



Français



Source: PhotoDisc.

EXPERIENTIA MUTUA OMNIBUS PRODEST

INTOSAI : 50 ans

1953-2003

Source: Comstock.



Source: Comstock.



Source: Comstock.





INTOSAI: 50 ans (1953-2003)

Une publication spéciale de l'Organisation
internationale des institutions supérieures
de contrôle des finances publiques

Source: PhotoDisc.

Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
des finances publiques,
Dampfschiffstrasse 2, A-1033 Vienne (Autriche)
Téléphone : ++43 (1) 711 71-8572
Fax : ++43 (1) 718 09 69
E-mail: intosai@rechnungshof.gv.at
Internet : <http://www.intosai.org>

Publié en 2004

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

La présente publication a été préparée en vue de sa publication officielle dans les versions linguistiques suivantes : arabe, anglais, français, allemand et espagnol.

Traduit par Tazir International Language Service, Weiterstadt, Germany.
E-mail: TazirInternational@compuserve.com.

Références photographiques : sauf mention du contraire, toutes les photos figurant dans la présente publication sont extraites des archives de l'INTOSAI.

La présente publication est le fruit du travail de l'INTOSAI et relève du domaine public. Elle peut être reproduite et distribuée dans son intégralité sans l'autorisation préalable de l'INTOSAI. La présente publication pouvant contenir des illustrations ou d'autres matériels protégés par un droit d'auteur, l'autorisation du détenteur de ce droit d'auteur peut cependant être requise au cas où vous souhaiteriez reproduire ce matériel séparément.

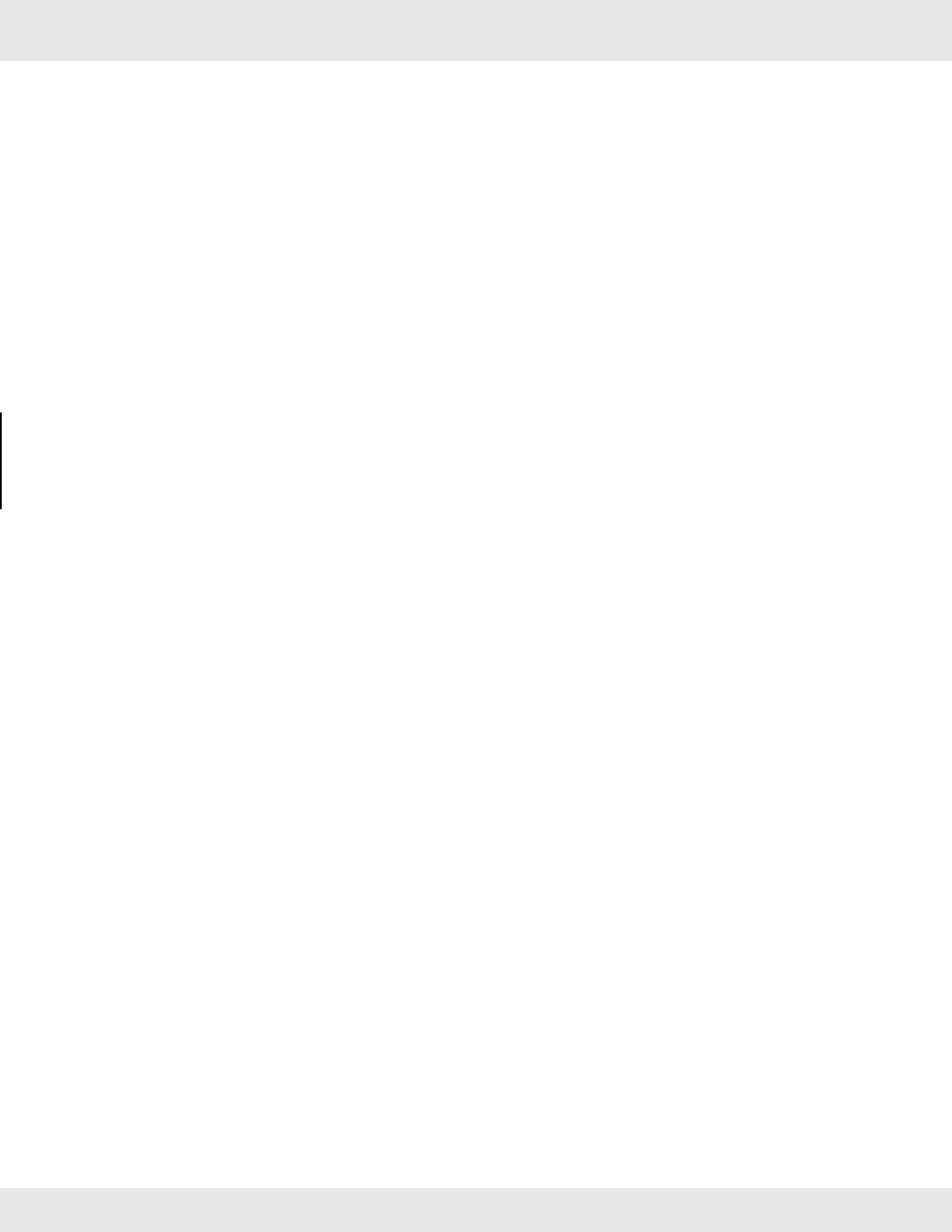




Table des Matières

- 8 Avant-propos
- 10 Préface
- 12 INTOSAI : les 50 premières années

Antécédents et évolution de l'INTOSAI

- Chronologie des principaux événements 14
- La Revue internationale de vérification des comptes publics . 30
- L'Initiative de développement de l'INTOSAI 32

Congrès de l'INTOSAI

- I INCOSAI (La Havane) 40
- II INCOSAI (Bruxelles) 42
- III INCOSAI (Rio de Janeiro) 44
- IV INCOSAI (Vienne) 46
- V INCOSAI (Jérusalem) 49
- VI INCOSAI (Tokyo) 51
- VII INCOSAI (Montréal) 53
- VIII INCOSAI (Madrid) 56
- IX INCOSAI (Lima) 60
- X INCOSAI (Nairobi) 62
- XI INCOSAI (Manille) 65
- XII INCOSAI (Sydney) 67
- XIII INCOSAI (Berlin) 69
- XIV INCOSAI (Washington) 72
- XV INCOSAI (Le Caire) 74
- XVI INCOSAI (Montevideo) 77
- XVII INCOSAI (Séoul) 79

Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI

- AFROSAI 84
- ARABOSAI 86
- ASOSAI 88
- CAROSAI 91
- EUROSAI 95
- OLACEFS 97
- SPASAI 100



104 **Compte-rendu de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI**

Session technique

Allocution d'ouverture

Dr. Ock-Sup Noh, Président du Comité directeur de l'INTOSAI 106

Une interprétation de la Déclaration de Lima

Dr. Attila Chikán, Recteur de l'Université des sciences économiques de Budapest 109

L'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Dr. Franz Fiedler, Secrétaire Général de l'INTOSAI 120

Les avantages offerts par l'INTOSAI aux ISC

Dr. Arturo González de Aragón, Auditor General de Mexique 135

Célébration d'anniversaire

Allocution d'ouverture

Dr. Árpád Kovács, Président du State Audit Office de Hongrie 146

La relation entre les ISCs et le Parlement

Dr. Ferenc Wekler, Président de l'Assemblée nationale de Hongrie 151

Cinquante ans d'INTOSAI

Dr. Franz Fiedler, Secrétaire général de l'INTOSAI 154

164 **Conclusion: l'avenir de l'INTOSAI**

Introduction au Plan Stratégique de l'INTOSAI

Mr. David M. Walker, Comptroller General des Etats-Unis d'Amérique 166

Vue d'ensemble proposée du Plan Stratégique de l'INTOSAI 168

Avant-propos

Source: Comstock.

Le State Audit Office de la Hongrie a été très honoré d'être retenu pour accueillir les célébrations du 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) le 15 octobre 2003 et le XVIII^e Congrès de l'INTOSAI les 10-16 octobre 2004. Bien qu'indépendantes l'une de l'autre, ces deux manifestations sont étroitement liées.



Cérémonie de célébration du 50^e anniversaire de l'INTOSAI au Parlement hongrois.

Les célébrations du 50^{ème} anniversaire ont été pour nous l'occasion de passer en revue les plus importants résultats et réalisations de l'INTOSAI au cours des cinquante dernières années et de rappeler les jalons qui ont marqué de nouveaux chapitres en matière de contrôle des finances publiques. L'ordre du jour des célébrations de l'anniversaire a été axé sur l'indépendance des institutions de contrôle et le lien entre la Déclaration de Lima et les processus de mondialisation et d'intégration.

Alors que la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la création de l'INTOSAI nous a permis de nous remémorer le passé, l'ordre du jour du XVIII^e Congrès se fait l'écho des tâches auxquelles les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) doivent faire face aujourd'hui et à l'avenir. Toutefois, il convient de rappeler clairement que ce sont les résultats des 50 dernières années qui ont permis de poser ces questions et de les développer, à savoir les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les ISC et la coordination des efforts des organes nationaux, locaux et régionaux autonomes en matière d'audit. Pour l'examen de ces deux thèmes du Congrès, nous utilisons et approfondissons les résultats obtenus au cours des dernières décennies et envisageons les exigences à venir.

Je suis convaincu qu'il est très important pour nous de reconnaître les résultats des 50 dernières années et d'en tenir compte. Il importe de demander à ceux qui se rappellent ce qui s'est passé au cours du Congrès fondateur de la Havane en 1953 ou du Congrès de Bruxelles en 1956. Avec le temps, les souvenirs s'estompent et seul un petit nombre de personnes se rappellent ce qui s'est vraiment passé. C'est pour cela que la commémoration d'un anniversaire nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur le chemin que nous avons parcouru et les réalisations que nous avons accomplies chemin faisant et qui ont fait que notre organisation compte aujourd'hui presque autant de membres que les Nations unies.

Qui aurait pu penser que la devise de l'INTOSAI, « *Experientia Mutua Omnibus Prodest* » (« L'expérience mutuelle profite à tous ») pourrait être concrétisée grâce à

une équipe internationale de formateurs de l'INTOSAI qui opèrent au sein de l'Initiative pour le développement de l'INTOSAI (IDI) et qui sont appelés à voyager de par le monde pour organiser des séminaires et des ateliers internationaux ? Ou encore, qui aurait pu penser que les normes de l'INTOSAI s'étendraient un jour à l'ensemble du champ de l'audit, ou que les commissions, groupes de travail et organisations régionales de l'INTOSAI pourraient contribuer au développement du contrôle des finances publiques de par le monde ?

Pour la majorité de ceux qui travaillent aujourd'hui dans les ISC, il serait aisé de prendre ces résultats comme allant de soi. Il est clair, cependant, que la traduction de ces idées dans les faits a nécessité 50 années de travail acharné et continu et d'engagement, mais aussi de développement et de renouvellement professionnels des membres.

Conçue pour commémorer le 50ème anniversaire de l'INTOSAI, la présente publication s'adresse à la communauté mondiale des ISC et aux gouvernements et leur donne un aperçu historique des progrès accomplis par le contrôle des finances publiques depuis le milieu du XXe siècle. C'est pour moi un réel plaisir que la Cour des comptes de Hongrie ait eu l'honneur d'accueillir le 50ème anniversaire de l'INTOSAI et qu'elle contribue aujourd'hui à la publication de ce document commémoratif. Je le recommande au lecteur comme une précieuse mine d'enseignements tirés des cinquante dernières années et comme guide pour l'avenir.

Dr. Árpád Kovács
Président du State Audit Office de la Hongrie



Autour du gâteau de célébration du 50e anniversaire de l'INTOSAI (de gauche à droite): le Dr. Árpád Kovács, ISC de Hongrie; le Dr. Franz Fiedler, Secrétariat général de l'INTOSAI; le Dr. Ock-Sup Noh, ISC de Corée; M. Giorgio Clemente, Cour des comptes européenne; le Dr. Hubert Weber, Cour des comptes européenne et M. Ramón Muñoz, Espagne.



Préface

Créée en 1953 en tant qu'organisation autonome, indépendante et apolitique, l'Organisation internationale des institutions de contrôle des finances publiques (INTOSAI) a pour but de promouvoir l'échange d'idées et d'expériences entre ses membres, les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays du monde entier dans le domaine du contrôle des finances publiques. Les principes éprouvés de l'INTOSAI ont toujours été l'égalité entre tous les membres et leur participation volontaire à l'INTOSAI.

L'INTOSAI applique ces principes directeurs en faisant abstraction du cadre juridique et de la structuration de l'organisation de chaque membre. Elle est en mesure de développer de manière continue le contrôle des finances publiques de par le monde conformément à des normes de contrôle des finances publiques internationalement acceptées dans la mesure où elles s'inspirent des bases conceptuelles du contrôle des finances publiques développées par ses membres, aux normes et lignes directrices du contrôle des finances publiques et à de nombreuses actions de formation.

Il convient de mentionner, à cet égard, les réalisations des commissions et groupes de travail de l'INTOSAI qui ont considérablement contribué au succès de l'INTOSAI; les activités de l'Initiative pour le développement de l'INTOSAI (IDI) dans le domaine de la formation et le séminaire annuel ONU/INTOSAI organisé par le Secrétariat général en coopération avec les Nations unies.

En fixant des normes et des lignes directrices internationalement reconnues pour le travail d'ISC indépendantes de leurs gouvernements, en définitive, l'INTOSAI contribue considérablement au développement de la démocratie dans les pays, au renforcement des parlements, à la consolidation de la reddition des comptes par les gouvernements et à la meilleure utilisation possible par l'Exécutif des financements publics au profit du citoyen.

L'INTOSAI a le plaisir de publier, dans ses cinq langues officielles, le présent document spécial pour commémorer les festivités du 50ème anniversaire qui se sont tenues à Budapest (Hongrie) le 15 octobre 2003. La présente publication est le résultat de l'étroite collaboration entre le Government Accountability Office des Etats-Unis d'Amérique, qui assure la rédaction de la *Revue internationale de vérification des comptes publics*, la Cour des comptes d'Autriche qui assure le Secrétariat général de l'INTOSAI, la Commission de l'audit et de l'inspection de Corée qui assure la présidence du Comité directeur de l'INTOSAI et le State Audit Office de Hongrie, institution organisatrice des célébrations anniversaires.

Conformément à la devise de l'INTOSAI, *Experientia Mutua Omnibus Prodest* (« L'expérience mutuelle profite à tous »), la première section de cette publication

(« L'INTOSAI : les 50 premières années ») passe brièvement en revue la chronologie des principaux jalons du développement historique de l'INTOSAI et les objectifs que l'INTOSAI pourrait chercher à réaliser à l'avenir. On trouvera également dans cette section les rapports sommaires de toutes les ISC ayant accueilli les précédents congrès sur l'impact du congrès de l'INTOSAI qu'elles ont organisé sur le travail et le statut de leur ISC, ainsi qu'un bref aperçu présenté par chacun des présidents des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI concernant le développement de leur groupe depuis sa création.

La section suivante se compose des actes des célébrations du 50ème anniversaire de l'INTOSAI qui se sont tenues à Budapest (Hongrie) le 15 octobre 2003. La séance de travail du matin a été consacrée à une interprétation de la Déclaration de Lima, à l'indépendance des ISC et aux avantages que l'INTOSAI offre aux ISC. La séance anniversaire de l'après-midi, qui s'est tenue dans la salle principale des locaux historiques du Parlement de Hongrie a permis de passer en revue les 50 années de l'INTOSAI et de discuter de la relation entre les ISC et leurs parlements. La dernière section de la publication résume le processus de planification stratégique qui guide les pas de l'INTOSAI vers l'avenir.

Le Secrétariat général de l'INTOSAI souhaite remercier la rédaction en chef, les auteurs des communications, les traducteurs et tous ceux qui ont contribué à cette publication spéciale pour leur engagement et leur dévouement exceptionnels.

INTOSAI : les 50 premières années

Antécédents et évolution de l'INTOSAI





Membership
Annuaire de
Mitglieder
Directo

Deutsch
English
Français
Español
Japanese
Chinese
Arabic

الدورة العادية الرابعة للجمعية العامة
الجمعية العامة من 20-21 نوفمبر 1992
في كيريباتي



Chronologie des principaux événements

Pour commémorer le 50ème anniversaire de l'INTOSAI, le Secrétariat général a établi la chronologie suivante de l'historique de l'INTOSAI afin d'en documenter les réalisations et le développement. Les données qui figurent dans la chronologie sont tirées des archives de l'INTOSAI. Cette chronologie donne un aperçu des principaux jalons de l'INTOSAI et permet aux membres d'avoir un point de référence sur l'historique de l'organisation.

	1953	1956
<p>Les représentants de diverses institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) se réunissent après la Deuxième Guerre Mondiale à l'occasion d'un Congrès des Sciences Administratives tenu à Berne, en Suisse, et décident de mettre en place un forum consacré au contrôle des finances publiques.</p>	<p>Ier INCOSAI à la Havane, Cuba (2-9 novembre); délégués de 34 pays; 16 thèmes du Congrès, dont les systèmes de comptabilité publique, l'indépendance des ISC et les relations de l'ISC avec le pouvoir législatif; et l'audit des appels d'offres de travaux publics par les ISC.</p> <ul style="list-style-type: none">• Création de l'INTOSAI en tant qu'association internationale.• Décision d'organiser un congrès de l'INTOSAI tous les 3 ans dans des lieux différents.• Le Secrétariat général de l'INTOSAI est confié à l'ISC de Cuba.	<p>Ile INCOSAI à Bruxelles, Belgique (24-29 septembre); délégués de 44 pays; thèmes du Congrès: comment assurer l'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le contrôle financier des institutions internationales et supranationales et des industries nationalisées et le contrôle préventif des dépenses publiques.</p> <ul style="list-style-type: none">• Premier projet du Règlement intérieur de l'INTOSAI.

1959	1960	1962	1965
<p>II^e INCOSAI à Rio de Janeiro, Brésil (3-9 mai); délégués de 34 pays; parmi les thèmes du Congrès: l'institution d'un conseil international des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, Fonctions des ISC relatives aux recettes, Méthodes d'établissement d'états de comptes et de budgets, contrôle de l'exécution de plans de développement.</p> <p>Des résolutions ont été adoptées pour</p> <ul style="list-style-type: none"> le maintien d'un Secrétariat général permanent (Cuba) la création de groupes de travail régionaux sur les cinq continents. 	<p>L'ISC de Cuba est dissoute et ne peut plus assurer le Secrétariat général.</p>	<p>IV^e INCOSAI à Vienne, en Autriche (18-26 mai); délégués de 63 pays; thèmes du Congrès: Contrôle des administrations nationales à l'étranger, contrôle d'institutions subventionnées par des fonds publics, contrôle d'entreprises nationalisées, et mesures destinées à réaliser les suggestions des ISC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Congrès demande à l'ISC d'Autriche d'assurer le Secrétariat général. Création de l'ILACIF¹, premier groupe de travail régional, composé des ISC de différents Etats d'Amérique Latine (aujourd'hui connu par l'acronyme OLACEFS²). Premiers contacts avec le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies (ONU). <p><small>¹Instituto Latino-Americano de Ciencias Fiscalizadoras ²Organización Latinoamericana y del Caribe de Entidades Fiscalizadoras Superiores</small></p>	<p>Ve INCOSAI à Jérusalem (15-24 juin); délégués de 60 pays; thèmes du congrès: le contrôle supérieur et le budget de l'Etat, la contribution des ISC au maintien d'un niveau élevé dans le fonctionnement de l'administration publique, procédures administratives et financières, problèmes internes administratifs et budgétaires des ISC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Décision de constituer un Comité directeur formé de 14 membres (les 5 ISC ayant organisé les précédents Congrès, l'ISC devant organiser le Congrès suivant, le Secrétariat général et 7 ISC élues). Un glossaire doit être préparé pour uniformiser la terminologie.

1967	1968	1970
<p>L'ONU donne à l'INTOSAI le statut d'organisation non gouvernementale (ONG).</p>	<p>VIe INCOSAI à Tokyo, Japon (22-30 mai); délégués de 70 pays; thèmes du Congrès: les méthodes et procédures du contrôle supérieur, la méthode du rapport dans les ISC, le contrôle supérieur et les connaissances techniques et le contrôle supérieur des prix dans les marchés publics.</p> <ul style="list-style-type: none">• Adoption du Règlement intérieur de l'INTOSAI.• Décision de demander à l'ISC d'Autriche d'assurer, en permanence, le Secrétariat général. L'ISC d'Autriche prend en charge le Secrétariat.	<p>Le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC-ONU) accorde à l'INTOSAI le statut d'ONG et de consultant spécial.</p>

1971

VIIe INCOSAI à Montréal, Canada (8-16 septembre); délégués de 83 pays; thèmes du Congrès: le personnel de contrôle --sa sélection et sa formation, le traitement électronique des données, le contrôle de gestion ou contrôle opérationnel, l'application des recommandations d'une ISC.

- Proposition de publier la *Revue internationale de vérification des comptes publics* en anglais, en français et en espagnol.
- Proposition d'organiser des actions de formation (séminaires) en coopération avec l'ONU.

1er séminaire ONU/INTOSAI, à Baden, Autriche, sur les principes généraux du contrôle et problèmes institutionnels.

1972

Le Comité directeur décide de publier la *Revue internationale de vérification des comptes publics* sous les auspices des ISC du Canada, des Etats-Unis et du Venezuela.

1973

2^{ème} séminaire ONU/INTOSAI (avec la participation de la Fondation allemande pour le développement international); déroulement en deux parties (Vienne et Berlin); Thèmes: techniques et méthodes utilisées par les ISC pour améliorer le contrôle des finances publiques.

1974	1976	1977
<p>Ville INCOSAI à Madrid, Espagne (13-22 mai); délégués de 88 pays; thèmes du Congrès: le contrôle des recettes fiscales et contrôle des entreprises de travaux publics, les ISC et les organes de contrôle interne, considérations fondamentales sur le contrôle des finances publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Congrès décide de faire de l'allemand l'une des langues de travail officielles de l'INTOSAI. • Proposition du principe de rotation des membres du Comité directeur. 	<p>Création du groupe de travail régional AFROSAI</p> <p>Création du groupe de travail régional ARABOSAI</p> <p>3ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur la gestion et la comptabilité publiques, la définition du rôle des ISC dans un Etat moderne et le contrôle des entreprises publiques.</p>	<p>IXe INCOSAI à Lima, Pérou (17-26 octobre); délégués de 95 pays; thèmes du Congrès: les lignes fondamentales du contrôle financier, le contrôle financier des organismes décentralisés, le rôle du contrôle financier dans la réforme de l'administration et le contrôle financier de la santé publique et de la protection de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques. • Décision de remplacer les subventions par des cotisations payables par les membres et calculées sur la base de la grille des Nations unies. • Décision de préparer un budget triennal comportant les sous-chapitres suivants: <ul style="list-style-type: none"> – Secrétariat général, – formation (réunions, séminaires, etc.), – publication de la <i>Revue internationale</i>. • Proposition de modifier la composition du Comité directeur et désignation de membres.

1978

Création du Groupe de travail ASOSAI.

1979

Résolution de l'ECOSOC visant la mise sur pied d'un groupe de travail de l'ONU pour la comptabilité et le contrôle des finances publiques et la promotion de la formation dans le domaine du contrôle des finances publiques.

4ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur les principes du contrôle, le contrôle des organisations, et le contrôle du rendement et le contrôle des entreprises publiques.

1980

Xe INCOSAI à Nairobi, Kenya (14-25 juin); délégués de 94 pays; thèmes du Congrès: application d'un système informatique en matière de comptabilité budgétaire, techniques de la vérification dans les pays en développement, vérification gouvernementale dans le domaine international et supranational et contrôle de l'efficiencia et de l'efficacité des entreprises publiques.

- Présentation d'un modèle pour les congrès à venir.

1981

Création du prix Elmer B. Staats et du prix Jörg Kandutsch. Le prix Elmer B. Staats est décerné au meilleur article publié dans la *Revue internationale de vérification des comptes publics*; le prix Jörg Kandutsch est décerné aux contributions exceptionnelles faites par une ISC à l'INTOSAI.

5ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur les concepts du contrôle, le contrôle des recettes fiscales, le contrôle des institutions publiques de financement du développement et le contrôle du rendement des entreprises publiques.

1982

Le Comité directeur adopte les conditions de l'octroi des prix Elmer B. Staats et Jörg Kandutsch.

1983

XIe INCOSAI à Manille, Philippines (19-27 avril); délégués de 95 pays; thèmes du Congrès: la formation des contrôleurs des finances publiques, le contrôle des services sociaux et les méthodes et procédures pour atteindre les objectifs du contrôle.

- Nouvelle formule pour les congrès (plus de thèmes techniques, séances parallèles, documents principaux et documents nationaux).
- L'arabe est désormais la 5ème langue de travail officielle de l'INTOSAI.
- Octroi pour la première fois du prix Elmer B. Staats (ISC d'Israël) et du prix Jörg Kandutsch (ISC du Maroc).
- Adoption du nouveau système de cotisation des membres.

1984

Mise sur pied des commissions de normes suivantes:

- Commission des normes de comptabilité (présidée par l'ISC du Canada de 1984 à 1996 et par l'ISC des Etats-Unis depuis 1996).
- Commission des normes de contrôle (présidée par l'ISC d'Arabie Saoudite de 1984 à 1989, par l'ISC d'Australie de 1989 à 1995 et par l'ISC de Suède depuis 1995).
- Commission des normes de contrôle interne (présidée par l'ISC des Etats-Unis de 1984 à 1992, par l'ISC de Hongrie de 1992 à 1998 et par l'ISC de Belgique depuis 2001).
- Commission mise en place pour une période déterminée et chargée de concevoir le déroulement des congrès et les moyens de faire face aux coûts (coordinateur: ISC d'Autriche).

6ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur les systèmes, la nature et l'étendue du contrôle interne de gestion; le rôle de l'audit interne et les systèmes de contrôle interne de gestion dans les pays en développement.

1986

XIIe INCOSAI à Sydney, Australie (7-16 avril); délégués de 90 pays; thèmes du Congrès: le contrôle de performance, le contrôle des entreprises publiques et la qualité des opérations de contrôle.

- Création de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) dirigée par un comité directeur composé des ISC du Canada et des Etats-Unis et du Secrétariat général. L'ISC du Canada est chargée de la gestion de l'IDI.
- Le prix Elmer B. Staats décerné à l'ISC du Canada, ainsi qu'un prix spécial au rédacteur en chef de l'époque de la *Revue internationale de vérification des comptes publics*.
- Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC d'Espagne.

Création du groupe de travail régional SPASAI.

7ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le contrôle des grands projets de développement.

1988	1989	1990
<p>Création du groupe de travail régional CAROSAI.</p> <p>Elaboration des Lignes directrices de l'INTOSAI pour la préparation, la présentation et le contrôle des états financiers de l'INTOSAI.</p> <p>8^{ème} séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur l'application de normes au contrôle des finances publiques.</p>	<p>XIII^e INCOSAI à Berlin, Allemagne (12-21 juin); délégués de 115 pays; thèmes du Congrès: la gestion dans la vérification des comptes publics, la vérification de la dette publique et la vérification dans un cadre informatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du groupe de travail régional EUROSAI. • Débat sur la réforme des Statuts, sans qu'une décision ne soit prise. Mise sur pied de la Commission de réforme des Statuts (questions budgétaires, composition du Comité directeur). • Achèvement d'un glossaire, Termes et expressions choisis du contrôle des finances publiques, dans les cinq langues de travail officielles de l'INTOSAI. • Constitution de la Commission pour le contrôle informatique (présidée par l'ISC de l'Inde). • Le prix Elmer B. Staats décerné à l'ISC du Canada. • Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC d'Arabie Saoudite. 	<p>9^{ème} séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur la comptabilité et le contrôle des programmes d'aide au développement et le contrôle informatisé.</p>

1991

Création de la Commission de la dette publique (présidée par l'ISC du Mexique).

Adoption du projet de Règles financières pour l'INTOSAI.

1992

XIVe INCOSAI à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique (18-23 octobre); délégués de 130 pays; thèmes du Congrès: le contrôle des finances publiques dans un environnement en mutation et la contribution des commissions permanentes de l'INTOSAI à l'amélioration de la gestion financière des gouvernements. Symposium sur l'informatisation des bureaux de contrôle, les techniques de contrôle assisté par ordinateur et le contrôle des systèmes informatiques.

- La durée des congrès est ramenée à 6 jours, deux thèmes seulement par congrès.
- Amendement des Statuts (élargissement du Comité directeur, amélioration des règles financières).
- Le prix Elmer B. Staats décerné aux ISC du Pakistan et du Royaume-Uni.
- Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC de Hongrie.

- Adoption des produits suivants des commissions de l'INTOSAI:

- Normes de contrôle.
- Directives pour l'élaboration de normes de contrôle interne.
- Normes et états comptables.
- La dette publique: rôles et responsabilités.

- Constitution des groupes de travail suivants:

- Groupe de travail pour le contrôle écologique (présidence: ISC des Pays-Bas; depuis 2001, ISC du Canada).
- Groupe de travail pour la privatisation (présidence: ISC du Royaume-Uni).
- Groupe de travail pour l'évaluation de programmes (présidence: l'ISC de France).
- Groupe de travail ad-hoc pour les commissions des normes de l'INTOSAI.

10ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, atelier sur le contrôle informatique – partage d'expériences, opportunités et défis.

1993	1994	1995
<p>Constitution de trois groupes de projet pour mettre au point des:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour l'organisation des congrès de l'INTOSAI (présidence: ISC des Etats-Unis). • Lignes directrices pour l'organisation des réunions du Comité directeur (présidence: Secrétariat général). • Lignes directrices pour les travaux des commissions de l'INTOSAI (présidence: ISC d'Australie). 	<p>11ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur la restructuration du secteur public.</p>	<p>XVe INCOSAI au Caire, Egypte (25 septembre – 2 octobre); délégués de 126 pays; thèmes du Congrès: le contrôle écologique et l'amélioration de la gestion financière des gouvernements par les commissions et groupes de travail permanents de l'INTOSAI. Symposium sur la privatisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compilation de l'annuaire des membres (tenu par le Secrétariat général) dans le cadre d'un projet de communication. • Le prix Elmer B. Staats décerné à l'ISC d'Allemagne. • Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC du Mexique. <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des produits suivants de l'INTOSAI: <ul style="list-style-type: none"> – Manuel pour la préparation des congrès de l'INTOSAI – Manuel pour la préparation des réunions du Comité directeur de l'INTOSAI – Manuel à l'usage des commissions de l'INTOSAI – Amendements aux Normes de contrôle – Bibliographie du contrôle – Bibliographie du contrôle interne – Annuaire du contrôle informatique de l'INTOSAI – Première livraison de la <i>revue intoIT</i> – Directives sur la définition et la divulgation de la dette publique.

1996

Le Comité directeur adopte les Règles financières de l'INTOSAI, qui étaient mises en oeuvre à titre d'essai depuis 1993.

12^{ème} séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le rôle des ISC dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion.

1997

Adoption des Lignes directrices pour l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes.

1998

XV^{le} INCOSAI à Montevideo, Uruguay (9-14 novembre); délégués de 127 pays; thèmes du Congrès: la prévention et la détection de la fraude et de la corruption, l'amélioration du gouvernement d'un Etat par le travail des ISC et les résultats des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI.

- Mise sur pied de la Task Force pour l'indépendance des ISC (présidence: ISC du Canada).
- Préparatifs pour le transfert de l'IDI de l'ISC du Canada à l'ISC de Norvège en 2001; mise en oeuvre de programmes satellites par l'ISC des Pays-Bas.
- Le prix Elmer B. Staats décerné à l'ISC du Népal.
- Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC de l'Inde.

- Adoption des produits suivants des commissions et groupes de travail de l'INTOSAI:

- Code de déontologie et normes de contrôle
- Guide pour la mise en oeuvre du cadre des normes comptables
- Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des privatisations
- Comment les ISC pourraient participer au contrôle des accords internationaux en matière d'environnement.

13^{ème} séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le rôle des ISC dans le contrôle des travaux publics.

2000

Lignes directrices sur la planification et l'exécution d'une vérification des contrôles internes de la dette publique.

Orientation sur la définition de la dette publique et sa communication.

14^{ème} Séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le contrôle des systèmes de soins de santé publique par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

2001

Transfert du secrétariat de l'IDI à la Norvège à compter du 1er janvier 2001.

XVII^e INCOSAI à Séoul, Corée (22-27 octobre); délégués de 139 pays; thèmes du Congrès: le contrôle exercé par les ISC au niveau des organismes internationaux et supranationaux et la contribution des ISC à la réforme des fonctions et structures administratives.

- Décision de modifier les Statuts de l'INTOSAI (le nombre des membres du Comité directeur est porté de 16 à 18).
- Mise en place de la Task Force pour la lutte contre le blanchiment d'argent au niveau international.
- La Task Force pour l'indépendance des ISC est transformée en sous-commission relevant de la Commission des normes de contrôle.

- Création de la Task Force planification stratégique du Comité directeur (présidence: ISC des États-Unis).
- Création du Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales (présidence: ISC de Norvège).
- Le prix Elmer B. Staats décerné à l'ISC d'Islande.
- Le prix Jörg Kandutsch décerné à l'ISC du Canada.

	2002	2003
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des produits suivants des commissions et groupes de travail de l'INTOSAI: <ul style="list-style-type: none"> – Lignes directrices pour la mise en oeuvre des normes du contrôle de rendement; – Guide de la mise en oeuvre du cadre de normes comptables à l'intention des ISC: Discussion et analyse par les dirigeants des informations relatives aux finances, au rendement et à d'autres aspects; – Contrôle interne: Jeter les fondements de la responsabilisation publique; – Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des financements public/privé et des concessions; – Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la réglementation économique; – Le contrôle des accords internationaux en matière d'environnement; – Lignes directrices du Contrôle des activités à caractère environnemental. 	<p>Délibérations du Comité directeur sur le Cadre de planification stratégique 2004-2009 pour l'INTOSAI.</p> <p>Adoption des lignes directrices sur l'indépendance en matière d'utilisation programmée de financements externes par les commissions, groupes de travail et task forces de l'INTOSAI.</p> <p>15ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le rôle de l'ISC dans le contrôle de l'agriculture.</p>	<p>Coopération de la Commission des Normes de contrôle de l'INTOSAI avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).</p> <p>16ème séminaire ONU/INTOSAI, Vienne, Autriche, sur le rôle des ISC dans le contrôle de l'utilisation des financements dans le domaine de l'éducation.</p> <p>Le State Audit Office de la Hongrie a accueilli les célébrations du 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI à Budapest.</p>



Perspectives d'avenir

Compte tenu des développements passés et des défis auxquels le contrôle des finances publiques sera amené à faire face à l'avenir, l'INTOSAI devra se pencher sur les questions suivantes dans les années à venir ; elle devra :

- Continuer de promouvoir l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences entre les ISC et le développement continu des ISC membres; les principes directeurs étant l'égalité de tous les membres et leur participation volontaire à l'INTOSAI.
- Agir en tant que porte-parole et représentant attiré des ISC auprès de la communauté internationale.
- Améliorer la rentabilité des ISC dans le soutien qu'elles apportent aux efforts de l'administration publique visant à réaliser de meilleurs résultats, faire preuve d'une plus grande transparence, garantir la reddition des comptes, préserver la crédibilité, lutter contre la corruption, renforcer la confiance du public, mener une politique efficace de créations de recettes et garantir une meilleure utilisation des fonds publics dans l'intérêt du citoyen.
- Veiller à ce que les ISC soient fortes, indépendantes et multidisciplinaires et qu'elles soient en mesure, du fait de leur rôle de modèle, d'assumer le leadership et contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes techniques et de lignes directrices appropriées et efficaces pour le contrôle des finances publiques.
- Renforcer les capacités et les compétences techniques des ISC par la formation, l'utilisation des outils électroniques et techniques et différentes mesures de développement adaptées aux besoins de chaque ISC.
- Conformément à la devise de l'INTOSAI («L'expérience mutuelle profite à tous») et grâce à l'utilisation des nouveaux moyens de communication, encourager ses membres à coopérer, à participer et à se développer constamment par l'échange de connaissances et de compétences --y compris l'évaluation comparée (benchmarking), les études sur les meilleures pratiques et les travaux de recherche sur des sujets présentant un intérêt pour l'ensemble des membres de l'INTOSAI.
- Encourager les ISC, dans les limites de leurs compétences et attributions, à agir de plus en plus comme conseillères aux pouvoirs exécutif et législatif en plus de réaliser le travail classique du contrôle dans la limite de leurs compétences statutaires.
- Développer encore plus la structure et l'organisation de l'INTOSAI de manière à faire face aux besoins émergents et à préserver l'excellence de l'INTOSAI en tant qu'organisation internationale modèle.



Organes de l'INTOSAI

Groupes de travail régionaux

Au début de l'année 2004, l'INTOSAI comptait les sept groupes de travail régionaux suivants:

- AFROSAI (Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques), créée en 1976. Secrétariat général: ISC du Togo.
- ARABOSAI (Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques), créée en 1976. Secrétariat général: ISC de Tunisie.
- ASOSAI (Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques), créée en 1978. Secrétariat général: ISC de l'Inde.
- CAROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes), créée en 1988. Secrétariat général: ISC de Trinidad et Tobago.
- EUROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe), créée en 1989. Secrétariat général: ISC d'Espagne.
- OLACEFS (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes), créée en 1962 en tant qu'ILACIF, renommée OLACEFS en 1990. Secrétariat général: ISC de Panama.
- SPASAI (Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud), créée en 1986. Secrétariat général: ISC de Nouvelle-Zélande.

Commissions, groupes de travail et task forces

Au début de l'année 2004, l'INTOSAI comptait les commissions, groupes de travail et task forces suivants:

- Commission des normes de contrôle, présidée par l'ISC de Suède.
 - Sous-commission pour l'indépendance des ISC, présidée par l'ISC du Canada.
- Commission des normes de comptabilité, présidée par l'ISC des Etats-Unis d'Amérique.
- Commission pour le contrôle informatique, présidée par l'ISC de l'Inde.
- Commission des normes de contrôle interne, présidée par l'ISC de Belgique.
- Commission de la dette publique, présidée par l'ISC du Mexique.
- Groupe de travail pour le contrôle écologique, présidé par l'ISC du Canada.
- Groupe de travail pour la privatisation, présidé par l'ISC du Royaume-Uni.
- Groupe de travail pour l'évaluation de programmes, présidé par l'ISC de France.
- Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales, présidé par l'ISC de Norvège.
- Task Force pour la lutte contre le blanchiment d'argent au niveau international, présidée par l'ISC du Pérou.
- Task force planification stratégique du Comité directeur de l'INTOSAI, présidée par l'ISC des Etats-Unis d'Amérique.



La Revue internationale de vérification des comptes publics

Membres du premier comité de rédaction de la Revue (de gauche à droite): M. Elmer Staats, Comptroller General des Etats-Unis d'Amérique; le Dr. Manuel Vincente Ledezma, Contrôleur général du Venezuela et M. A. Maxwell Henderson, Vérificateur général du Canada et Président du Comité directeur de l'INTOSAI.

La *Revue internationale de vérification des comptes publics* est l'organe officiel de l'INTOSAI et le principal canal de communication entre les membres. Publiée une fois par trimestre dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI (Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol et Français), elle a pour principal objet d'être un forum pour l'échange d'informations et d'expériences sur des questions auxquelles les membres de l'INTOSAI sont appelés à faire face. La Revue incarne les principes de base de l'INTOSAI en accordant des voix égales à tous les membres et en oeuvrant à garantir la représentation de tous les groupes régionaux et linguistiques de l'organisation.

Au fil des années, le contenu de la *Revue* a évolué pour se faire l'écho des mutations que connaît l'INTOSAI dans son ensemble et pour les appuyer. A l'heure actuelle, elle inclut des informations fournies par les pays membres, la couverture des manifestations de l'INTOSAI et des activités professionnelles des membres et des organisations régionales d'ISC, des profils de contrôle approfondis donnant des descriptions détaillées d'institutions membres, et des articles pratiques sur le contrôle des finances publiques, tels que des études de cas, des idées de nouvelles méthodologies de contrôle et les enseignements tirés par les ISC. Un grand nombre de ses éditoriaux et articles techniques sont rédigés par les vérificateurs généraux des ISC membres ; d'autres ont été rédigés par les dirigeants d'organisations internationales comme les Nations unies et la Banque mondiale, ce qui tend à démontrer comment la *Revue* permet de favoriser le partenariat de par le monde et de soutenir les objectifs exprimés par la devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous ».

La *Revue* est publiée depuis 1971, date à laquelle, suite à une résolution du Comité directeur, un numéro pilote --une édition unique en Anglais, Français et Espagnol-- a été publié et présenté au VIIe INCOSAI de Montréal (Canada). En 1972, le Comité directeur a décidé de publier la *Revue* une fois par trimestre dans ces mêmes trois langues à compter de l'année 1974. Les bureaux éditoriaux et de production ont été abrités par le Bureau du vérificateur général du Canada jusqu'en 1979, date à

laquelle la *Revue* a été accueillie par le Government Accountability Office des Etats-Unis (GAO) qui la publie depuis cette date. La rédaction en chef de la *Revue* se compose des présidents des ISC d'Autriche, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Tunisie et du Venezuela. En 1983, les éditions allemande et arabe ont été ajoutées.

La rédaction en chef a procédé à des enquêtes périodiques auprès des lecteurs de la *Revue* pour prendre le "pouls" et évaluer la satisfaction du lecteur et introduire de nouveaux éléments et de nouvelles méthodes de distribution. A l'origine, la *Revue* était distribuée gratuitement aux présidents des ISC et vendue par abonnement aux autres personnes intéressées. En 2002, les abonnements ont été éliminés et, depuis, les copies sont distribuées gratuitement. A l'instar de nombreuses autres publications, la diffusion électronique est devenue de plus en plus importante. Depuis 1999, des livraisons de la *Revue* figurent, dans quatre langues officielles de l'INTOSAI (Anglais, Français, Allemand, Espagnol), sur le site Internet de l'INTOSAI, ce qui a permis de mettre cette publication à la disposition d'un public plus vaste.

Le financement de la *Revue* provient d'une partie des cotisations annuelles versées par les ISC membres à l'INTOSAI. Cependant, les contributions en nature de plusieurs ISC ont permis de faire face à plusieurs de ses dépenses ; les traductions ont été fournies gratuitement par les ISC d'Autriche (Allemand), du Canada (Français), de Tunisie (Arabe) et du Venezuela (Espagnol). En outre, le GAO des Etats-Unis a, depuis 1979, assuré les services administratifs, éditoriaux et de production sans coût pour l'Organisation. L'introduction de la publication assistée par ordinateur et de la diffusion électronique de la *Revue* ont permis de réduire les coûts.

S'agissant de l'avenir, la *Revue* est prête à appuyer le plan stratégique de l'INTOSAI et à jouer un rôle dans sa mise en oeuvre, notamment dans le domaine du partage de connaissances. Avec le soutien continu et la participation des ISC membres, elle poursuivra ses succès en tant que première revue internationale du contrôle des finances publiques.



La *Revue* paraît dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI : anglais, espagnol, français, allemand, arabe.



Atelier SPASAI/IDI consacré à la formation des gestionnaires, tenu en Nouvelle-Zélande en 1990.

L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)

Vers la fin des années 1970, des discussions ont eu lieu au sein de l'INTOSAI pour la mise en place d'un organe international chargé de promouvoir la formation de contrôleurs au profit des ISC. L'idée était de centraliser les fonctions comme la formation des formateurs ou la conception de programmes tout en mettant l'accent sur le rôle des groupes régionaux de l'INTOSAI dans la réalisation proprement dite des actions de formation. En 1985, le Comité directeur de l'INTOSAI a chargé une commission de mettre sur pied l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) comme point central auquel tous les pays en développement peuvent s'adresser pour obtenir des informations et des conseils concernant les programmes de formation disponibles en matière de contrôle et de comptabilité. L'accent serait mis sur les programmes et les activités, notamment la formation aux éléments de base de la comptabilité et du contrôle. Préalablement à cela, il avait été décidé de répondre aux besoins en formation au niveau régional et d'éviter au personnel des ISC de toujours se déplacer vers le point central où se trouve l'IDI pour participer aux actions de formation. L'IDI servirait de bureau central pour la collecte et la diffusion d'informations, la mise au point de supports et la formation des formateurs et des gestionnaires de la formation.



Réunion de la commission sur l'IDI à l'occasion de l'INCOSAI 1986 de Sydney, au cours de laquelle fut approuvée la proposition de création de l'IDI. (De gauche à droite) M. Charles Bowsher, Etats-Unis; M. Kenneth Dye, Canada et M. Yvan Gaudette, Canada.

1986, création de l'IDI

Les travaux de la Commission IDI ont atteint leur point culminant à l'occasion du Congrès de Sydney (Australie) en 1986 avec l'adoption de la proposition visant à créer l'IDI. La proposition appelait à la constitution formelle de l'IDI « pour favoriser l'avancement de la comptabilité et du contrôle des finances publiques, notamment dans les pays en développement, par l'échange d'informations et la formation à l'intention des praticiens du contrôle et des formateurs travaillant dans les ISC ».

Le Secrétariat de l'IDI a été rattaché au Bureau du vérificateur général du Canada et un Comité directeur présidé par le Vérificateur général du Canada et par le Comptroller General des Etats-Unis a été mis en place. L'IDI entendait commencer ses activités dès que possible en fournissant aux régions de l'INTOSAI les premiers programmes de formation en 1987. Le Projet d'un annuaire international des informations relatives à la formation dans le domaine du contrôle a été distribué et un petit secrétariat de l'IDI a été mis en place. Il a été décidé que l'IDI se

doterait d'un groupe de conseillers composé des représentants des régions de l'INTOSAI et d'autres ISC. Depuis le début, l'IDI devait travailler en étroite collaboration individuelle avec les ISC et avec les groupes de travail régionaux pour déterminer les besoins en formation et pour mettre au point et dispenser les programmes de l'IDI au niveau des régions ou des sous-régions. Le financement des opérations de l'IDI viendrait des organismes d'aide nationaux et des agences internationales de développement.

Première période, 1986-1995

L'histoire de l'IDI peut être subdivisée en trois périodes. De 1986 à 1995, les programmes étaient généralement des actions de formation technique conçues de manière à répondre aux besoins concrets des ISC dans différentes régions. L'accent était mis sur l'amélioration des compétences des praticiens du contrôle par des cycles de formation sur la planification et la supervision du contrôle, sur le contrôle informatique et sur les tests réalisés par le contrôle ; il s'agissait aussi de doter les gestionnaires de la formation et du personnel de compétences nouvelles grâce à des ateliers de formation des gestionnaires et des séminaires à l'intention des gestionnaires de ressources humaines.



Participants et conférenciers pendant le cours AFROSAI/IDI en 1988, au Kenya.

Deuxième période, 1996–2000

Au bout de dix ans, le moment était venu pour l'IDI de changer de mode opératoire. Une étude sur les programmes et activités de l'IDI réalisée au début des années 1990 auprès de l'ensemble de l'INTOSAI a révélé la nécessité d'une insistance accrue sur le développement d'infrastructures régionales de formation pour s'assurer de la durabilité et de la viabilité à long terme des résultats obtenus aux niveaux régional et local. A la suite de quoi, l'IDI a mis au point un Programme régional de formation

à long terme (PRFLT), qu'il a démarré en 1996, et qui devait être principalement axé sur le développement des ressources humaines et institutionnelles au niveau régional et qui devait profiter aussi au niveau local. Le principal objectif de ce programme à long terme était d'aider les groupes régionaux et les ISC membres à renforcer leurs capacités de formation et à élargir le champ de leurs activités de formation et d'échange d'informations en mettant en place une infrastructure de formation pour veiller à la durabilité et à la viabilité des programmes de formation régionaux. Les éléments clés du PRFLT seraient la mise en place de nouveaux comités régionaux de formation, la mise au point de plans régionaux de formation opérationnelle, l'élaboration de lignes directrices régionales en matière de formation et la formation au niveau de chaque région d'un groupe de spécialistes universitaires de la formation en mesure d'évaluer les besoins en formation et d'y répondre en organisant des activités régionales de formation pertinentes.

Atelier Planification stratégique de l'ARABOSAI, tenu en 1997 au Caire : c'est là que le plan de formation à long terme de l'ARABOSAI a commencé à prendre forme.



Le PRFLT a été conçu de manière à favoriser la constitution de groupes et de sous-groupes régionaux qui assumeraient une responsabilité accrue dans le renforcement de leurs propres capacités, depuis l'évaluation des besoins en formation jusqu'à la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre, l'évaluation et le financement des programmes de formation de la région. Le Secrétariat de l'IDI serait progressivement en mesure de jouer un rôle moins direct dans la formation au niveau régional. Au lieu de cela, son rôle consisterait à coordonner et à soutenir; à faciliter l'échange de méthodes et de technologies; à aider à l'identification de ressources humaines, matérielles et financières; et à fournir des orientations et des conseils.

Transfert de l'IDI en Norvège

Le XVI^e Congrès de l'INTOSAI a approuvé une proposition visant le transfert du secrétariat de l'IDI de l'ISC du Canada à l'ISC de Norvège à compter de l'année 2001. Il a été estimé, qu'au bout de 15 ans, un changement de leadership et de siège serait bénéfique pour l'IDI et apporterait une incitation supplémentaire pour de nouvelles idées et entreprises. Le transfert a donc été préparé et le nouveau secrétariat de l'IDI en Norvège s'est familiarisé avec les tâches avant de reprendre les opérations en 2001.

Le transfert de l'IDI du Canada à la Norvège a nécessité la dissolution de la société au Canada et la création d'une nouvelle entité dans le cadre de la loi norvégienne. En Norvège, l'IDI a continué à avoir un Comité de direction composé des vérificateurs généraux du Canada, de Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni,

pour superviser la gestion et l'administration générales. L'IDI a également maintenu la structure du Comité consultatif et poursuivi son rapport annuel au Comité directeur de l'INTOSAI et son rapport triennal au Congrès de l'INTOSAI.

Troisième période, 2001–2006

Vers la fin de l'année 2001, le PRFLT avait été dispensé dans la plupart des régions de l'INTOSAI (AFROSAI, ARABOSAI, ASOSAI, OLACEFS et SPASAI). Les comités régionaux de formation étaient en place, les plans régionaux de formation étaient mis en oeuvre et chacune des régions disposait d'un groupe d'environ 25 spécialistes de la formation à la disposition des ISC nationales. Le Secrétariat de l'IDI était en mesure d'accorder une place plus importante au nouveau rôle qu'il entendait avoir après la réalisation du PRFLT.

Une enquête portant sur les ISC des pays en développement a été réalisée en 1999 et 2000; les informations ainsi recueillies furent utilisées pour mettre au point le plan stratégique de l'IDI pour la période 2001-2006. Ce plan envisageait le maintien et le développement accru de l'infrastructure régionale de formation et l'extension des programmes à de nouveaux domaines (comme, par exemple, une coopération plus systématique avec les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI), et l'exploration de la formation à distance comme forme nouvelle de formation pour les ISC.



Discussion en groupe restreint à l'occasion du Symposium de l'IDI sur la formation des formateurs de l'IDI auquel ont participé 158 spécialistes venus de 82 pays.

Après l'approbation du plan par le Comité de l'IDI et par le Congrès de l'INTOSAI, le Secrétariat de l'IDI a commencé à le mettre en oeuvre en 2001. Le PRFLT a été réalisé dans les deux régions restantes (CAROSAI et EUROSAL); en tout, plus de 200 spécialistes en formation ont suivi cette formation avec succès. Les gouvernements du Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède et la Banque

mondiale ont apporté un soutien financier au programme. L'IDI, les régions de l'INTOSAI et certaines commissions permanentes et groupes de travail de l'INTOSAI ont travaillé étroitement ensemble pour mettre au point et réaliser les programmes et les activités. L'autre facteur important dans le succès du concept

illustré par l'IDI a été la contribution active et le soutien précieux en nature à toutes les étapes par les membres de l'INTOSAI. L'IDI compte sur le soutien financier des agences nationales et internationales de coopération pour le développement et sur les contributions de plusieurs ISC dont le soutien est apprécié à sa juste valeur.

Au moment où l'INTOSAI célèbre son 50ème anniversaire, l'IDI s'est développée pour devenir un membre mature de la famille de l'INTOSAI qui contribue activement au développement des ISC. Malgré son petit secrétariat, l'IDI est en mesure d'accomplir beaucoup de choses en agissant au niveau régional et en stimulant et encourageant les initiatives régionales et locales en matière de renforcement des capacités. Etant donné qu'au bout d'un certain temps, la formation et le renforcement des capacités ont besoin de changement, l'IDI entend maintenir toujours la souplesse nécessaire pour faire face aux besoins nouveaux qui ne manqueront pas d'émerger.



Congrès de l'INTOSAI





I INCOSAI

La Havane, novembre 1953

Organisé par le Ministerio de Auditoría y Control de la República de Cuba

L'édification, sur cinq décennies, d'une organisation internationale capable de rassembler plus de 180 institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de par le monde est, sans aucun doute, une réalisation historique considérable, alors que nous sommes à l'aube du XXI^e siècle. Elle est d'autant plus considérable que nous assistons à une évolution technologique rapide et à des mutations décisives à caractère économique, politique, social et écologique liées à l'accélération du processus de mondialisation au cours des 50 dernières années.



Représentants des ISC de France et de Cuba au premier INCOSAI de la Havane.

L'INTOSAI a dû faire face à de nombreux défis dans ce scénario complexe qui a fait suite au Premier Congrès des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INCOSAI) qui s'est tenu en novembre 1953 à la Havane (Cuba). L'aptitude de l'INTOSAI à honorer l'engagement de favoriser la participation active des ISC au contrôle des ressources publiques, de promouvoir l'intégrité des fonctionnaires de l'Etat et d'aider nos sociétés à améliorer le rendement, l'utilité et la rentabilité des actions entreprises par les gouvernements témoigne de l'admirable capacité de notre organisation.

En tant qu'organisation internationale reconnue dans le domaine du contrôle des finances publiques, l'INTOSAI a encouragé l'échange d'informations et d'expériences entre ses membres, ce qui a permis de renforcer la conformité à la loi et la régularité des opérations, la fiabilité des registres comptables, la reddition des comptes et la transparence. En élargissant le champ de manière à l'étendre à d'autres activités, comme la lutte contre la corruption et le contrôle écologique, l'INTOSAI a valorisé les ISC et conforté leur raison d'être.

Le Ministère de l'audit et du contrôle de la République de Cuba, en sa qualité d'ISC, apprécie à sa juste valeur l'honneur qui a été fait à notre pays en lui donnant l'occasion d'accueillir le premier Congrès de l'INTOSAI.

Membre de l'INTOSAI et, plus tard, de son organe régional, l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS), le Ministère participe activement aux Congrès, actions de formation, réunions de travail et assemblées générales. Cette participation lui a permis de conforter les bases organisationnelles et juridiques de ses activités de

contrôle ; a permis la signature de plusieurs accords de coopération avec des Etats membres et a permis l'échange d'expériences et d'informations grâce aux séminaires internationaux sur des thèmes comme le contrôle de gestion.

Le Ministère a participé à des actions de formation parrainées par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) qui lui ont permis de prendre connaissance des outils modernes du contrôle. Ce qui a permis la formation d'experts qui ont pu multiplier ces connaissances en communiquant leurs expériences à leurs pays.

La 13ème Assemblée générale de l'OLACEFS, qui s'est tenue en novembre 2003 à Cuba, a été une manifestation internationale importante. Cette rencontre a renforcé la coopération et l'échange d'idées dans les domaines du contrôle et de l'audit des ressources publiques.

Pour conclure, il convient de souligner que, compte tenu de l'engagement et du consensus, il sera possible de parvenir à l'intégration des pays tout en respectant leur diversité et leur souveraineté et, dans le même temps, en réaffirmant les principes de l'équité, du respect et de la solidarité. Ainsi, la coopération dans les domaines du transfert de connaissances, du développement des inspections conjointes et de l'application des technologies de l'information offriront, conformément à la volonté permanente de l'INTOSAI, des occasions pour l'avancement des ISC.

II INCOSAI

Bruxelles, septembre 1956

Organisé par la Cour des comptes de Belgique

Le IIe Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques a été organisé à Bruxelles du 24 au 29 septembre 1956 par la Cour des comptes de Belgique, sous le haut patronage du Gouvernement belge. Les institutions nationales de contrôle de quarante-quatre Etats, ainsi que six organisations internationales, étaient représentées à ce congrès dont les travaux ont porté sur les quatre sujets suivants :

- Moyens institutionnels propres à assurer l'indépendance des Corps chargés du contrôle supérieur des finances publiques.
- Moyens propres à assurer le contrôle financier des institutions internationales ou supranationales.
- Moyens propres à assurer le contrôle financier des industries nationalisées et des organismes bénéficiant d'une participation financière de l'Etat.
- Institution d'un contrôle préventif sur les dépenses publiques ; ses buts et ses modalités.



Délégués au IIe INCOSAI de Bruxelles.

En ce qui concerne le premier sujet, il convient de rappeler que l'indépendance de la Cour des comptes de Belgique a été assurée dès l'indépendance du pays tant par le Constituant que par le législateur (loi du 29 octobre 1846). Cette indépendance, qui est à la fois organique et fonctionnelle, constitue encore à ce jour la caractéristique essentielle de l'institution malgré les nombreuses réformes institutionnelles qui ont transformé la Belgique en un Etat fédéral. La Cour des comptes s'avère être l'institution externe indépendante de contrôle des finances publiques des entités fédérales et fédérées du pays.

Bien que les moyens destinés au contrôle des organisations internationales n'aient pas, comme tels, d'incidence sur l'activité de la Cour des comptes de Belgique, il convient de préciser que les missions de la Cour accomplies au titre d'auditeur externe de certaines organisations internationales ont été exercées dans le respect des recommandations de l'INTOSAI relatives aux garanties d'indépendance, de compétence et d'efficacité que le contrôle de ces organisations doit offrir.

S'agissant du troisième sujet, il convient de préciser que la nécessité de soumettre à un contrôle les entreprises et organismes bénéficiant d'une participation financière de l'Etat a été dès l'origine une préoccupation du législateur belge. Les modifications apportées durant la dernière décennie à cette législation en vue de faire face à l'évolution de la société, tant en ce qui concerne les entreprises publiques que les organismes de sécurité sociale par exemple, ont permis de sauvegarder les prérogatives de contrôle de la Cour. En outre, l'attribution récente à la Cour d'une compétence générale de contrôle du bon emploi des deniers publics permet de rencontrer certains objectifs spécifiques mis en lumière à l'occasion du IIe INCOSAI.

Enfin, pour ce qui concerne le quatrième sujet, la législation belge prévoit diverses modalités permettant un contrôle préventif destiné à assurer une exécution correcte du budget. Conformément à la résolution adoptée lors du IIe INCOSAI, qui



Séance plénière du IIe INCOSAI.

considère que le contrôle de l'engagement des dépenses constitue la modalité la plus efficace en matière de contrôle préventif, il convient de souligner que le contrôle des engagements est assuré tant par l'inspection des finances que par le contrôleur des engagements, lesquels exercent leur mission en toute indépendance.

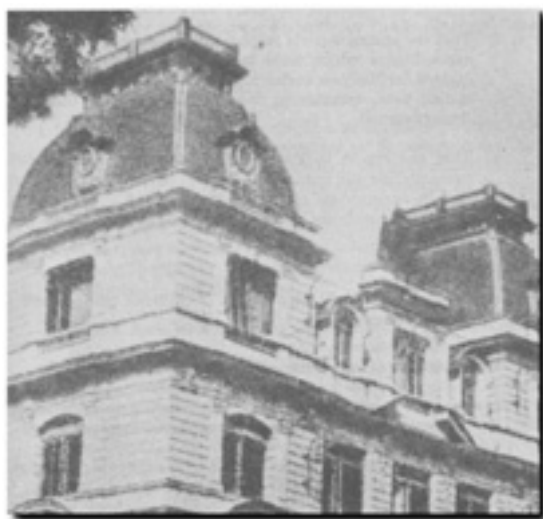


III INCOSAI

Rio de Janeiro, mai 1959

Organisé par la Tribunal de Cuentas de la Union du Brésil

La Cour des comptes du Brésil (TCU) a accueilli le IIIe INCOSAI du 3 au 10 mai 1959. Les thèmes de ce Congrès ont eu des répercussions sur la structure, les procédures et la mission de la TCU. Les thèmes traités avaient trait aux fonctions des ISC relatives aux contributions directes et indirectes, aux méthodes d'établissement d'états de comptes et de budgets permettant d'estimer de façon précise les recettes et les dépenses des services publics et au contrôle suprême juridique et financier de l'exécution de plans de développement économique et social.



Ancienne Cour des comptes du Brésil où s'est tenu le IIIe INCOSAI.

Le Congrès a recommandé aux ISC d'exercer, dans le cadre de leurs compétences, le contrôle le plus large possible des recettes de l'Etat. La Constitution fédérale de 1988 habilite la TCU à contrôler l'institution fiscale. Le 5ème secrétariat du contrôle externe de la TCU est à présent l'unité technique chargée de ce type de contrôle.

Dans une autre suggestion, il était demandé aux ISC de ne pas publier d'états qui se limitent à la conformité juridique et d'émettre des opinions concernant la réalisation des programmes. Pendant la période qui a suivi la Constitution de 1988, la TCU a également évalué le rendement des services publics. Pour réaliser ces activités, elle s'est dotée de départements spécialisés : Contrôle et évaluation des programmes gouvernementaux, Evaluation macro-gouvernementale, Contrôle de la privatisation et Contrôle des travaux et avoirs de l'Union [Brésil].

Par ailleurs, le IIIe INCOSAI a recommandé que le contrôle des dépenses publiques soit motivé par le budget opérationnel. Depuis 1967, le Brésil a abandonné la formule traditionnelle du budget et adopté des méthodes où la priorité était accordée, quoique de manière balbutiante, à l'évaluation de résultats. L'adoption d'un budget de rendement --en d'autres termes, un budget préparé sur la base d'objectifs à atteindre et ne se limitant pas aux apports consacrés à ces actions-- a permis de revoir la nomenclature budgétaire brésilienne en vue de réorganiser les rubriques selon la nature des activités. Aujourd'hui, le budget a évolué conformément au concept de budget-programme dans lequel le processus budgétaire est un ensemble d'actions reliées à un processus public de planification visant la réalisation d'objectifs et de finalités en un laps de temps déterminé.

La modernisation technologique constitue un autre point important. Le IIIe INCOSAI a recommandé aux ISC d'investir dans des services comptables et



statistiques informatisés afin de pouvoir s'acquitter de leur mission avec plus d'efficacité. Depuis qu'elle existe, la TCU a toujours eu pour ambition d'appliquer les technologies nouvelles et utiles au domaine du contrôle. Au cours des quelques dernières années, l'adoption généralisée des technologies de l'information a permis de conforter la transparence, la rentabilité et l'efficacité des activités de contrôle externe. Le site web de la TCU fournit des informations sur des questions comme la comptabilité publique, les contrôles en cours et les contrôles achevés, les rapports aux dirigeants et la délivrance de certificats. La TCU a également recours à des systèmes de traitement électronique des données qui sont d'importants outils de travail. Il convient ici de citer tout particulièrement le Système intégré de gestion financière du gouvernement fédéral, le réseau du Service fédéral de traitement des données et des technologies de l'information et le Centre de traitement des données du Sénat fédéral. L'orientation prise à l'issue du IIIe Congrès a confirmé le choix de la modernisation et a également suscité la recherche de nouveaux outils et méthodes.

Les discussions et les recommandations du IIIe INCOSAI ont exercé une incitation supplémentaire pour actualiser les activités de contrôle au Brésil et pour développer encore plus l'administration financière et budgétaire. Les idées discutées ont suscité la mise en place de nouveaux mécanismes capables de mesurer non seulement la conformité juridique des dépenses publiques, mais aussi leur rentabilité, efficacité et économie. Comme nous l'avons vu, les résultats du IIIe INCOSAI ne se sont pas limités à ce moment historique particulier, ils ont aussi transformé à long terme la façon avec laquelle les tâches du contrôle sont réalisées au Brésil.



IV INCOSAI

Vienne, mai 1962

Organisé par la Rechnungshof de la République d'Autriche



*Lieu du IVe
INCOSAI à Vienne.*

L'INTOSAI a tenu son IVe Congrès des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INCOSAI) à Vienne, du 18 au 26 mai 1962. La Cour des comptes d'Autriche, alors sous la présidence du Dr. Hans Frenzel, a accueilli cette manifestation qui a rassemblé plus de 60 délégations représentant des ISC et des organisations internationales (près de 140 participants et observateurs en tout).

Le IVe INCOSAI a porté sur les thèmes suivants:

- Contrôle des administrations nationales et d'autres institutions à l'étranger (thème 1),
- Contrôle d'institutions subventionnées par des fonds publics (thème 2),
- Contrôle d'entreprises économiques de droit privé dans lesquelles l'Etat a un intérêt financier (entreprises nationalisées, thème 3),
- Mesures destinées à réaliser d'une manière plus efficace les suggestions des ISC (thème 4).

Impact du IVe INCOSAI sur la Cour des comptes d'Autriche

Les compétences de la Cour des comptes d'Autriche en matière de contrôle figurent, depuis de nombreuses décennies, dans les textes de loi et même, dans la plupart des cas, dans la loi constitutionnelle. La Cour des comptes d'Autriche est habilitée à contrôler les aspects d'économie, de rentabilité et d'efficacité ; la légalité et l'exactitude de la comptabilité des opérations financières du gouvernement et des unités et institutions administratives de la République d'Autriche à plusieurs niveaux : le niveau central (fédéral), le niveau régional (neuf provinces) et le niveau des collectivités locales (communautés de 20 000 habitants au moins, associations de collectivités locales). Par ailleurs, conformément aux normes de contrôle définies, la Cour des comptes d'Autriche vérifie les opérations financières (1) des entreprises dans lesquelles l'Etat détient au moins 50 pour cent des parts et (2) les personnes morales (même celles qui ne font pas partie de l'administration publique) qui bénéficient d'un financement du niveau fédéral, des provinces ou des collectivités locales (les bénéficiaires de subventions publiques) pour leurs opérations financières. La Cour des comptes d'Autriche est tenue de soumettre, au moins une



fois par an, un rapport sur les constatations de ses contrôles aux parlements concernés (le Conseil National au niveau fédéral, les diètes provinciales au niveau régional et les conseils municipaux au niveau local). Une fois soumis aux instances représentatives, ces rapports doivent être rendus publics.

S'agissant des recommandations adoptées par le IVe INCOSAI sur le thème 1 -- selon lequel les ISC sont habilitées à vérifier les opérations financières d'organismes nationaux qui réalisent leurs activités à l'étranger de la même manière que si ces activités étaient réalisées dans le pays-- les autorités qui représentent l'Autriche à l'étranger (par exemples les ambassades) sont assujetties, sans restriction, au contrôle exercé par la Cour des comptes d'Autriche. Dans le passé, la Cour des comptes d'Autriche a réalisé de nombreux contrôles de ce genre à l'étranger.

S'agissant des recommandations liées au thème 2 (par exemple, la définition du mot « subvention » et la réglementation par la loi des conditions et procédures pour l'octroi de subventions), la loi autrichienne délimite le cadre nécessaire pour habiliter la Cour des comptes d'Autriche à contrôler effectivement les bénéficiaires de fonds publics (subventions) en vue de vérifier si ces fonds ont été utilisés conformément à l'objectif pour lequel ils ont été affectés et accordés et pour évaluer les aspects d'économie, de rentabilité et d'efficacité des opérations financières.

S'agissant du thème 3, les dispositions légales relatives au contrôle des entreprises aux finances desquelles la République d'Autriche participe s'appliquaient déjà (et s'appliquent toujours) à la Cour des comptes d'Autriche avant la tenue du IVe INCOSAI. Ces réglementations correspondent dans une grande mesure aux recommandations du IVe INCOSAI (par exemple, la fonctionnalité relative à l'indépendance de l'ISC, outre le contrôle gouvernemental et les comptables du secteur privé, le fait de ne pas restreindre le contrôle exercé par l'ISC à la régularité des comptes et la protection des secrets des entreprises contrôlées).

En tant qu'organe suprême du contrôle des finances publiques, la Cour des comptes d'Autriche vérifie les opérations financières des entreprises nationalisées de manière intégrée, conformément aux normes de contrôle déjà citées, qui dépassent de loin celles appliquées par les comptables du secteur privé.

De plus, les compétences de la Cour des comptes d'Autriche pour le contrôle de ce genre d'entreprise ne peuvent être fondées exclusivement sur la participation financière du gouvernement (par exemple, le fait de détenir au moins 50 pour cent du capital nominal, du capital actions ou des capitaux propres). Conformément à une autre recommandation du Congrès, les compétences se basent aussi sur le fait que le gouvernement exerce un contrôle sur ces entreprises par le biais d'autres mesures à caractère financier, économique ou organisationnel (par exemple, la participation du gouvernement à la nomination des responsables de l'entreprise).



Dans la réalisation de ses contrôles et la divulgation de ses constatations, la Cour des comptes d'Autriche est légalement tenue de protéger les secrets commerciaux de l'entreprise contrôlée.

La mise en oeuvre des recommandations relatives au thème 4 (rapports spéciaux autres que le rapport annuel et large diffusion des rapports) a été facilitée par le fait que la Cour des comptes d'Autriche a le droit de rendre compte au Conseil National et aux diètes des provinces de chaque observation à tout moment et en dehors de son rapport annuel. La Cour des comptes d'Autriche a régulièrement recours à la possibilité de rendre des rapports tout au long de l'année, spécifiquement en vue de fournir aux parlements respectifs et à la population les informations les plus récentes possibles.

Dans ce contexte, il convient aussi de mentionner ce qu'il est convenu d'appeler la « liste des entreprises instables » utilisée dans le contrôle des finances publiques. Cette liste est communiquée au Parlement aux niveaux fédéral et régional dans le cadre des activités de rapport de la Cour des comptes d'Autriche; elle est publiée en même temps que le rapport respectif sur le site web de la Cour (<http://www.rechnungshof.gv.at>) dans la rubrique intitulée « Services – rapports, Fédération, Etats fédérés » (Bund, Bundesländer). Cette liste comporte les recommandations faites par la Cour des comptes d'Autriche à l'occasion de précédents contrôles et donne une idée de l'avancement de la mise en oeuvre (suggestions non encore mises en oeuvre, ou actuellement mises en oeuvre, recommandations déjà mises en oeuvre). Cette liste met à la disposition des décideurs au niveau parlementaire des informations actualisées tout en donnant à la population autrichienne et aux médias des informations essentielles concernant le contrôle externe des finances publiques en Autriche.

Il convient de mentionner, finalement, que les membres de l'INTOSAI présents au IVe INCOSAI ont rendu hommage à la Cour des comptes d'Autriche et à sa réussite dans l'organisation du Congrès en demandant à la Cour d'assumer le Secrétariat général de l'INTOSAI. Aujourd'hui encore, la Cour des comptes d'Autriche continue d'assumer cette tâche en comptant dans une grande mesure sur ses propres ressources et en réalisant des activités conformément aux principes fondamentaux de l'INTOSAI - l'égalité de ses membres et leur participation volontaire à l'INTOSAI.

En s'acquittant de ce mandat, la Cour des comptes d'Autriche a toujours eu pour préoccupation principale de mettre son expérience du contrôle intégré à la disposition de tous les membres de l'INTOSAI en participant activement à plusieurs commissions et groupes de travail de l'INTOSAI.



V INCOSAI

Jérusalem, juin 1965

Organisé par le State Comptroller's Office d'Israël

Israël a accueilli le Ve INCOSAI en juin 1965. Ce fut un événement important à la fois pour le State Comptroller's Office et pour la population. Le Congrès a bénéficié de la couverture des médias nationaux et internationaux et a suscité un grand intérêt dans la population.



Golda Meir, alors Ministre des Affaires Etrangères d'Israël, s'adresse aux délégués du Ve INCOSAI de Jérusalem.

La Knesset (Parlement israélien) a rendu un hommage spécial au Congrès qui, du fait qu'il se tenait à Jérusalem, constituait une réalisation importante et contribuait au prestige du pays. A l'époque, l'Etat d'Israël était encore très jeune; il était, de fait, le premier des pays créés après la Seconde guerre mondiale à être honoré par l'organisation d'un INCOSAI.

L'organisation de ce congrès était particulièrement intéressante du fait que le pays organisateur venait d'être créé et en était encore à mettre au point des normes de

gouvernement et d'administration et à mettre sur pied ses institutions. Il est toujours utile de sensibiliser les institutions gouvernementales et la population concernant la position centrale du contrôle des finances publiques qui se trouve à la base de la création d'une administration publique saine et des normes de conduite publique appropriées. Le faire dans un pays qui traversait le processus susmentionné revêtait une signification particulière. C'est pourquoi l'INTOSAI se doit de tenir compte de ces éléments dans le choix du lieu où elle va tenir ses congrès. L'organisation du congrès en Israël en 1965 a renforcé la position du State Comptroller's Office dans le pays et a accru sa confiance en lui-même en tant qu'institution de contrôle en développement. Cela pourrait avoir le même effet sur d'autres pays qui connaissent des situations similaires.

Les circonstances spéciales dans lesquelles s'est tenu le congrès de 1965 ont permis à Israël de renforcer ses liens avec les pays en développement avec lesquels il était déjà en coopération. Peu après le Congrès, un séminaire international consacré au contrôle des finances publiques a été organisé en Israël; il s'adressait spécifiquement aux représentants de nouvelles institutions de contrôle. Ce séminaire, le premier du genre, a permis aux participants de prendre connaissance des besoins spécifiques des institutions de contrôle de création récente et d'examiner des moyens uniques pour y faire face.



Bien que chaque institution de contrôle opère dans le cadre des circonstances et des lois de son pays et s'adapte à ses traditions et à sa culture politique, l'organisation et l'accueil d'un congrès international renforcent notre conscience d'appartenir à la communauté très diverse des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de ce fait que, malgré nos différences, nous avons beaucoup de choses en commun. Ces différences et ces similitudes créent un processus dialectique susceptible de générer de nouvelles forces et une vision plus complète de la réalité dont nous pouvons tous tirer profit.

En organisant le Congrès, le State Comptroller's Office a participé au traitement des documents et des propositions des membres participants. Ce traitement nous a permis d'examiner les différentes méthodes et approches du contrôle des finances publiques d'une façon intense et concentrée, ce qui nous a sensibilisés encore plus aux différentes possibilités et a suscité de nouveaux travaux de recherche et de développement. De plus, la participation du Dr. Itzhak Ernst Nebenzahl, le Président du State Comptroller's Office d'Israël, à des activités internationales en sa qualité de Président du Congrès et de Président du Comité directeur de l'INTOSAI a renforcé et approfondi la coopération internationale et bilatérale du State Comptroller's Office avec d'autres institutions de contrôle des finances publiques.

Le Congrès a offert au Président du State Comptroller's Office une occasion unique pour présenter sa conception du contrôle des finances publiques aux responsables gouvernementaux israéliens qui participaient au Congrès et d'établir le lien entre cette conception et la culture et la tradition d'Israël. Dans l'allocution d'ouverture du Congrès, le Dr. Nebenzahl avait présenté les différentes fonctions du contrôle des finances publiques en disant: « Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques doivent se joindre aux efforts sans relâche visant à ce que l'administration publique se conduise de manière juste et équitable; de manière juste vis-à-vis des individus et de manière équitable vis-à-vis des communautés. La justice et l'équité sont probablement les valeurs suprêmes de la société humaine ». Ces mots expriment, aujourd'hui encore, le point de vue du contrôle des finances publiques en Israël.



VI INCOSAI

Tokyo, mai 1968

Organisé par le Board of Audit du Japon

Le VIe INCOSAI s'est tenu à Tokyo du 22 au 30 mai 1968; les délégués de quelque 70 ISC y ont participé. Il s'agissait de la première rencontre de l'INTOSAI en Asie. Sa principale réalisation a été l'adoption du Règlement intérieur de l'INTOSAI qui faisait formellement de l'INTOSAI une institution internationale permanente.



Responsables du VIe INCOSAI.

La préparation et le déroulement du Congrès ont posé différents défis au Bureau de l'audit parce qu'il s'agissait de la première rencontre internationale qu'il organisait. Néanmoins, avec la coopération des ISC participantes, le VIe INCOSAI a été couronné de succès. Grâce à cette expérience et aux enseignements tirés, le Bureau a pu se lancer dans des activités de coopération internationale.

Depuis qu'il a organisé le VIe INCOSAI en 1968, le Bureau de l'audit du Japon participe plus activement aux activités internationales. Le Bureau a été membre du Comité directeur de

1966 à 1983 et l'est de nouveau depuis 2001. A l'heure actuelle, le Bureau, comme d'autres ISC, est membre actif du Comité des normes de contrôle, du Comité de contrôle informatique et du Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales.

De 1991 à 2000, le Bureau a assuré le Secrétariat général de l'ASOSAI, l'un des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI; depuis, 2000, il a aidé, en tant qu'administrateur, à l'organisation de ses activités de formation. Tout récemment, le Bureau de l'audit du Japon a collaboré avec le Secrétariat général de l'ASOSAI à l'organisation du séminaire annuel de l'ASOSAI et d'un autre séminaire financé par la Banque asiatique de développement qui compte déjà plus de 50 participants.

Outre ses activités au sein de l'INTOSAI, le Bureau de l'audit du Japon organise et accueille depuis 1966 le Forum international de Tokyo sur le contrôle qui permet l'échange de points de vue et d'informations sur des questions d'intérêt commun pour de nombreuses ISC. Le Forum connaît beaucoup de succès et bénéficie des contributions des ISC participantes.

Cela fait plus de 35 ans que le VIe INCOSAI s'est tenu en 1968. Pendant cette période, une attention accrue a été accordée aux ISC de par le monde et les attentes du public des ISC ont augmenté. Entre-temps, les activités gouvernementales assujetties au contrôle sont devenues plus variées et plus complexes. Par conséquent, la coopération entre les ISC est devenue plus essentielle pour faire face aux problèmes qu'elles ont en commun. Compte tenu de cette situation,



l'importance de l'INTOSAI ira croissant, ce qui permettra aux présidents des ISC d'échanger leurs points de vue et leurs expériences et favorisera la compréhension mutuelle et la coopération. Il va sans dire que les activités en cours des commissions mises sur pied par l'INCOSAI ont contribué aux activités de contrôle des diverses ISC, y compris le Bureau de l'audit du Japon.

S'agissant de l'avenir, le Bureau de l'audit du Japon s'engage à poursuivre son soutien à l'INTOSAI, qui existe depuis plus d'un demi siècle, et qui poursuivra ses importantes activités à l'avenir.



VII INCOSAI

Montréal, septembre 1971

Organisé par le Bureau du vérificateur général du Canada

En 1971, le VIIe Congrès des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, organisé par le Bureau du vérificateur général du Canada, a eu un impact considérable sur le rôle et le travail futurs du Bureau. En 1977, cette évolution a abouti à la promulgation par le Parlement canadien d'une nouvelle loi relative au vérificateur général. Cette loi amplifie le rôle du Bureau en dotant le vérificateur général de compétences lui permettant de réaliser des vérifications de l'optimisation des ressources.



Séance plénière du VIIe INCOSAI de Montréal.

Le Bureau du vérificateur général a été créé en 1878. Vu sa très longue histoire, on aurait pu penser qu'au moment de la tenue du VIIe INCOSAI, le rôle constitutionnel et opérationnel du Bureau serait déjà bien défini et compris de tout le monde. De fait, pendant la décennie qui a précédé le Congrès, et notamment de 1968 à 1972, les responsabilités du vérificateur général et les relations du Bureau avec les ministères et services gouvernementaux avaient suscité de nombreuses questions et controverses.

Au cours de son mandat (de 1960 à 1973), le vérificateur général Maxwell Henderson avait à maintes reprises répété qu'il n'était pas en mesure d'avoir suffisamment de personnel qualifié pour faire face à ses besoins. M. Henderson avait le sentiment que pour le bon fonctionnement de ses services, il avait besoin d'une grande souplesse, particulièrement dans la gestion du personnel.

L'autre question qui s'est posée (mais ses implications n'ont pas été entièrement explorées à l'époque) est celle de la liberté du vérificateur général d'établir des rapports. Quels domaines était-il en droit de vérifier et d'en faire rapport et quels domaines échappaient à ses compétences? Pendant de nombreuses années, le Vérificateur général avait fait part dans son rapport annuel de commentaires sur les « paiements improductifs » qu'il avait observés en examinant les comptes de l'Etat. Ces opérations, bien que légales, n'apportaient aucun avantage apparent aux Canadiens.

Ces rapports suscitaient la controverse parce que les fonctionnaires estimaient que les observations du vérificateur général constituaient un commentaire sur la politique du gouvernement et outrepassaient son mandat. Du coup, la relation entre le vérificateur général et l'administration publique s'est tendue et aucune des deux



parties ne semblait être en mesure de l'améliorer. Il fallait manifestement procéder à une réévaluation de fond en comble des fonctions du Bureau et à la définition de ses orientations futures.

L'organisation du VIIe INCOSAI au Canada tombait à un moment opportun. Le Congrès avait consacré une grande part de ses discussions à la question de savoir si contrôle dit de gestion ou contrôle opérationnel devait faire partie du rôle des contrôleurs des finances publiques. Il s'était également penché sur les qualifications nécessaires pour que le personnel de contrôle puisse réaliser ce genre de contrôle. Il ressortait des discussions que des progrès avaient été accomplis dans de nombreux pays où le champ et les responsabilités des contrôleurs des finances publiques avaient été élargis et avaient évolué dans cette direction.

En Grande Bretagne, le Comptroller & Auditor General avait remis en cause des transactions liées à de nombreux aspects de l'administration des programmes par le gouvernement et avait attiré l'attention du Parlement sur ces questions. Ses commentaires allaient bien au-delà de la seule régularité technique. Le GAO des Etats-Unis avait déjà élargi sa conception du contrôle des finances publiques en adoptant une approche que nous avons appelée vérification intégrée. En Suède aussi, la signification du contrôle a été étendue bien au-delà de la simple régularité. En France, en Israël comme aux Pays-Bas, grâce à des compétences législatives spécifiques, le rôle des institutions de contrôle des finances publiques nationales avait été étendu de manière à inclure l'évaluation de l'efficacité.

Ces nouveautés internationales, explorées par le VIIe INCOSAI, sont venues conforter l'idée que l'intérêt pour le rôle du vérificateur général, qui commençait à poindre au Canada, était également une réponse aux forces de changement qui se faisaient sentir à de nombreux endroits de par le monde.

Au cours de son mandat de vérificateur général, qui a commencé en 1973, James J. Macdonell s'est très vite intéressé à la définition de son rôle et de ses responsabilités et jugé que le moment était venu de réaliser une étude approfondie sur le Bureau. Après avoir consulté la Commission permanente des comptes publics, il a annoncé la mise en place d'un Comité d'examen indépendant chargé de réaliser cette étude et d'établir un rapport public sur ses constatations.

Les termes de référence englobaient les responsabilités que doit assumer le vérificateur général, y compris l'étendue de ses vérifications et la nature de ses rapports ainsi que son indépendance et la nature des relations qu'il doit entretenir à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement.

Au Canada, des discussions ont été tenues avec les organisations professionnelles, le secteur privé, la communauté universitaire, les hauts fonctionnaires, les ministres du



gouvernement fédéral, les députés et le grand public. En 1974, et faisant suite aux constatations du VIIe INCOSAI, la discussion s'est étendue à l'échelle internationale.

En Europe, des discussions ont été tenues avec des contrôleurs des finances publiques et d'autres responsables de Grande Bretagne, de Suède, de France et des Pays-Bas. Parce que le VIIIe INCOSAI organisé par l'Espagne a coïncidé avec ce travail de recherche, le Comité d'examen n'a pas pu rencontrer les responsables du contrôle d'Israël, d'Allemagne de l'Ouest, d'Autriche et d'Afrique du Sud. Aux Etats-Unis, le Comité a rencontré le Comptroller General, et l'Auditor General d'Australie s'est rendu à Ottawa.

Ces discussions se sont avérées très utiles, dans la mesure où elles ont permis au Comité d'examen (1) de se faire une idée du contexte international au regard duquel il est possible d'envisager le rôle du vérificateur général du Canada et (2) d'élargir la signification et l'appréciation des tendances en matière de contrôle des finances publiques. Le Comité a conclu et recommandé qu'une nouvelle loi soit promulguée régissant le rôle, les responsabilités et les relations du Vérificateur général et de l'institution de contrôle.

La nouvelle Loi de 1977 sur le vérificateur général a découlé de ce processus. Elle a défini et élargi les responsabilités du vérificateur général. Le vérificateur général ne devait plus seulement vérifier l'exactitude des états financiers, mais il avait le



Réception à la Citadelle de la ville de Québec, à l'occasion du VIIe INCOSAI.

mandat plus vaste d'examiner la façon dont le gouvernement gérait ses affaires. La nouvelle Loi réitérait aussi l'important principe selon lequel le vérificateur général ne commente pas les choix politiques, mais formule plutôt des commentaires sur la façon dont ces politiques sont appliquées.



VIII INCOSAI

Madrid, mai 1974

Organisé par la Tribunal de Cuentas d'Espagne

Les différents congrès de l'INTOSAI ont tous marqué de leur empreinte les ISC organisatrices et leur ont donné une expérience considérable et enrichissante des points de vue aussi bien technique qu'humain. Les congrès permettent de se rendre compte de l'importance de la coopération réciproque et de la compréhension entre les peuples et des intérêts communs et partagés à l'intérieur d'une communauté fondée sur des principes fondamentaux permanents (la justice, la liberté et le respect de la loi), ce qui permet de mettre en place et de maintenir fermement un ordre international juste et pacifique. Les congrès soulignent aussi l'importance de chercher les meilleurs systèmes et méthodes pour le contrôle de la gestion des finances publiques afin de veiller à leur application légale, régulière, efficace, rentable et économique. Cet esprit encourage les ISC à s'acquitter efficacement de leurs tâches et à s'adapter aux nouvelles exigences d'une société qui connaît des mutations continues et rapides et, si possible, à les anticiper; elles sont encouragées à être elles-mêmes des moteurs, plutôt que d'être mues par un moteur.



Juan Carlos, alors Prince d'Espagne, déclare le VIIIe INCOSAI ouvert.

Outre les effets produits par les relations avec les autres ISC, l'organisation des congrès de l'INTOSAI a eu des répercussions importantes sur les institutions elles-mêmes, en particulier, celles qui en étaient à un stade de formation ou de transition. Les congrès ont créé de nouvelles idées et suscité des changements au niveau de la conception même des institutions. Cet échange d'idées et d'expériences a ainsi permis de corriger les carences, d'introduire des innovations conformes à l'esprit des temps et d'insuffler une crédibilité accrue dans la sphère politique dans laquelle les ISC s'acquittent de leurs fonctions sur la base du maximum d'efficacité opérationnelle appuyée par la garantie d'indépendance institutionnelle.

Ces considérations étaient certainement prévisibles pour la Cour des comptes d'Espagne alors qu'elle accueillait le VIIIe Congrès de l'INTOSAI, qui s'est tenu à Madrid du 13 au 22 mai 1974 et qui a été une manifestation éclatante sur les plans aussi bien national qu'international. Avec les ISC de plus de 90 pays, ce Congrès a connu la participation la plus vaste et la plus variée en date.

Ce congrès s'est tenu à un moment crucial de l'histoire de l'Espagne. C'était l'époque où le régime politique --et, dans le même temps, la conception même de l'institution qui s'appelait alors la Cour des comptes du Royaume-- était sur le point de connaître une transformation fondamentale avec la proclamation d'un Etat démocratique, un Etat de droit, garanti par la Constitution de 1978 dont le 25ème anniversaire est célébré la même année que le 50ème anniversaire de l'INTOSAI.



A la suite du VIIIe Congrès de l'INTOSAI et à la lumière des recommandations qui y ont été faites, la Cour des comptes a pris conscience de manière progressive de la nécessité de traiter les diverses transitions internes qui devenaient nécessaires en raison des mutations rapides de l'économie, de la conception classique du trésor public et des principes qui régissent le contrôle ainsi qu'au niveau de la structure et des attributions du secteur public. Dans la mesure où, en Espagne, l'ISC n'était pas seule à faire face à cette situation, il a été jugé prudent d'entreprendre des actions globales visant à formuler des principes généraux de contrôle financier applicables aux situations les plus diverses possibles.

A cet égard, une initiative importante du VIIIe Congrès de l'INTOSAI a été de proposer et d'adopter une résolution permettant de faire la synthèse des conclusions et des recommandations des congrès précédents susceptibles d'être étudiées et revues de manière continue afin de les maintenir à jour et de veiller à leur applicabilité et afin qu'une déclaration de principe sur le contrôle des finances publiques puisse être faite. Le Congrès a également insisté pour que ces recommandations ne restent pas de simples postulats directeurs, mais qu'elles soient intégrées, dans la mesure du possible, aux normes ou pratiques nationales en matière de production de règles non inscrites dans les systèmes juridiques respectifs.

Trois ans plus tard, avec la participation active de la Cour des comptes d'Espagne, le Congrès suivant a approuvé ce qu'il est convenu d'appeler la Déclaration de Lima, véritable déclaration de principes faisant état des fondements d'un contrôle financier moderne et efficace : le besoin d'indépendance institutionnelle et financière des ISC comme garantie de l'indépendance et de l'objectivité du contrôle même; les indispensables qualifications et le développement professionnel continu des contrôleurs ; la nécessité d'étendre le contrôle à l'ensemble des finances publiques ou intérêts financiers publics et à publier convenablement les résultats; la nécessaire coopération entre contrôles afin d'éviter le double emploi, tirer avantage des synergies des résultats et, ainsi, les rendre plus efficaces; et la nécessité de parfaire les systèmes, normes et procédures de contrôle et de mettre en place les concepts et terminologie uniformes nécessaires.

Ces principes se sont avérés d'une très grande importance lors de la formulation de l'Article 136 de la Constitution espagnole de 1978 qui régit la Cour des comptes -- comme le montrent les procès-verbaux des débats parlementaires préparatoires où la Déclaration de Lima est spécifiquement mentionnée-- de manière à ce que, du moins du point de vue conceptuel, l'esprit de la déclaration soit incorporé dans la Constitution espagnole.

Compte tenu du rôle qu'elle a joué dans le VIIIe Congrès de l'INTOSAI, la Cour des comptes d'Espagne a vu sa réputation internationale considérablement rehaussée et a participé à de nombreuses rencontres et séminaires. Présidente et ensuite Vice-présidente de l'INTOSAI, elle a pris part à la formulation de l'Article 9 des premiers



Statuts de l'Organisation, approuvés à Tokyo en 1968, relatif à la création des groupes de travail régionaux. De ce fait, l'année 1975 a vu le démarrage d'un immense effort couronné par la mise au point et l'approbation immédiates des Statuts de l'AFROSAI (1976), de l'ARABOSAI (1977) et de l'ASOSAI (1978) et les travaux préliminaires devant aboutir à la création de l'EUROSAI qui s'est faite à Madrid en 1990, et par laquelle la Cour des comptes d'Espagne a été désignée pour assurer le Secrétariat permanent.

Dans ce cadre, et afin de faire connaître les principes de la Déclaration de Lima et de les faire adopter par toutes les ISC dans les groupes de travail régionaux, la Cour des comptes d'Espagne a activement contribué aux séminaires de formation organisés conjointement par l'INTOSAI et les Nations unies.

Cette esquisse des conséquences pour la Cour des comptes d'Espagne de l'organisation du VIIIe Congrès de l'INTOSAI montre clairement qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation internationale parmi tant d'autres dans la vie du pays, mais d'une importante étape pour le devenir de notre institution.

D'une part, le Congrès a permis dans une grande mesure d'adapter les principes et postulats essentiels qui doivent régir un contrôle financier efficace et adapté aux besoins actuels et il a généré un accroissement correspondant de la stature et de la crédibilité de la Cour dans la communauté politique du pays. D'autre part, le VIIIe Congrès a placé la Cour des comptes « sur la carte » et lui a valu la reconnaissance internationale grâce à ses efforts considérables pour développer et asseoir l'INTOSAI et les principes qui ont inspiré l'Organisation, tels que stipulés dans l'Article premier des Statuts : promouvoir l'échange d'idées et d'expériences entre les ISC dans les domaines du contrôle des finances publiques présentant un intérêt commun.

Les groupes de travail régionaux ont joué un rôle important en encourageant la coopération entre les ISC et en renforçant l'INTOSAI. L'Europe a créé l'EUROSAI pour promouvoir, dans le cadre de l'INTOSAI, la compréhension et la coopération professionnelle et technique entre les institutions membres et les autres groupes de travail régionaux dans le domaine du contrôle de la gestion des finances publiques.

A cet égard, l'EUROSAI doit jouer un rôle crucial à l'avenir en sensibilisant les ISC à la nécessité de progresser ensemble grâce à une coopération véritable, à l'intérieur de leur propre région et par rapport aux autres groupes de travail régionaux. Ce résultat a été atteint en partie par l'OLACEFS, organisation pionnière créée en 1962 sous la dénomination d'ILACIF et re-nommée en 1990, par la tenue de rencontres conjointes régulières qui ont commencé en 2000 à Madrid avec la Cour des comptes d'Espagne qui a accueilli la manifestation. Ce rôle s'avère d'autant plus important lorsqu'il est placé dans le contexte des processus d'intégration continue et de mondialisation de notre monde d'aujourd'hui. Dans la mesure où le tout est toujours

plus grand que la somme des parties, la coopération nous permet d'obtenir de la valeur ajoutée qui contribue à une rentabilité et une transparence accrues dans le contrôle des finances publiques.

Le moment est par conséquent venu de regarder l'avenir avec optimisme et avec la saine ambition d'atteindre les grands objectifs fixés par l'INTOSAI, une organisation créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et qui, en fin de compte, participe aux objectifs de celle-ci : contribuer à la compréhension et à la coopération entre les personnes, les peuples et les organisations afin d'établir un ordre mondial équitable et pacifique qui donne dignité et force à la communauté internationale.



IX INCOSAI

Lima, octobre 1977

Organisé par la Contraloría General de la República du Pérou

Le IXe INCOSAI qui s'est tenu à Lima du 17 au 26 octobre 1977 a rassemblé 235 représentants venus de 95 pays des cinq continents.



Le Général de Brigade, Luis Montoya Montoya, Contrôleur général du Pérou, s'adresse à la première séance plénière du IXe INCOSAI. A gauche, le Dr. Jorg Kandutsch, Secrétaire général de l'INTOSAI et le Dr. Hubert Weber, son assistant; à droite, M. Servando Fernandez-Victorio y Campos, Président de l'ISC d'Espagne.

Pour le Pérou, ce fut un événement historique en raison de la signature de la Déclaration de Lima qui, encore aujourd'hui, donne les lignes directrices sur le contrôle des finances publiques exercé par les ISC membres de l'INTOSAI.

Le Congrès a traité les thèmes techniques suivants: (1) Déclaration sur les lignes fondamentales du contrôle financier, (2) contrôle financier des organismes décentralisés de l'administration publique, (3) rôle et les exigences du contrôle financier dans la réforme de l'administration, (4) contrôle financier de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Il convient de noter qu'à l'occasion du Congrès, l'ISC du Pérou a assuré la présidence du Comité directeur de l'INTOSAI pour une période de 3 années consécutives, ce qui lui a permis de consolider son leadership international compte tenu de son objectif de rendre service aux autres. En 1996, elle a repris la présidence de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) pour une période de 6 ans.

La Déclaration de Lima

La première partie de la Déclaration de Lima définit la finalité du contrôle, du contrôle préalable et du contrôle a posteriori, le contrôle interne et le contrôle externe, ainsi que le contrôle formel et le contrôle du rendement.

Elle prévoit l'indépendance des ISC, de leurs membres et de leurs responsables; elle prévoit aussi l'indépendance financière des ISC.

La Déclaration s'intéresse aussi aux relations entre le Parlement, le gouvernement et l'administration. S'agissant des pouvoirs, elle traite des compétences en matière d'enquête, d'application des constatations des ISC, d'opinions d'expert et d'autres formes de consultation. Elle traite aussi de sujets ayant trait aux méthodes de contrôle, au personnel de contrôle, et à l'échange d'expériences au niveau international. Elle traite d'aspects liés aux rapports au Parlement et au public ainsi qu'à la méthode d'établissement de rapport.

Enfin, s'agissant des attributions des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en matière de contrôle, elle définit la base constitutionnelle des compétences en matière de contrôle, du contrôle de la gestion des finances publiques, du contrôle des autorités publiques, et d'autres institutions à l'étranger, des contrôles de la fiscalité, des contrats de travaux publics, du contrôle des centres de traitement informatique de l'information, du contrôle des entreprises commerciales avec participation publique, du contrôle des institutions subventionnées et du contrôle d'institutions internationales et supranationales.



X INCOSAI

Nairobi, juin 1980

Organisé par le Office of the Comptroller & Auditor General du Kenya



Le Président Daniel Arap Moi s'adresse au Xe INCOSAI. A droite, M. David Njoroge, Président de l'ISC du Kenya et le Général de Brigade, Luis Montoya, Président de l'ISC du Pérou.

Le Xe INCOSAI, le premier Congrès en Afrique, s'est tenu du 15 au 28 juin 1980 et a été marqué par un échange intense d'informations, des discussions fructueuses et par l'environnement amical mis en place par l'organisateur, David Njoroge, et le personnel du Bureau du Comptroller & Auditor General du Kenya. Plus de 200 délégués appartenant à plus de 100 ISC ont participé à un ensemble de manifestations bien planifiées.

Le Congrès s'est penché sur les thèmes suivants:

- Thème 1: Application d'un système informatique en matière de comptabilité budgétaire et de contrôle financier aux données enregistrées sur fichiers vidéo.
- Thème 2: Problèmes d'adaptation et de mise en pratique des techniques modernes de la vérification dans les pays en développement.
- Thème 3: Vérification gouvernementale dans le domaine international et supranational.
- Thème 4: Contrôle de l'efficience et de l'efficacité des entreprises publiques.

Le XIe Congrès a débouché sur des recommandations relatives aux quatre thèmes traités. Nous donnons dans ce qui suit quelques unes des recommandations les plus importantes:

Pour le Thème 1 (l'application de systèmes informatiques), le Congrès a fait les recommandations suivantes :

- pour les projets d'informatisation, réaliser des études de faisabilité comportant des calculs coûts-bénéfices avant de décider de l'informatisation et faire des examens périodiques des calculs coûts-bénéfices à mesure que des projets de traitement électronique des données sont mis en oeuvre;
- les gouvernements sont appelés à mettre au point une politique et des normes de traitement électronique des données liées à la conception, au développement et à l'utilisation de systèmes informatisés qui tiennent compte de l'évolution organisationnelle de l'administration publique et des besoins des utilisateurs;
- les ISC sont invitées à promouvoir l'adoption de mesures de contrôle appropriées dès l'étape de conception des systèmes afin de s'assurer de la fiabilité du traitement des données et des informations produites concernant la gestion, ainsi que la vérifiabilité des systèmes informatisés;



- il est recommandé de mettre au point des lignes claires en matière de reddition des comptes pour les systèmes de traitement électronique, notamment concernant les dirigeants, les utilisateurs des systèmes et le développement du système.

Pour le Thème 2 (adaptation et mise en pratique des techniques modernes de la vérification dans les pays en développement), le Congrès a fait les recommandations suivantes :

- chaque ISC est invitée à faire des efforts pour adapter et mettre en oeuvre les techniques modernes de contrôle des finances publiques qui sont pertinentes pour son propre environnement et ses besoins;
- chaque pays est appelé à oeuvrer à la promotion d'une gestion financière et de systèmes comptables viables pour servir de base à un contrôle efficace;
- l'INTOSAI et ses groupes régionaux, les Nations unies et les autres organismes de développement international sont invités à poursuivre l'aide accordée aux programmes régionaux de formation élargis et l'échange d'informations et d'expériences aux niveaux national, régional et international.
- l'INTOSAI est encouragée à poursuivre la standardisation de la terminologie du contrôle des finances publiques afin de faciliter l'échange d'informations et la formation.

Pour le Thème 3 (Vérification gouvernementale dans le domaine international et supranational), le Congrès a fait les recommandations suivantes :

- toutes les organisations, projets de financement et dispositifs d'aide mis en place en vertu d'accords entre deux Etats nationaux ou plus pour la réalisation d'un objectif commun --que ce soit en partenariat actif (international) ou par le transfert de certains pouvoirs souverains à une organisation choisie d'un commun accord et ayant pouvoir de décision (supranational)-- doivent être assujettis à un contrôle externe;
- les autorités qui réalisent le contrôle sont invitées à se doter de compétences professionnelles acceptables en matière de contrôle, comparables aux meilleures normes définies par les ISC;
- l'autorité de contrôle externe doit être totalement indépendante de l'organisme contrôlé ou de l'opérateur du projet et des gouvernements qui parrainent ou bénéficient des projets;
- l'autorité de contrôle externe doit être tenue de produire des rapports qui constituent la base d'une procédure formelle de suivi dans laquelle le rendement financier de l'organisation/opérateur est examiné en détail par l'autorité budgétaire ou gouvernementale compétente;



- l'autorité de contrôle externe doit être autorisée à préparer son propre budget de manière indépendante et doit pouvoir déterminer et mettre en oeuvre sa politique de recrutement de manière indépendante tout en respectant les limites du budget;
- les autorités nationales compétentes doivent informer les ISC des dispositions relatives au contrôle de nouvelles organisations internationales et supranationales et de tout changement dans les dispositifs liés au contrôle des organisations existantes.

Pour le Thème 4 (Contrôle de l'efficience et de l'efficacité des entreprises publiques), le Congrès a fait les recommandations suivantes :

- Les ISC sont appelées à évaluer le rendement des entreprises publiques par rapport aux objectifs sociaux, économiques et commerciaux des politiques gouvernementales et à la situation actuelle et aux circonstances spécifiques de l'environnement socio-économique de chaque Etat;
- l'évaluation de l'efficacité avec laquelle ont été réalisés les buts et objectifs doit également se pencher sur l'efficience et l'économie avec lesquelles les ressources investies ont été gérées, y compris l'évaluation du système de gestion adopté par les entreprises;
- les techniques modernes de contrôle doivent être appliquées au contrôle des entreprises publiques.

L'une des questions les plus importantes décidées par le Comité directeur à l'occasion du Congrès de Nairobi a été l'adoption d'une nouvelle formule pour l'organisation des congrès. C'est le Président Francisco Tantuico de l'ISC des Philippines, organisatrice du Congrès de 1983, qui a proposé cette nouvelle formule. Selon la proposition, les thèmes étaient subdivisés en sous-thèmes que les participants au Congrès auraient à discuter dans le cadre de séances restreintes (groupes de 30 à 35 personnes). Après ces séances, le rapporteur de chaque groupe résume les discussions à la séance plénière. Ce processus se justifie par le fait qu'il permet aux participants de profiter des séances de travail en groupe sans pour autant éliminer la communication globale importante souhaitée des séances plénières. Cette formule a été utilisée avec succès pour tous les congrès ultérieurs de l'INTOSAI.



XI INCOSAI

Manille, avril 1983

Organisé par la Commission on Audit des Philippines

Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis que la Commission on Audit des Philippines a organisé le XI^e INCOSAI à Manille, les orientations suivantes ont été maintenues par les six présidents successifs:

- continuité de la formation et du développement professionnel des contrôleurs,
- établissement de normes et de lignes directrices par l'évaluation comparée (benchmarking) et le choix des meilleures pratiques,
- renforcement des liens avec les organisations locales et internationales,
- professionnalisation du service public.



Séance d'ouverture du XI^e INCOSAI à Manille.

Dans la mesure où la formation et le développement du personnel de la Commission à tous les niveaux sont une préoccupation fondamentale, les programmes qui étaient déjà en place avant 1983 ont été améliorés et ont bénéficié d'un soutien accru. Des actions de partenariat avec les institutions universitaires et de formation comme l'Université des Philippines, l'Institut asiatique de gestion (AIM) et l'Académie de

développement des Philippines ont été mises sur pied pour assurer la formation spécialisée des responsables et des agents de la Commission. Grâce aux liens établis avec l'Autorité nationale pour le développement économique (NEDA), l'agence en charge des bourses à l'étranger, la Commission a veillé à l'accès de ses cadres moyens aux études de troisième cycle de gestion des entreprises et d'administration publique dans des institutions étrangères.

Des actions de formation continue, des stages pratiques et des possibilités de développement en matière de comptabilité publique, de contrôle et de technologies de l'information et de la communication ainsi que d'autres actions liées à la gestion financière ont été mis à disposition, grâce à ses relations internationales avec l'INTOSAI, l'ASOSAI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme de bourses de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF-FCVI), l'Agence canadienne pour le développement international



(ACDI), l'Agence australienne pour le développement international (Aus AID), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Programme néo-zélandais d'assistance technique bilatérale, le Programme de bourses des Pays-Bas, le Plan de Colombo de l'Inde et le Programme malaisien de coopération technique.

Le renforcement des liens avec les organismes internationaux a également préparé l'élection du Président de la Commission en tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, ce qui a permis de donner aux contrôleurs une grande ouverture sur les activités internationales.

Des efforts accrus ont également été consentis pour la réalisation d'études et de recherches visant la production de manuels sur les procédures et les processus du contrôle afin de permettre aux contrôleurs de se maintenir au courant des nouveautés en matière de comptabilité et de contrôle dans les autres pays.

Les efforts de la Commission pour l'amélioration continue du service du contrôle des finances publiques peuvent être illustrés par des projets comme le « Projet de révision des politiques et de professionnalisation des services de contrôle par la formation et la recherche » financé par l'ACDI et le projet en cours « Amélioration de la reddition des comptes publique de la Commission on Audit des Philippines » financé par le PNUD et Aus AID. Les résultats de ces études servent aujourd'hui de guides dans la planification des activités de la Commission pour atteindre l'objectif de qualité du service de contrôle des comptes publics.



XII INCOSAI

Sydney, avril 1986

Organisé par le National Audit Office d'Australie



Groupe de discussion composé des délégués d'Australie et de Tonga, lors du XIIe INCOSAI.

Le National Audit Office d'Australie (ANAO) a eu le privilège d'accueillir le XIIe INCOSAI à Sydney, du 7 au 16 avril 1986. A l'époque, l'ANAO s'appelait l'Australian Audit Office (AAO). Le Congrès qui a été ouvert par le Gouverneur-Général d'Australie de l'époque, l'Honorable Sir Ninian Stephen, a vu la participation de délégations de quelque 100 pays ainsi qu'une délégation des Nations unies.

Outre les séances plénières, les délégués ont, pendant trois jours, participé à des groupes de discussion, des séances d'établissement de rapports et des réunions de responsables de thèmes. Jouant le rôle d'agents de liaison technique, le personnel de l'AAO a facilité le déroulement de ces activités. Les projets de rapports établis au cours de ces séances ont été fondus en un document unique intitulé « Déclaration générale sur le contrôle du rendement, le contrôle des entreprises publiques et le contrôle de la qualité ». Chaque ISC a reçu une copie de ce document dans la langue de travail de son choix pour qu'elle puisse la diffuser dans son pays immédiatement après le Congrès.

L'un des résultats importants du XIIe INCOSAI a été l'émergence du contrôle du rendement comme extension légitime des compétences en matière de contrôle des finances publiques, allant au-delà de la fonction d'assurance associée aux contrôles de conformité et des états financiers pour se concentrer sur l'amélioration de l'administration du secteur public. L'autre résultat important a été la création de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). L'existence de l'IDI a permis d'augmenter le nombre d'occasions de formation à l'intention des contrôleurs des finances publiques dans les pays en développement ; l'IDI a permis de trouver des financements sous forme de contributions faites, à cet effet, par des agences nationales et internationales. Son succès est, à cet égard, indéniable.

Quelque 70 membres du personnel de l'AAO ont aidé à l'organisation de l'INCOSAI, ce qui leur a donné de précieuses occasions de rencontrer leurs collègues du monde entier et d'échanger des informations et des idées dans les contextes aussi bien professionnel que culturel. A la cérémonie d'ouverture, l'Auditor-General de l'époque, M. J.V. Monaghan, avait déclaré: « Je suis convaincu que nos délibérations seront utiles à tous les membres, quel que soit le niveau de développement de leur pays ».

Ce thème continue de caractériser les activités de l'INTOSAI, à bon nombre desquelles l'ANAO a eu le privilège de participer. En tant que membre de longue date (et ex-président) de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI, l'ANAO a pu contribuer à plusieurs échanges précieux avec d'autres membres, y compris sur le concept d'indépendance du contrôleur comme moyen de fournir des informations crédibles au Parlement. Nous avons également eu de la chance d'être un membre actif du Groupe de travail pour la privatisation et du Groupe de travail sur la communication. Ces expériences ont fait ressortir les avantages considérables que l'ANAO tire de son appartenance à l'INTOSAI et de sa participation à ses nombreuses activités. Parmi ces avantages, figurent aussi bien le développement personnel de ses agents que les améliorations de la qualité de son travail visibles dans l'amélioration de ses pratiques.

L'INTOSAI contribue aussi à l'amélioration des pratiques et des résultats du contrôle dans le monde entier et à plus de comportement éthique, par exemple, dans



Lors de la cérémonie d'ouverture à Sydney, échange entre Sir Ninian Stephen, Gouverneur-Général d'Australie (à gauche) et le Dr. Tassilo Broesigke, Secrétaire général de l'INTOSAI (à droite).

la lutte contre la fraude et la corruption et la promotion de la bonne gouvernance des entreprises. L'INTOSAI a aussi contribué à l'amélioration de l'efficacité des environnements du contrôle, y compris la bonne gestion du risque et à la gestion du rendement et à l'évaluation des résultats.

L'ANAO attache beaucoup d'importance à son appartenance à l'INTOSAI et il est fier d'être affilié à une organisation reconnue comme leader international du contrôle des finances publiques. Le développement de nos agents et la qualité de notre travail ont été considérablement rehaussés par la devise de l'INTOSAI « L'expérience mutuelle profite à tous ».

Berlin, juin 1989

*Organisé par la Bundesrechnungshof
 d'Allemagne*



Les responsables des thèmes discutent de l'administration du contrôle des finances publiques à l'occasion du XIIIe INCOSAI.

Le XIIIe INCOSAI, qui s'est tenu à Berlin en juin 1989, a eu une profonde influence, qui se fait encore sentir aujourd'hui, sur l'organisateur du Congrès, la Cour fédérale des comptes allemande (Bundesrechnungshof). La Cour a été en mesure d'appliquer les recommandations faites par le Congrès et continue de les considérer comme de précieuses lignes directrices. Ces recommandations ont trait aux trois thèmes du Congrès.

Faisant suite aux recommandations relatives au thème de la gestion dans la vérification des comptes publics, la Cour a adopté une structure à deux étages : les divisions de l'audit d'une part et la division de la présidence d'autre part. Cette dernière assume des fonctions générales d'administration et

de soutien placées directement sous le contrôle du Président. Les personnels sont affectés aux divisions de l'audit selon une procédure systématique et transparente qui repose sur des critères cohérents et qui tient compte de la répartition annuelle des tâches de contrôle et des plannings de contrôle, qu'ils soient annuels ou à plus long terme. Cette répartition des ressources humaines est, le cas échéant, revue et révisée à intervalles réguliers, même pendant l'Exercice fiscal en cours. La planification et l'exécution du contrôle sont appuyées par un système d'information pour la planification du contrôle, connu sous l'acronyme allemand APIS, qui fournit des informations essentielles à la planification de l'affectation des ressources. Des informations supplémentaires utiles à la gestion des opérations de contrôle sont rassemblées dans le cadre d'un projet pilote qui enregistre la durée et les dépenses de chaque activité de contrôle. Ces outils permettent le suivi et le contrôle ciblés garantissant une utilisation rentable et efficace des moyens budgétaires mis à la disposition de la Cour pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission. Il existe aussi une unité d'audit interne chargée de veiller à l'identification et au traitement des évolutions potentiellement nuisibles dès leur début.

Les recommandations avisées faites dans le cadre du deuxième thème du Congrès, la vérification de la dette publique, ont considérablement gagné en importance au cours des années suivantes, notamment en Allemagne. La Cour a suivi les recommandations dans la mesure du possible et compte tenu du contexte allemand. Pendant de nombreuses années, la Cour a attiré l'attention du Parlement sur l'accroissement considérable de la dette publique, soulignant l'impact budgétaire et financier de l'endettement public croissant, et elle a également appelé à la

consolidation du budget fédéral. Par ailleurs, la Cour a eu à faire face au problème posé par la croissance régulière et rapide de la dette fédérale par le biais de son unité spéciale chargée du contrôle de la dette fédérale et des finances publiques. Cette équipe de contrôle se compose d'économistes et d'experts bancaires versés dans le domaine de la gestion de portefeuilles, des swaps et d'autres produits des marchés financiers et instruments de dette. De même, la Cour a contribué à la mise en place d'un panel parlementaire chargé d'étudier des questions relatives aux emprunts du gouvernement fédéral. C'est là une reconnaissance du besoin croissant de transparence et d'informations directes et opportunes. Le Ministère fédéral des finances informe le panel de toutes les questions liées à la gestion de la dette fédérale et les représentants de la Cour participent activement au travail du panel.

Enfin, les recommandations relatives au troisième thème du Congrès, la vérification dans un cadre informatique, se sont avérées d'une très grande utilité. La Cour contrôle des systèmes informatisés du secteur public depuis le milieu des années 1980. Pour bien réaliser ce travail, il est impératif d'avoir des spécialistes hautement qualifiés dont les bureaux sont équipés des technologies les plus modernes en matière d'information et de communication. De concert avec les institutions de contrôle des 16 Etats de la République fédérale d'Allemagne, la Cour a défini des normes minimales applicables à l'utilisation de l'informatique dans l'administration publique et les a constamment mises à jour. Des lignes directrices et des recommandations supplémentaires sur les systèmes et les opérations informatiques ont été communiquées aux départements et agences du gouvernement. S'agissant des procédures informatiques liées aux paiements effectués sur le budget fédéral, les agences et les départements fédéraux sont tenus de permettre aux contrôleurs l'accès, par le biais d'interfaces standards, aux données traitées et stockées. Par exemple, depuis le milieu des années 1990, la Cour a un accès permanent en ligne à toutes les données comptables générées par le dispositif centralisé de gestion financière que le Ministère fédéral des finances gère pour le compte de tous les départements et agences fédéraux. La Cour est en mesure de récupérer des données comptables et autres dans ce très vaste système de manière structurée, ce qui l'aide à planifier et à exécuter ses audits. Pour obtenir des informations pertinentes pour le contrôle, les données brutes ainsi récupérées sont consolidées grâce à des logiciels de communication standards et des logiciels de contrôle hautement performants.

Depuis quelques années, la Cour a de plus en plus puisé des informations supplémentaires dans les bases de données des départements et agences fédéraux reliés grâce aux technologies de l'Internet. Depuis la fin des années 1990, cette méthode de collecte de données s'est étendue à la quasi totalité des bases de données des départements et agences fédéraux mises sur Internet et a permis de réaliser les avantages suivants :

- la réduction des intrants nécessaires à la réalisation des missions de contrôle,
- l'augmentation du volume de données chez l'organisme contrôlé utilisées comme preuves du contrôle,
- l'amélioration de la fiabilité et de la signification des constatations et conclusions du contrôle.

L'intérêt de la Cour pour l'efficacité du soutien informatique dans ses propres contrôles et dans le contrôle de l'utilisation de l'informatique par les départements et agences gouvernementaux continuera avec la même vigueur et, en fait, ne manquera pas d'augmenter dans les années à venir.



XIV INCOSAI

Washington, octobre 1992

*Organisé par le Government Accountability
Office des Etats-Unis d'Amérique*



*Séance d'ouverture du XIVe INCOSAI de
Washington, D.C.*

Le Government Accountability Office (GAO) des Etats-Unis d'Amérique a accueilli le XIVe INCOSAI à Washington, D.C. du 18 au 23 octobre 1992. Ce Congrès a montré l'application sur le terrain de la devise de l'INTOSAI « L'expérience mutuelle profite à tous » dans la mesure où plus de 400 délégués et observateurs représentant 120 pays membres et 10 organisations internationales ont participé activement à plus de 75 groupes de discussion, ateliers, réunions de commission et séances plénières. Les thèmes du congrès étaient le contrôle des finances publiques dans un environnement en mutation; l'évolution du rôle des ISC et la contribution des commissions permanentes de l'INTOSAI à l'amélioration de la gestion des finances publiques.

La pleine participation au Congrès (et, d'importance égale, aux activités réalisées pendant les 3 années depuis le Congrès de Berlin en 1989) d'un aussi grand nombre de membres, s'est traduite par plusieurs réalisations importantes pour l'INTOSAI. A la clôture du Congrès, les délégués avaient unanimement et par acclamation adopté les produits suivants :

- les normes et lignes directrices pour le contrôle et le contrôle interne et les travaux des trois autres commissions permanentes de l'INTOSAI pour la comptabilité, la dette publique et l'informatique;
- un protocole relatif aux procédures de fonctionnement des travaux futurs des commissions;
- les Statuts révisés de l'INTOSAI;
- les Accords de Washington où sont consignés les résultats et les recommandations relatives aux thèmes du congrès.

Le Congrès et le Comité directeur ont agi avec diligence pour ce qui est de ces réalisations. Sept nouveaux membres du Comité ont été élus par le Congrès conformément aux Statuts qui venaient d'être adoptés, ce qui permettait au Comité d'être plus représentatif des divers systèmes de contrôle ainsi que des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. A l'occasion de la 37ème réunion du Comité directeur qui s'est tenue juste après le Congrès, trois nouvelles commissions / groupes d'étude (pour la privatisation, l'évaluation de programmes et le contrôle écologique) ont été créées en réponse aux recommandations figurant dans les Accords de Washington.



Le XIVe INCOSAI a introduit plusieurs caractéristiques nouvelles au déroulement et à la conception du Congrès. Le programme officiel du Congrès a été clôturé avec succès en une semaine ; il a été suivi d'un symposium pratique de 3 jours sur la technologie qui a permis un échange supplémentaire de vues et d'informations. En outre, les commissions permanentes de l'INTOSAI ont été pleinement intégrées aux travaux du Congrès dans le cadre du Thème 2, ce qui a permis à tous les délégués de participer aux travaux des commissions et d'aider à tracer leurs orientations à venir. De plus, les thèmes traités par le XIVe INCOSAI ont porté aussi bien sur des thématiques déjà discutées par d'autres conférences internationales et régionales que sur des thématiques nouvelles présentant un intérêt pour les ISC membres. L'une des spécificités de la manifestation a été la programmation de visites optionnelles à quelques bureaux régionaux du GAO des Etats-Unis d'Amérique dans des villes-passerelles. Ces nouveautés sont la continuation d'une tradition d'innovation héritée des congrès précédents : le Congrès de Lima tenu en 1977 avait, par exemple, introduit les rapports des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI et le Congrès qui s'est tenu six ans plus tard à Manille avaient été organisé autour d'ateliers.

Le XIVe INCOSAI a également eu un impact sur le GAO lui-même. Plus de 300 agents du GAO ont participé à l'organisation du Congrès. Cette opportunité d'interagir avec des collègues du monde entier leur a permis de mieux comprendre le contexte international du contrôle des finances publiques et a contribué à jeter les fondations de relations mutuellement bénéfiques aux niveaux tant personnel qu'institutionnel.

L'Honorable Charles A. Bowsher, alors Comptroller General des Etats-Unis d'Amérique et Président du Congrès, avait déclaré que la coopération et la communication exceptionnelles entre les ISC du monde entier avant et pendant le Congrès avaient préparé le terrain pour les réalisations du XIVe INCOSAI. Il avait également déclaré que ces réalisations seraient incomplètes si elles n'étaient pas utilisées comme base pour réaliser de nouveaux succès.

« Ayant approuvé de nouveaux statuts, nous nous devons de les utiliser pour apporter une nouvelle vitalité à notre organisation. Ayant adopté des normes et des lignes directrices pour le contrôle et le contrôle interne, nous nous devons maintenant de faire face au défi qui consiste à aider les membres à les mettre en oeuvre. Et, ayant créé trois nouveaux groupes chargés d'étudier le contrôle écologique, la privatisation et l'évaluation de programmes, nous attendons d'eux qu'ils nous apportent des orientations et de l'aide sur ces sujets importants ».

Dans les années qui ont suivi le XIVe INCOSAI, l'INTOSAI s'est véritablement attachée à faire face à ces défis. Grâce à la coopération, la communication, la continuité et la participation de toutes les ISC, l'INTOSAI a été renforcée et chaque ISC a pu contribuer aux objectifs globaux visant à améliorer le contrôle des finances publiques de par le monde.



XV INCOSAI

Le Caire, septembre-octobre 1995

Organisé par la Central Auditing Organization d'Egypte



M. Abbas, Président de l'ISC d'Egypte souhaite la bienvenue aux délégués du XV INCOSAI.

La Central Auditing Organization d'Egypte (CAO) a accueilli le XVI^e INCOSAI au Caire (Egypte) du 24 septembre au 2 octobre 1995. Les 543 délégués et observateurs représentant les ISC de 125 pays et 16 organisations internationales ont constitué l'une des rencontres les plus importantes dans l'histoire de l'INTOSAI.

L'organisation du XV^e INCOSAI a conforté le statut de la CAO en Egypte, l'un des berceaux de la civilisation, un pays où les anciens Egyptiens ont exercé le contrôle et l'audit il y a de cela des milliers d'années, un pays qui a une longue tradition de tolérance et de paix.

Le XV^e INCOSAI s'est penché sur deux thèmes: le contrôle écologique et l'amélioration de la gestion financière des gouvernements par les commissions permanentes de l'INTOSAI. Le premier thème s'est distingué par une caractéristique unique dans l'histoire des congrès de l'INTOSAI en faisant appel à deux orateurs principaux qui ont traité différents aspects des questions environnementales : le Dr. Atef Ebeid, alors Ministre des affaires environnementales des entreprises publiques et de l'Etat et actuellement Premier Ministre d'Egypte et le Dr. Moustafa Tolba, ex-Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Comme l'avait stipulé le Congrès de Manille de 1983 et comme l'ont appliqué avec succès les congrès ultérieurs, le XV^e INCOSAI a été organisé de manière à ce que les participants puissent discuter les deux thèmes principaux et les sous-thèmes dans des séances de discussion restreintes et concomitantes. L'une des innovations du Caire a été que toutes les séances concomitantes étaient ouvertes aux délégués dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI. Les résultats de ces discussions ont par la suite été résumés par les responsables des sous-thèmes et approfondis dans les séances plénières consacrées à chacun des deux thèmes et ont été adoptés comme recommandations officielles dans la Déclaration du Caire qui a été adoptée à l'unanimité par le Congrès.

Après le Congrès, près de 160 délégués représentant 76 ISC sont restés pour participer à un symposium de 3 jours sur la privatisation. Ce symposium était présidé par le Président de la CAO et organisé par le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la privatisation et l'ISC d'Egypte. Il s'est penché sur quatre thèmes importants dans le domaine de la privatisation et sur les expériences et l'expertise de pays comme le Brésil, le Ghana, le Chili, la Lituanie, la République tchèque, l'Argentine et la Pologne. Le symposium a offert aux ISC une occasion

supplémentaire pour échanger des informations, explorer les problèmes et discuter des expériences.

La Déclaration du Caire, issue du XVe INCOSAI, fait la synthèse des questions, des conclusions et des recommandations liées aux thèmes du Congrès. Dans le domaine du contrôle écologique, les questions les plus importantes étaient les suivantes :

1. Elle trace le cadre global du contrôle écologique, y compris les contrôles financier, de conformité et de rendement et s'étend au concept de développement durable qui fait partie des politiques et programmes gouvernementaux assujettis au contrôle.
2. Elle incite les ISC à étendre leurs compétences juridiques de manière à englober l'ensemble du champ du contrôle écologique et de sensibiliser aux questions écologiques les organismes publics assujettis au contrôle qui coopèrent dans le domaine du contrôle du respect par les pays respectifs des ISC des accords internationaux à caractère environnemental.
3. Elle incite le Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique à continuer d'être au service des ISC dans le domaine du contrôle écologique par la collecte d'informations, la mise au point de lignes directrices et de méthodologies pertinentes et la promotion des échanges de formation et d'informations dans le but de fournir les compétences et l'expérience nécessaire pour réaliser des contrôles écologiques de manière rentable et objective.

Depuis le Congrès, la CAO a continué de s'intéresser de près aux questions environnementales dans ses contrôles et ses rapports. Elle a préparé des rapports sur des questions environnementales importantes comme la situation de l'eau potable. L'impact des constatations et des recommandations de la CAO est visible dans la conscience accrue que les organismes contrôlés ont des questions environnementales dans leurs activités et le respect accru des normes environnementales.

L'expérience acquise grâce à l'organisation du XVe INCOSAI a permis à la CAO d'accueillir la 6ème Assemblée générale de l'ARABOSAI du 29 septembre au 4 octobre 1998 ainsi que de nombreuses rencontres scientifiques et actions de formation au siège de la CAO au Caire. La CAO a également présidé les conseils exécutifs de ces organisations et organisé et participé à plusieurs de leurs assemblées et commissions. Cette participation s'est, à son tour, traduite par le développement des compétences et de l'expertise des membres de la CAO.

Par ailleurs, suite à la décision prise par le Conseil exécutif de l'ARABOSAI lors de sa 26ème réunion de Koweït en mars 1999, la CAO a été désignée pour assurer la présidence du sous-comité régional de l'ARABOSAI pour les affaires du contrôle écologique. Le rôle de ce sous-comité est de centrer les préoccupations de l'ISC sur les questions environnementales et d'aider les ISC à acquérir les compétences nécessaires à la promotion du contrôle écologique. La CAO représente aussi

l'ARABOSAI au Comité directeur du Groupe de travail de l'INTOSAI pour le contrôle écologique. Elle a participé, aux côtés du Cameroun et de l'Afrique du Sud, à la mise sur pied de la Commission régionale de l'AFROSAI pour le contrôle écologique. Tous ces rôles et activités que la CAO a assumés peuvent être perçus comme étant la conséquence de l'organisation du XVe INCOSAI ; ils ont également eu pour résultat les contributions de la CAO au domaine du contrôle écologique aux niveaux national, régional et international.



XVI INCOSAI

Montevideo, novembre 1998

Organisé par la Tribunal de Cuentas de la República de l'Uruguay



Inauguration officielle du XVIe INCOSAI par le Dr. José María Sanguinetti, Président de la République de l'Uruguay.

Outre le fait qu'elle a accueilli le XVIe INCOSAI de 1998, la Cour des comptes de l'Uruguay a participé activement aux congrès de l'INTOSAI organisés à Washington, D.C. en 1992; au Caire (Egypte) en 1995; à Séoul (Corée du Sud) en 2001 et aussi à la réunion du Comité directeur de Budapest (Hongrie) en 2003. Ces participations lui ont donné l'expérience et la perspective nécessaires pour répondre à l'aimable invitation du Secrétariat général à donner notre avis concernant l'importance de ces manifestations internationales.

La planification, l'organisation et l'exécution d'un congrès de l'INTOSAI sont des défis importants pour l'ISC organisatrice et ils le sont encore plus lorsque le pays ne dispose pas de ressources humaines et matérielles abondantes. Mais les avantages acquis grâce à l'organisation d'une telle manifestation dépassent de loin les efforts consentis. Dans le cas particulier du XVIe INCOSAI qui s'est déroulé du 9 au 14 novembre 1998 à Montevideo (Uruguay), ces avantages sont devenus manifestes avant même la tenue du Congrès grâce à la coopération et au soutien d'autres ISC, notamment la Cour des comptes d'Autriche, le Secrétariat général de l'INTOSAI et le Government Accountability Office des Etats-Unis.

Pour notre ISC, le XVIe Congrès a été un test, dans la mesure où elle a dû organiser la manifestation sans abandonner ses obligations habituelles. Cet exploit a rehaussé le sentiment d'estime de soi chez nos fonctionnaires.

Par ailleurs, les agents ont pu échanger des informations avec des collègues venus de nombreux pays, ce qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances et d'établir des relations à long terme qui ont un effet très positif sur leur rendement opérationnel et personnel dans un monde sans cesse plus dynamique et interconnecté.

L'échange d'expériences encouragé par le Congrès et les conséquences bénéfiques pour les capacités de notre personnel sont également des facteurs positifs qu'il convient de souligner.

Un avantage supplémentaire est offert par les normes statutaires qui stipulent que l'ISC qui organise un Congrès devient membre du Comité directeur pour une période de 12 ans. Pendant cette période, des contacts plus directs et plus étroits peuvent être établis avec les responsables d'institutions supérieures de contrôle des

finances publiques, lesquels constituent d'excellents points de référence dans notre activité professionnelle. L'occasion est ainsi offerte au pays de participer à la gestion d'affaires importantes qui sont au coeur de notre activité au sein de cette organisation internationale.

Au vu de ce qui précède, les congrès de l'INTOSAI continueront d'offrir --comme ils l'ont fait au cours des 50 dernières années-- des occasions uniques qui permettent à l'ISC hôte non seulement de tester ses capacités d'exécution, mais aussi d'obtenir d'excellents résultats qui contribuent directement à l'amélioration de la gestion.

XVII INCOSAI

Séoul, octobre 2001

*Organisé par la Board of Audit and Inspection
de Corée*

Le XVIIe a véritablement incarné dans l'action la devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous », et ce dans la mesure où un nombre record de participants, 471, appartenant à 152 ISCN institutions internationales se sont

rassemblés à Séoul du 20 au 27 octobre 2001. La pleine participation d'un aussi grand nombre de délégués, juste après les événements tragiques du 11 septembre de cette même année, était la preuve la plus éloquente de l'engagement des membres de l'INTOSAI pour le succès.

L'organisatrice de ce Congrès, la Commission coréenne de vérification des comptes et d'inspection (BAI), présidée par le Dr. Jong-Nam Lee, s'est également attelée à honorer ses engagements pour la préparation du Congrès.



Délégués du XVIIe INCOSAI de Séoul.

Deux thèmes importants et opportuns ont été discutés par le Congrès: (1) le contrôle exercé par les ISC au niveau des organismes internationaux et supranationaux et (2) la contribution des ISC à la réforme des fonctions et structures administratives. Les délégués ont insisté sur le fait que les ISC avaient intérêt à ce que les institutions internationales fassent attention à la bonne gouvernance, la reddition des comptes et la transparence, dans la mesure où cela conforte chez elles les aspects de rentabilité, d'efficacité et d'économie. Ils ont également noté que les ISC devaient voir comment leurs compétences en matière de contrôle indépendant peuvent servir de base pour élargir et faire évoluer les rôles qu'elles assument pendant la planification et l'exécution des réformes des fonctions et structures administratives. Pour tirer le maximum des mandats existants, tous les participants au Congrès ont reconnu l'importance des connaissances, compétences et capacités des personnels des ISC et discuté de la meilleure manière de les acquérir et de les développer. Ils ont également convenu que le grand défi de notre époque consistait à bien s'adapter au nouvel environnement.

Les Accords de Séoul ont été approuvés à l'unanimité au cours de la séance plénière de clôture; il s'agissait du produit final du Congrès où se retrouvaient les conclusions et les recommandations issues des discussions sur les deux thèmes du Congrès.

Les Accords de Séoul ont de nouveau apporté la preuve que les membres de l'INTOSAI étaient prêts à faire face aux défis de l'avenir. Il a été convenu de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc, dont le mandat était limité dans le temps et allait jusqu'au Congrès suivant, chargé d'approfondir le thème du contrôle exercé par les ISC au niveau des organismes internationaux et de proposer des lignes directrices le concernant.

Dans la mesure où, en 2003, le 50ème anniversaire de l'INTOSAI n'était plus très loin et où la planète connaissait des mutations inconnues au cours du siècle précédent, l'INTOSAI avait besoin d'un plan pour aider les ISC à mieux faire face aux défis à venir. C'est dans ce contexte qu'a été créée la Task force de l'INTOSAI pour la planification stratégique chargée de mettre au point un cadre de planification stratégique susceptible de guider l'INTOSAI dans le XXIe siècle. Le Congrès a dit clairement que ce cadre de planification stratégique allait revitaliser et revigorer l'INTOSAI et l'aider à honorer ses engagements à l'égard de ses membres.

Compte tenu des conclusions et recommandations adoptées par le XVIe INCOSAI de Montevideo, en 1998, et relatives au rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption, il a été convenu de créer une Task force ad hoc chargée d'examiner les dispositions institutionnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent au niveau international et d'évaluer l'efficacité des contre-mesures employées.

Par ailleurs, à la clôture du XVIIe Congrès le 27 octobre 2001, les délégués avaient adopté diverses normes, lignes directrices et méthodologies à l'usage des contrôleurs; approuvé des plans de travail de trois ans pour les commissions et groupes de travail de l'INTOSAI et révisé les statuts de l'organisation de manière à porter à 18 le nombre des membres du Comité directeur.



M. Jong-Nam Lee, Président de l'ISC de Corée appelle une réunion à l'ordre, au cours du Congrès de Séoul.

Le BAI a su utiliser les possibilités offertes par les technologies de l'information, qui sont le symbole de la nouvelle économie, pour organiser et animer le premier congrès du nouveau millénaire. En février 2000, pour la première fois dans l'histoire de l'INTOSAI, le BAI a ouvert un site officiel consacré au XVIIe Congrès (www.koresai.go.kr) dans les cinq langues de travail de l'INTOSAI. Ce site web permettait l'enregistrement en ligne et l'obtention de l'information et de documents électroniques par Internet, ce qui a considérablement facilité la tâche des participants et de l'organisateur. L'adoption et l'utilisation à grande échelle de la technologie informatique observées pendant le XVIIe INCOSAI serviront de modèle aux prochains congrès.



Groupes de travail régionaux de l'INTOSAI





AFROSAI

Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques



Participants à l'atelier sur la planification stratégique tenu en 1997 au Cameroun, à l'intention des ISC francophones de l'AFROSAI.

L'AFROSAI (Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) est née en novembre 1976 à la suite du congrès constitutif suivi de la première Assemblée Générale de Yaoundé (Cameroun). Le siège de l'AFROSAI est établi à Lomé au Togo (Secrétariat permanent de l'Organisation).

L'AFROSAI a essentiellement pour but de promouvoir et de développer l'échange d'idées et d'expériences entre les ISC des Etats africains dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques notamment au moyen des actions suivantes:

- réalisation d'études systématiques en matière de contrôle des finances publiques;
- organisation de séances de formation à l'intention du personnel chargé d'accomplir des tâches techniques de contrôle;
- collaboration avec l'INTOSAI et ses groupes régionaux ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions spécialisées dans le contrôle supérieur des finances publiques.

L'adhésion à l'AFROSAI est ouverte aux ISC de tous les pays membres de l'Organisation de l'unité Africaine devenue Union Africaine. A ce jour, cinquante (50) pays sont membres de l'AFROSAI.

Les organes de l'AFROSAI sont l'Assemblée générale, le Comité directeur, le Secrétariat permanent, les Comités techniques et les Groupes sous-régionaux. L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême de l'Organisation. Elle regroupe les institutions membres.

Depuis 1976, l'AFROSAI a organisé neuf assemblées générales à raison d'une assemblée générale tous les trois ans, dans les pays suivants :

Cameroun (deux fois), Ghana, Soudan, Côte d'Ivoire, Egypte, Gambie, Burkina Faso et Libye. La dixième Assemblée générale se tiendra en 2005 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

L'AFROSAI dispose depuis 1991 d'un journal de liaison dénommé «*Journal africain pour la vérification intégrée*» publié dans les trois langues officielles de l'organisation (français, anglais et arabe).

L'AFROSAI a créé deux commissions techniques qui travaillent en étroite collaboration avec le Comité directeur : le comité de formation et de la recherche et le comité de rédaction du *Journal africain* pour la vérification intégrée.

L'AFROSAI admet en son sein des groupes sous-régionaux en vue de rendre plus étroite la collaboration entre institutions supérieures de contrôle. Les trois groupes linguistiques de l'Organisation (francophones, anglophones et arabophones) constituent de fait les groupes sous-régionaux de l'AFROSAI.

Le Prix AFROSAI créé par la 5ème Assemblée générale est destiné à récompenser les ISC qui auront réalisé des travaux importants dans le domaine du contrôle et celles qui auront apporté une contribution efficace aux activités de l'Organisation. Ce prix a été décerné aux ISC d'Egypte (1977), du Cameroun (1999) et du Ghana (2002). La 5ème Assemblée générale a recommandé l'organisation de concours périodiques dotés de prix pour promouvoir la recherche au sein de l'AFROSAI. Deux concours ont déjà été organisés respectivement en 1977 et 1999.

A l'initiative de l'IDI, il est créé au sein de l'AFROSAI trois comités régionaux de formation dotés d'une autonomie financière et chargés des activités de formation à l'intention des trois groupes linguistiques de notre Organisation. Les comités régionaux de formation sont aidés par les pays qui ont accepté de les parrainer à savoir la Hollande pour les pays anglophones et le Canada pour les pays francophones.

Au total, les organes de notre Organisation ont régulièrement fonctionné grâce à l'esprit de solidarité et de sacrifice dont les membres font preuve dans l'intérêt supérieur de notre continent. Le prix AFROSAI et les concours périodiques dotés de prix stimulent l'émulation au sein de l'Organisation et le journal de l'AFROSAI est envisagé comme un outil capital pour le développement de l'échange d'idées et d'expériences au sein de l'Organisation. L'AFROSAI reste reconnaissante à l'endroit des pays qui apportent leurs contributions financières au développement de la formation au sein de l'Organisation.

ARABOSAI

Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Délégués du Qatar, d'Irak et du Soudan à l'Assemblée de l'ARABOSAI tenue en 2001 au Maroc.



L'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI) a été créée en 1976, lors de la réunion constitutive des présidents de ces institutions qui s'est tenue au Caire (Egypte).

Elle a pour objectifs :

- d'organiser et développer la coopération sous toutes ses formes entre les institutions membres et renforcer leurs relations mutuelles;
- encourager les échanges, entre institutions membres, d'idées, de points de vue, d'expériences, d'études et de recherches concernant le domaine du contrôle financier et oeuvrer en vue de promouvoir ce contrôle sur les plans scientifiques;
- accorder l'assistance nécessaire aux pays arabes désireux de créer des institutions supérieures de contrôle ou de faire évoluer les institutions existantes;
- oeuvrer en vue d'unifier la terminologie scientifique en usage dans les institutions membres et relative au contrôle financier;
- oeuvrer en vue de sensibiliser la nation arabe à l'importance du contrôle financier de manière à renforcer le rôle des institutions dans l'accomplissement de leur mission;
- organiser et renforcer la coopération entre l'Organisation, d'une part, et, d'autre part, les institutions et organisations spécialisées de la Ligue des Etats Arabes, l'INTOSAI et autres organismes internationaux et régionaux dont les activités ont trait au contrôle financier;
- entreprendre des démarches pour que l'Organisation soit chargée de la désignation des institutions de contrôle financier appelées à procéder au contrôle des comptes de la ligue des Etats arabes et des autres organisations et sociétés qui y sont rattachées ou qui sont financées directement par la Ligue ou par les Etats arabes et oeuvrer en vue de promouvoir le contrôle financier au sein de ces organismes.

Sont membres de l'Organisation toutes les ISC dans les pays arabes membres de la Ligue des Etats Arabes.

L'Organisation a une Assemblée générale, un Conseil exécutif et un Secrétariat général (actuellement assuré par la Cour des comptes de la République Tunisienne dont le Premier Président est le Secrétaire général de l'Organisation).

L'Organisation a tenu jusqu'à présent son congrès constitutif en 1976 au Caire (Egypte), son premier congrès en 1977 au Caire (Egypte), un congrès extraordinaire en 1980 à Tunis (Tunisie), le deuxième congrès au cours de la même année à Riad (Arabie Saoudite) et son troisième congrès à Tunis en 1983.

Après l'adoption des nouveaux statuts, l'Assemblée générale de l'Organisation a tenu sa première session ordinaire en 1983 à Tunis (Tunisie); sa deuxième session ordinaire à Abu-Dhabi (Emirats Arabes Unis) en 1986; sa troisième session ordinaire à Khartoum (Soudan) en 1989; sa quatrième session ordinaire à Tripoli (Libye) en 1992 ; sa cinquième session ordinaire à Beyrouth (Liban) en 1995; sa sixième session ordinaire au Caire (Egypte) en 1998 et, enfin, sa septième session ordinaire à Rabat (Maroc) en 2001.

La présidence de l'ARABOSAI est assurée actuellement par la Cour des comptes du royaume du Maroc. La 8ème Assemblée générale est prévue en 2004 à Amman (Jordanie).

ASOSAI

Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques



Les présidents des ISC de l'Inde, des Philippines et de la Thaïlande s'adressent à l'Assemblée du IXe ASOSAI tenue à Manille en 2003.

C'est essentiellement grâce aux efforts de l'ISC des Philippines qui, à l'époque était présidée par Francisco S. Tantuico, Jr., que l'ASOSAI a pu voir le jour. En 1977, il avait en effet proposé à ses homologues asiatiques la création d'une organisation pour améliorer la qualité du rendement des contrôleurs des finances publiques d'Asie par la formation continue, la recherche et l'éducation. Ayant pris conscience de la nécessité d'un groupe régional asiatique, ses collègues de la région n'ont pas hésité à exprimer leur soutien.

Après avoir obtenu le soutien financier et technique de la Fondation allemande pour le développement international (DSE), l'ISC des Philippines a parrainé le premier Séminaire régional des vérificateurs asiatiques qui s'est tenu à Tagaytay city et auquel ont participé les représentants d'ISC de toute l'Asie (Afghanistan, Bangladesh, Corée, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Philippines, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande). La création de l'ASOSAI était l'un des points inscrits à l'ordre du jour du Séminaire.

Finalement, le 4 octobre 1979, les présidents des ISC des pays suivants: Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Thaïlande, Japon et Philippines ont signé à Berlin la charte portant organisation formelle de l'ASOSAI. M. Tantuico en fut élu le premier Secrétaire général.

Depuis sa création, l'ASOSAI a fait preuve d'une grande constance dans la réalisation de son objectif principal, à savoir la création de possibilités de formation et de recyclage à l'intention des vérificateurs des finances publiques dans le but d'améliorer la qualité et le rendement du contrôle. Les 116 programmes mis en oeuvre au cours des 24 années peuvent être classés de la manière suivante :

- 12 cours organisés et financés par l'ASOSAI, souvent appuyés par des contributions volontaires de quelques ISC membres;
- 11 cours organisés sous l'égide de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), avec un financement de la part de banques de développement internationales et régionales;
- 93 programmes organisés par les pays membres de l'ASOSAI.

Ces programmes portaient sur le contrôle dans des domaines très divers, comme le contrôle financier et de conformité, le contrôle du rendement et/ou de l'optimisation des ressources, le contrôle informatique et/ou des systèmes d'information, le contrôle des travaux publics et le contrôle de la privatisation. D'autres programmes de formation à l'intention des présidents d'ISC membres de l'ASOSAI et de leurs adjoints étaient axés sur la gestion des ressources humaines, la gestion des programmes de formation, la comptabilité analytique des finances publiques, la gestion de budget et les contrôles budgétaires/financiers.

L'ASOSAI a également entrepris de publier des travaux de recherche sur le contrôle et d'autres domaines connexes. Elle a réussi à réaliser sept projets de recherche sur les thématiques suivantes:

- La reddition des comptes et le contrôle des entreprises publiques
- La reddition des compte et la gestion financière des finances publiques
- Le contrôle des travaux et projets publics
- Les recettes de l'Etat: reddition des comptes et contrôle
- Lignes directrices sur le contrôle du rendement
- Lignes directrices sur le contrôle informatique
- Lignes directrices sur le traitement réservé à la fraude et à la corruption

Depuis sa création en 1979, l'ASOSAI a tenu neuf assemblées. Les ISC de l'Inde et de l'Indonésie ont, chacune, accueilli deux de ces assemblées, alors que la Corée, le Japon, la Chine, la Thaïlande et les Philippines en ont accueilli une chacun. A partir

de la deuxième assemblée, accueillie par l'ISC du Japon, un séminaire international a été intégré à l'assemblée. Un thème était retenu et les résultats des discussions sur ce thème étaient approuvés et faisaient l'objet d'un document officiel. Ces séminaires ont porté sur les thèmes suivants:

- La mise au point de lignes directrices sur le rôle joué par les systèmes de contrôle des finances publiques dans le soutien au développement national.
- La mise au point de lignes directrices sur le rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la promotion de la reddition des comptes dans le secteur public
- La mise au point de lignes directrices sur le rôle du contrôle dans la promotion de réformes visant la rentabilité de l'administration publique et de la direction d'entreprises
- Lignes directrices sur la promotion de la gestion efficace des finances et des investissements publics
- Lignes directrices sur la promotion d'une comptabilité efficace et d'un système de contrôle interne approprié dans le secteur public
- Lignes directrices sur la promotion d'une administration publique rentable et efficace grâce au contrôle du rendement.

A l'occasion de la 8ème Assemblée, qui s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande), la formule du séminaire international a été remplacée par un symposium d'une journée sur un thème choisi. Le discours-programme et la lecture du rapport spécial sur le thème sont suivis d'une discussion de groupe.

Le 1er Symposium de Chiang Mai en Thaïlande a porté sur le rôle de l'ISC dans la promotion de la bonne gouvernance du secteur public national. Le 2ème Symposium qui s'est tenu en marge de la 9ème Assemblée qui s'est tenue à Manille (Philippines), en octobre 2003, a porté sur le thème de la gestion de la qualité dans le contrôle des finances publiques.

CAROSAI

Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes



Les membres fondateurs du CAROSAI lors de son Congrès inaugural en 1988.

L'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes (CAROSAI) est le sixième groupe régional de l'INTOSAI. Sa langue de travail officielle est l'anglais et tous les pays des Caraïbes, qu'ils soient indépendants ou dépendants, sont éligibles à en devenir membres ordinaires ou associés. A l'heure actuelle, la CAROSAI compte 21 ISC membres.

La Charte portant création de la CAROSAI a été adoptée et signée en 1988 à Port d'Espagne (Trinidad), par les délégués d'ISC de sept pays indépendants. La CAROSAI a entre autres objectifs :

- de promouvoir l'échange d'idées et d'expériences,
- de fournir des possibilités de formation et de formation continue,
- de promouvoir l'importance de la fonction d'audit interne dans le secteur public,
- de servir de centre d'information et de lien entre la région et le reste du monde,
- de favoriser l'assistance technique et l'échange d'expertise entre les membres,
- d'améliorer la conscience du contrôle dans la région des Caraïbes afin de conforter le rôle des institutions dans l'exercice de leurs fonctions,
- de promouvoir l'application du contrôle intégré.

La CAROSAI est également habilitée à organiser des conférences et des séminaires pour l'échange d'idées et d'expériences dans le domaine du contrôle des finances publiques et d'encourager et de promouvoir la recherche dans le domaine du contrôle.

A l'occasion du Congrès inaugural de la CAROSAI tenu en 1988, le Président de l'ISC de Trinidad et Tobago a été élu Secrétaire général de la CAROSAI; il continue d'assurer cette fonction jusqu'à ce jour. Par ailleurs, le Secrétariat est, depuis sa création, hébergé dans les bureaux de l'Auditor General de Trinidad et Tobago, mais il peut de fait élire domicile dans n'importe quel autre pays membre. En 1993, la CAROSAI a acquis un statut juridique à Trinidad et Tobago en vertu d'un texte de loi voté par le Parlement. Son statut régional a, toutefois, été préservé.

En 2003, l'ISC de Trinidad et Tobago a informé le Congrès de la CAROSAI de son intention de remettre le Secrétariat général à une autre ISC. L'ISC de Sainte Lucie a entrepris de consulter son gouvernement concernant la reprise du Secrétariat après une période transitoire allant de 2003 à 2006.

CAROSAI tient des conférences triennales qui permettent aux institutions membres de partager leurs préoccupations, leurs idées et leurs expériences. Le dernier Congrès de la CAROSAI (le 6ème) s'est tenu aux Bermudes au mois d'août 2003. Ce Congrès a vu l'élection d'un nouveau Conseil exécutif présidé par les Bermudes. Trinidad et Tobago en est le Secrétaire général et les autres membres sont les Bahamas et Sainte-Lucie.

Formation

La formation est une priorité depuis la naissance de la CAROSAI. En 1991, la CAROSAI a pris contact avec des agences régionales de financement pour qu'elles l'aident à réaliser un programme de formation visant à aider les ISC à développer et rehausser les compétences de leurs personnels dans le domaine du contrôle. La Banque interaméricaine de développement (BID) a répondu favorablement et fourni une assistance technique à la CAROSAI en lui accordant un financement non remboursable dans le cadre d'un accord technique signé par la BID et la Banque de développement des Caraïbes (CDB) en septembre 1993 et un accord de subvention signé par la CDB et la CAROSAI en novembre 1993. Ces deux accords ont permis la mise en oeuvre du Projet CAROSAI de renforcement institutionnel dont l'objet est de mettre à niveau les capacités techniques et de gestion des ISC membres par le biais d'un programme de formation à l'intention des personnels techniques et de contrôle et la mise en place des paramètres d'un programme pour faire face aux besoins éducatifs à long terme des personnels des ISC et de l'ensemble du secteur financier dans les pays membres de la CAROSAI.

Achevé avec succès en 1997, ce projet a atteint tous les objectifs fixés en organisant quatre ateliers de formation et deux ateliers supplémentaires à l'intention de toutes les ISC de la région de la CAROSAI.

Le deuxième Programme régional de formation à long terme (PRFLT) a été achevé dans la région de la CAROSAI au cours de l'année 2003, en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et grâce à un financement de la BID. En 2002 et 2003, le programme comportait les activités principales suivantes:

- un atelier de 6 semaines consacré à la conception et à l'élaboration d'actions de formation (CDDW) qui s'est tenu à St. Kitts,
- un atelier de 3 semaines consacré aux techniques pédagogiques (ITW) tenu à Sainte-Lucie,
- une session de 2 semaines en préparation à l'atelier régional sur le contrôle (RAW) qui s'est tenue à Grenada,

- un atelier régional de 2 semaines consacré au contrôle (RAW) qui s'est tenu à Trinidad.

Protocole d'entente

Le 12 août 2003, un Protocole d'entente pour la coopération multilatérale a été signé, pour une durée de 3 ans, entre la CAROSAI, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni et l'IDI. Ce Protocole fait état de l'engagement de ces trois organisations à consolider le contrôle externe des finances publiques dans les Caraïbes par le biais de la formation au niveau régional et à poursuivre le travail entamé par le programme PRFLT. Grâce à l'amélioration de leur professionnalisme et de leur rendement, les institutions de contrôle seront en mesure de jouer un rôle plus efficace dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance et de la reddition des comptes dans la région de la CAROSAI.

En particulier, les parties au Protocole d'entente entendent travailler ensemble par la formation et d'autres activités de renforcement des capacités pour aider les membres de la CAROSAI à se renforcer et s'améliorer.

- la qualité des contrôles, en commençant par les contrôles financiers pour parvenir aussi aux contrôles d'optimisation des ressources ou de rendement;
- la gestion des ressources au sein des ISC;
- la gestion des ressources humaines;
- les relations avec les clients et autres parties prenantes;
- les autres aspects du fonctionnement d'une ISC moderne, tels que convenus par les signataires.

CAROSAI considère que la signature du Protocole donne à l'organisation des bases solides pour poursuivre les réussites réalisées à ce jour par le PRFLT.

Développement du comité de renforcement institutionnel régional

Depuis, 1997, la CAROSAI occupe un siège au sein du Comité régional de formation qui est chargé d'identifier les besoins de la région en formation et de mettre au point des plans pour y répondre. Il s'est surtout penché sur la mise en oeuvre du PRFLT. Dans la mesure où ce programme devait être achevé fin 2003, le 6ème Congrès de la CAROSAI a décidé de prolonger le mandat du Comité pour qu'il puisse renforcer les capacités de chaque ISC. Re-nommé Comité régional de renforcement institutionnel (RISC), il est chargé d'assurer une formation efficace et durable et d'autres activités de renforcement des capacités au profit des ISC de la région. Les Iles Cayman président le Comité RISC et les autres membres sont Antigua et Barbuda, Bermudes, Dominique, Montserrat, Sainte-Lucie et les Iles Turks et Caicos.

Atelier de planification stratégique

Un atelier de planification stratégique présidé par M. Magnus Borge, Directeur général de l'IDI, s'est tenu à l'occasion du 6ème congrès aux Bermudes au mois d'août 2003. Comme suite à cet atelier, la CAROSAI a réaffirmé son engagement à l'égard du PRFLT et au développement et au renforcement de l'expertise en matière de formation dans la région. Le congrès a estimé que la meilleure utilisation des financements à venir pour la formation serait de renforcer les succès réalisés par les PRFLT et d'organiser des séances supplémentaires de l'Atelier régional sur le contrôle et de nouveaux cours régionaux pour faire face aux besoins les plus pressants de la région. Compte tenu de ces éléments, pour les cours régionaux le Congrès a mis au point un plan de formation étalé sur 3 ans.

Les participants à l'atelier ont convenu de ce qui suit.

- CAROSAI a trois besoins prioritaires en matière de formation:
 - l'utilisation de l'informatique dans le processus de contrôle,
 - le contrôle financier,
 - le contrôle du rendement.
- Les besoins en formation plus spécialisée doivent être liés au besoin continu en formation générale dans les domaines du contrôle financier et de rendement.
- Le comité RISC se propose de préparer un projet de Termes de référence pour le comité et un projet de Plan régional de formation et de renforcement des capacités --comportant la description en annexe des priorités, des rôles et des responsabilités en matière de formation, ainsi qu'un modèle de partenariat pour la formation-- à soumettre à la discussion et à l'approbation du Conseil exécutif.

50ème anniversaire de l'INTOSAI

CAROSAI présente ses félicitations les plus sincères à l'organisme-mère, l'INTOSAI, à l'occasion de son 50ème anniversaire. Il convient de noter que l'INTOSAI a vu le jour dans la région des Caraïbes, sur l'île de Cuba, et n'a cessé de se renforcer tout au long des 50 dernières années.

Conclusion

Guidée par son nouveau Président et son nouveau Conseil exécutif, la CAROSAI continuera d'oeuvrer pour la durabilité et le renforcement des capacités comme moyens pour renforcer la reddition des comptes, la transparence et la bonne gouvernance.

EUROSAI

Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques



Membres du Comité directeur de l'EUROSAI en 1993.

L'EUROSAI, qui n'avait que 13 ans à la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI, est la plus jeune des organisations régionales.

Les activités de l'EUROSAI ont débuté avec le Congrès constitutif qui s'est tenu à Madrid en 1990 et qui fait désormais partie du processus général d'intégration européenne, marqué par la chute du Mur de Berlin et par les perspectives de la construction d'une nouvelle Europe qui va de l'Atlantique à l'Oural. Ce Congrès était guidé par les principes fondamentaux de la Déclaration de Lima et par l'expérience de la coopération internationale acquise dans

le cadre de l'INTOSAI. Depuis les premiers jours de son existence, l'EUROSAI organise activement une coopération fructueuse et mutuellement profitable dans le domaine du contrôle des finances publiques entre tous les pays d'une Europe jadis divisée.

Sa priorité a toujours été, et demeure, de fournir toute aide nécessaire à l'établissement d'organes de contrôle des finances publiques indépendants dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est ayant opté pour la voie des réformes démocratiques et le passage à l'économie de marché.

Depuis la création de l'EUROSAI, cinq congrès se sont tenus, à Madrid (1990), Stockholm (1993), Prague (1996), Paris (1999) et Moscou (2002). Ces congrès ont débattu des questions les plus importantes liées à ses activités comme le rôle en mutation du contrôle des finances publiques; les contrôles de la privatisation; l'indépendance des ISC; la relation entre l'ISC et les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ainsi qu'avec les mass médias; et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat.

Conformément aux résolutions et décisions des congrès, le Comité directeur de l'EUROSAI concrétise les priorités de l'organisation, notamment la formation, le contrôle écologique et l'utilisation des technologies de l'information. Une commission et deux groupes de travail ont été mis sur pied pour coordonner les activités des ISC dans ces domaines.

La commission de l'EUROSAI pour la formation, qui est co-présidée par les ISC de France et d'Espagne, prépare des projets de programmes de formation qu'elle soumet au Comité directeur et en coordonne la mise en oeuvre après adoption.

Des actions de formation ont été récemment organisées par l'INTOSAI en Pologne (2001) sur l'utilisation des technologies de l'information, en Hongrie (2002) sur le contrôle de rendement et dans la République tchèque (2003) sur l'évaluation du contrôle interne. Par ailleurs, un Programme de formation à long terme est actuellement mis en oeuvre en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI.

L'ISC de Pologne préside, depuis 1999, le groupe de travail de l'EUROSAI sur le contrôle écologique. Quelques contrôles multilatéraux ont été conjointement réalisés sous la direction du groupe, notamment une évaluation de la mise en oeuvre de la Convention d'Helsinki ainsi que des accords bilatéraux et multilatéraux sur l'élimination de la pollution atmosphérique et de la pollution des rivières et des océans.

L'une des résolutions du 5ème Congrès de l'EUROSAI (2002) a créé un groupe de travail pour les technologies de l'information présidé par l'ISC des Pays-Bas. Ce groupe de travail planifie et réalise des actions conjointes liées aux recherches effectuées par les ISC européennes sur les conséquences stratégiques des nouveautés en matière de technologies de l'information.

La coopération avec l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle des finances publiques (EURORAI) constitue un domaine d'activité prometteur pour l'EUROSAI. Elle concerne des questions importantes comme la coordination des activités de contrôle entre les institutions de contrôle nationales, régionales et locales et les interactions dans les domaines d'intérêt commun. Ces questions ont été discutées à l'occasion des conférences conjointes de l'EUROSAI et de l'EURORAI qui se sont tenues au Portugal (2001) et au Danemark (2003).

L'EUROSAI et l'OLACEFS ont également mis sur pied, et développent, leur coopération. La première conférence conjointe s'est tenue en Espagne en 2000; la deuxième, en Colombie en 2002 et la troisième, au Royaume-Uni en mai 2004.

L'ISC d'Espagne assure le secrétariat de l'EUROSAI. Elle réalise des activités nombreuses et utiles pour venir en aide aux activités de l'EUROSAI, à son Comité directeur, à ses commissions et groupes de travail; elle s'occupe aussi de l'exécution du budget. Le Secrétariat publie une revue annuelle et un bulletin trimestriel. Il a constitué une base de données sur les statuts et les publications des ISC membres qu'il tient à jour.

OLACEFS

Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes



Délégués de l'Assemblée OLACEFS tenue à la Havane en 2003, 50 ans après la tenue du 1er INCOSAI dans cette ville.

L'OLACEFS a une histoire riche qui remonte à l'année 1953. Depuis cette date, elle s'est structurée en organisation internationale; l'examen rapide de sa mission révèle qu'elle a pris la voie de la croissance continue qui lui permet d'envisager de manière réaliste la réalisation progressive des objectifs qu'elle s'est fixés.

Le IIIe INCOSAI qui s'est tenu au Brésil en 1959 avait recommandé la création de groupes de travail régionaux sur les cinq continents. Au cours du premier Congrès des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique Latine (Ier CLADEFS) qui s'est tenu en 1963 à

Caracas (Venezuela), il a été suggéré de créer un Institut latino-américain d'audit et de contrôle chargé de réaliser des enquêtes spécialisées et devant servir de centre d'information, d'enseignement, de coordination et de conseils mutuels entre les organes de contrôle. Cette proposition s'est concrétisée le 9 avril 1965 dans le cadre du IIe CLADEFS qui s'est tenu au Chili et qui a vu l'approbation de la création de l'Institut Latino-américain de sciences du contrôle (ILACIF).

Les ISC du Venezuela (1965-1972), du Pérou (1973-1975), de l'Equateur (1976-1978), de Colombie (1979-1985) et du Pérou (1986-1990) ont été désignées comme sièges de l'ILACIF. Au moment de la modification de sa Charte en 1986, son nom a été changé en Institut des sciences du contrôle d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 11 octobre 1990, à Buenos Aires (Argentine), une Assemblée générale extraordinaire a décidé de changer encore une fois le nom de l'institution et de lui donner son nom actuel, l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS). Le mot « organisation » a été jugé plus approprié pour désigner une entité qui rassemble les plus hauts fonctionnaires en charge des questions de contrôle; de même, il convient mieux à la définition de groupe régional de l'INTOSAI.

Conformément aux statuts de l'Organisation, l'ISC du Mexique a hébergé l'OLACEFS pendant une période de 6 ans, de 1991 à 1996. L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques du Pérou a ensuite été élue pour la période 1997-2002.

Au mois d'août 2001, la 11ème Assemblée générale de l'OLACEFS qui s'est tenue à Panama a introduit et approuvé la modification de la Charte constitutionnelle et le

Règlement de l'OLACEFS. Ces modifications expriment en termes concrets le désir d'avoir une institution plus participative et plus décentralisée en se basant sur deux principes importants : la démocratisation et la décentralisation des activités. De cette manière, tous les membres actifs auraient un meilleur accès aux opérations de l'Organisation, la présidence et le secrétariat général seraient exercés séparément, et les comités et commissions seraient adaptés au nouveau modèle d'organisation. La vision conceptuelle est celle d'une organisation qui promeut la participation de différentes ISC à son propre développement et à son amélioration.

A l'occasion de la 12ème Assemblée générale de l'OLACEFS qui s'est tenue à Mexico en septembre 2002, l'ISC de la République de Panama a été désignée pour assurer le Secrétariat exécutif de l'OLACEFS pour la période 2003-2008 et l'ISC de la République Bolivarienne du Venezuela a été désignée pour assurer la présidence pour les années 2003 et 2004.

La période 1965-1993 a vu la tenue de 10 congrès internationaux triennaux des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (CLADEFS). De 1991 à 2003, 13 assemblées générales annuelles ont été tenues.

Le Plan stratégique de l'OLACEFS fait référence à la consolidation du statut institutionnel international et de la capacité de leadership international. La mission de l'OLACEFS s'exprime en termes d'unité dans la diversité des ISC membres et reconnaît cet engagement.

L'OLACEFS est une organisation internationale, autonome, indépendante, apolitique et permanente dédiée aux études scientifiques spécialisées et à la réalisation d'études, d'actions de formation, de spécialisation, de conseils et d'assistance techniques, de formation et de coordination à l'adresse des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Les organes de l'Organisation sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, la Présidence, le Secrétariat exécutif, les commissions et les comités. Le Président est à la tête du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale pour une durée de 2 ans. Le Secrétariat exécutif est le titre donné à l'ISC élue pour gérer le bureau central de l'OLACEFS. Il est membre du Conseil d'administration et assume ces tâches pour une période de 6 ans avec la possibilité de prolonger ce mandat pour une durée supplémentaire de 4 ans. Le Conseil d'administration compte six membres.

A l'heure actuelle, deux comités ont été constitués: le Comité spécial d'examen de la Charte constitutionnelle et de ses règlements et le Comité régional de la formation. Par ailleurs, il existe quatre commissions : Commission technique spéciale pour la déontologie, l'intégrité administrative et la transparence (CEPAT) ; la Commission technique spéciale pour le rendement des organismes de contrôle et les indicateurs

de rendement (CEDEIR) ; la Commission technique spéciale INTOSAI-OLACEFS pour l'environnement (COMTEMA) ; et la Commission des technologies de l'information.

Au cours des quatre dernières décennies, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont consenti des efforts considérables pour continuer de promouvoir l'esprit de l'OLACEFS conformément aux exigences des temps modernes, avec la ferme intention de renforcer les relations institutionnelles entre les Etats membres d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI.

SPASAI

Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du pacifique du Sud



Séminaire SPASAI/IDI sur la gestion des ressources humaines tenu à Fiji en 1989.

La SPASAI, qui est l'un des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI, a pour objectif « d'encourager, de promouvoir et de faire avancer la coopération entre les membres dans le domaine du contrôle des finances publiques »

La SPASAI a été officiellement admise comme membre de l'INTOSAI en 1987, alors que la première réunion des présidents et d'autres cadres supérieurs des ISC des îles du Pacifique s'était tenue à Fidji en 1973. A l'heure actuelle, la SPASAI compte 22 Cours des comptes (ou équivalent) de pays et Etats membres de la région pacifique.

Au cours des quelques dernières années, l'objectif principal de la SPASAI a été de réussir la mise en oeuvre de son Plan régional de renforcement institutionnel.

Ce Plan vise cinq objectifs:

- aider les organismes de contrôle à répondre à leurs besoins en matière de formation et de services connexes;
- mettre au point un moyen pour le partage de l'information, des méthodologies et des technologies de la formation dans la région;

¹Extrait de la Constitution de la SPASAI, consultable sur le site www.oag.govt.nz

- garantir la continuité de la pertinence des activités de formation et d'activités connexes;
- obtenir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan;
- promouvoir les meilleures pratiques et méthodes et renforcer les structures organisationnelles des organes de contrôle.

Les objectifs spécifiques du Plan sont mis en oeuvre par la Commission régionale pour le renforcement institutionnel (RISC) qui identifie les besoins de la région en formation et ses autres besoins en renforcement institutionnel. RISC est une sous-commission de la SPASAI dont les membres sont à l'heure actuelle les présidents des ISC (ou équivalents) des Îles de Cook, Fidji, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Palau et Papouasie Nouvelle-Guinée.

Le Plan a débouché sur l'organisation d'un certain nombre d'ateliers de formation. Ces ateliers se sont intéressés à des domaines comme le contrôle financier, le contrôle du rendement (optimisation des ressources), les techniques pédagogiques et la conception et l'élaboration de cours. Outre le fait qu'il facilite la formation d'un grand nombre d'agents relevant de la SPASAI dans ces domaines, le Plan a également permis de doter les participants aux ateliers des compétences nécessaires pour transmettre ces connaissances à leurs collègues.

La documentation produite par les participants aux ateliers ainsi que les documentations adaptées de celles d'autres groupes de travail régionaux de l'INTOSAI a permis de fournir des supports très précieux à plusieurs membres de la SPASAI.

Les participants aux ateliers se sont servis de leurs compétences non seulement pour développer les compétences de leurs collègues au niveau de l'administration centrale et au niveau régional, mais aussi pour assurer la formation du personnel du secteur public, au sens le plus large, dans leur pays. Ces activités permettront de renforcer aussi bien les fonctions de contrôle que le secteur public dans la région SPASAI.

A l'heure actuelle, la SPASAI se réunit en congrès une fois tous les deux ans. Le premier Congrès s'est tenu à Vanuatu en 1988. Les congrès suivants se sont tenus à Kiribati (1991), Tuvalu (1994), les Etats fédérés de Micronésie (1996), Fidji (1998), Sydney (2000), les Îles Cook (2002) et Samoa (2004).

De même, la SPASAI a récemment institué le bulletin de la SPASAI, *SPASAI Bulletin*, dans la région pacifique. Ce *Bulletin*, qui est coordonné par le Bureau du vérificateur général de Fidji, fournit aux bureaux membres des mises au point sur les questions d'intérêt, les nouveautés qui ont un impact sur les bureaux de contrôle, les questions susceptibles de se poser, et d'autres éléments d'information qui méritent publication.

Au cours de la dernière réunion de RISC, qui s'est tenue en avril 2003 à Nadi (Fidji), la commission a décidé de réaliser des actions de formation dans des domaines identifiés en 2002 par une analyse régionale des besoins en matière de formation. Parmi les thèmes de formation identifiés, figurent les contrôles de l'expertise médico-légale, de la dette publique, de l'environnement et des technologies de l'information. Il a été également décidé d'envisager l'introduction de l'évaluation par les pairs dans la région.

SPASAI est très reconnaissante du soutien constant de la Banque asiatique de développement et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI à la région, ainsi que du soutien des membres de la SPASAI qui fournissent les formateurs et accueillent les ateliers.





Compte-rendu de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI

Session technique





Allocution d'ouverture

Dr. Ock-Sup Noh, Président du Comité directeur de l'INTOSAI

Cette année marque le 50ème anniversaire de l'INTOSAI. C'est pour moi un honneur et un immense privilège d'ouvrir les célébrations du Jubilé d'or de l'INTOSAI. Au moment de sa création en 1953 à la Havane, l'INTOSAI ne comptait parmi ses membres que 34 institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Depuis, elle s'est développée pour atteindre ses actuelles 185 ISC membres.

Mais la croissance et le développement de l'INTOSAI ont été remarquables dans d'autres domaines aussi. Elle a toujours été au centre des connaissances, des informations et des expériences pour la communauté internationale du contrôle. Il est bien établi que nous avons produit un corpus de connaissances considérable sur les aspects fondamentaux les plus importants du contrôle des finances publiques comme les normes de contrôle, de comptabilité et de contrôle interne. Grâce à notre engagement pour l'amélioration du fonctionnement de l'Etat, nous avons acquis une tradition de pionniers dans des domaines qui n'étaient pas considérés comme importants dans le passé. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos travaux d'avant-garde pour promouvoir le professionnalisme dans la gestion de la dette publique, le contrôle des technologies de l'information, la privatisation, l'évaluation de programmes, le contrôle écologique, le contrôle d'institutions internationales et la lutte contre le blanchiment d'argent au niveau international. Tous ces succès et toutes ces réalisations non seulement démontrent que nous avons concrétisé la signification de notre devise, «L'expérience mutuelle profite à tous», mais soulignent aussi la nécessité sous-jacente de continuer la coopération aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'INTOSAI.

Le 50ème anniversaire est une occasion heureuse où il est à la fois significatif et opportun de nous réunir ici, à Budapest, pour nous remémorer les succès passés de l'INTOSAI et pour entrevoir les perspectives d'un avenir meilleur pour notre Organisation. Je suis convaincu que la sagesse et la grande perspicacité des intervenants d'aujourd'hui nous montreront comment nous pourrions consolider nos points forts dans les années à venir. L'ISC joue un rôle de plus en plus important pour aider les pouvoirs publics à garantir la reddition des comptes et la rentabilité. Je suis certain que les efforts concertés de la communauté internationale du contrôle continueront d'aider les contrôleurs des finances publiques à répondre aux attentes croissantes de leurs propres gouvernements et populations, comme ils l'ont fait jusqu'ici

C'est pour moi un réel plaisir d'avoir trois orateurs distingués pour la session de travail d'aujourd'hui; j'ai donc l'honneur de vous présenter le Dr. Franz Fielder, Secrétaire général de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes d'Autriche; le

Dr. Attila Chikán, Recteur de l'Université des Sciences économiques et de l'administration publique de Budapest et le Dr. Arturo González de Aragón, Vérificateur général du Mexique.

Le Dr. Fielder, qui est connu comme un grand défenseur de l'indépendance des ISC et de l'INTOSAI, a été Secrétaire général de l'INTOSAI pendant plus de 10 ans. La communauté internationale du contrôle doit énormément au Dr. Fiedler qui a été une figure marquante du développement de l'INTOSAI. Il est la personne appropriée pour nous montrer le chemin et nous donner une parfaite compréhension et une interprétation lucide du concept d'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Pour dire les choses simplement, l'indépendance, selon le Dr. Fiedler, c'est le credo des contrôleurs des finances publiques. En étant indépendants, nous serons en mesure de conférer une valeur réelle à notre travail en aidant nos gouvernements à rendre compte et à faire preuve de transparence et de fiabilité.

Le Dr. Chikán, ex-Ministre de l'Economie de Hongrie, est un chercheur et un praticien de renommée mondiale dans des domaines très divers des sciences économiques et de la gestion des affaires. Il nous donne ici une interprétation pénétrante de la Déclaration de Lima qui a été adoptée en 1977 et qui, depuis cette date, est considérée comme la Grande Charte du contrôle des finances publiques. Le Dr. Chikán affirme à juste titre que les principes directeurs du contrôle des finances publiques énoncés dans la Déclaration de Lima sont encore parfaitement viables dans notre monde actuel, marqué par la mondialisation et l'intégration. En outre, il nous éclaire avec vigueur sur le rôle que l'INTOSAI doit jouer dans l'économie mondiale. Les explications perspicaces et pleines d'informations du Dr. Chikán nous guideront, tels un phare, et nous permettront de faire face aux défis auxquels l'INTOSAI est confrontée dans le XXI^e siècle

Le Dr. González de Aragón, expert-comptable renommé et jouissant d'une grande expérience dans les domaines de la planification et du budget, a occupé un poste très important dans l'administration de la ville de Mexico et a dirigé un bureau d'expertise comptable avant d'être élu Vérificateur général du Mexique en 2002. Depuis sa création en 1953, l'INTOSAI s'est très bien acquittée de sa mission qui consiste à faciliter l'échange d'informations et à renforcer les capacités de ses membres. Outre cette mission première, cependant, l'INTOSAI a, au cours des quelques dernières années, commencé à faire profiter les ISC qui en sont membres d'activités plus diverses. D'après ce que j'ai compris, certaines ISC ont déjà réalisé des évaluations par les pairs et des contrôles simultanés ou mixtes dans le cadre de l'INTOSAI. Je suis convaincu que d'autres ISC feront de même dans un proche avenir et que l'INTOSAI s'attachera à favoriser l'émergence d'un environnement où les évaluations par les pairs donneront les résultats escomptés. Comme l'envisage le Dr. González de Aragón, à l'avenir, l'INTOSAI pourra offrir à la communauté internationale du contrôle des avantages plus substantiels et plus variés. En

définitive, cependant, nos efforts concertés et notre engagement à l'égard de nos objectifs communs feront la différence dans la réalisation des avantages escomptés.

Les exposés de nos trois illustres orateurs --le Dr. Franz Fiedler, le Dr. Attila Chikán et le Dr. Arturo González de Aragón-- nous permettent de voir l'importance du contrôle des finances publiques et ce que nous pouvons faire de plus dans le cadre des principes qui régissent notre profession. En ma qualité de Président du Comité directeur de l'INTOSAI, je souhaiterais exprimer ma gratitude la plus sincère à nos trois intervenants pour leurs excellents exposés. Je souhaiterais également remercier de tout coeur le State Audit Office de Hongrie pour l'excellent travail de préparation des célébrations du 50ème anniversaire de l'INTOSAI et de la 51ème réunion du Comité directeur. La communauté internationale du contrôle se joindra à moi pour faire de cette année historique dans la vie de l'INTOSAI un important jalon vers 50 nouvelles années de succès.



Une interprétation de la Déclaration de Lima

Dr. Attila Chikán, Recteur de l'Université des sciences économiques et de l'administration publique de Budapest

Introduction

Dans ce monde effréné qui est le nôtre, les opinions d'une organisation professionnelle sont rarement citées après un quart de siècle ou plus comme source d'autorité ou comme point de référence. La Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques qui a été adoptée à l'occasion du IXe INCOSAI de Lima (Pérou) au mois d'octobre 1977, fait partie des ces rares exceptions. Son message et sa structure, qui bénéficient de beaucoup de considération, ont une force que l'on peut sentir aujourd'hui encore. La présente communication entend montrer pourquoi la Déclaration continue d'être efficace dans les conditions économiques et politiques actuelles et pourquoi et comment elle peut servir de boussole pour guider les contrôles nationaux et internationaux.

Pour commencer, je parlerai brièvement de la Déclaration de Lima, de ses origines et des conséquences directes de son existence. Je passerai ensuite à la discussion de sa validité et de ses fonctions à l'égard des contrôles financiers dans les conditions actuelles, avec une référence spéciale à l'internationalisation et la mondialisation. Pour terminer, je résumerai brièvement mes points de vue sur les perspectives contenues dans la Déclaration.

Naturellement, la validité de mon analyse se trouve restreinte par le fait que je ne suis pas expert en matière de contrôle financier. C'est pourquoi je ne peux prétendre assujettir ni l'INTOSAI ni la Déclaration de Lima à une critique «d'initié». Mon propos consiste à essayer de faire ressortir la place de la Déclaration et de l'organisation en m'appuyant sur une approche générale à caractère économique et de politique sociale (bien qu'influencée par des vues personnelles).

La Déclaration de Lima

Depuis son adoption par le IXe INCOSAI, il est possible de dire que la Déclaration de Lima a été développée, compte tenu de la coopération internationale qui était déjà bien développée. A l'époque, l'INTOSAI fonctionnait depuis 24 ans et le nombre de ses membres avait depuis longtemps dépassé les 100 ISC. Il est possible de dire qu'elle était déjà devenue une organisation «globalisée» bien que le terme n'eusse pas encore le sens qu'il a aujourd'hui. La littérature que j'ai étudiée montre que tout au long de son histoire, l'INTOSAI a été une organisation volontariste, notamment en déployant une activité intense pour promouvoir la création [et non «créer»] des organisations de contrôle dans les pays les moins développés. D'une part, les principes énoncés dans la Déclaration de Lima se faisaient l'écho de l'expérience

acquise pendant ce processus et, de l'autre, ils entendaient garantir que cette expérience devienne une propriété publique, c'est-à-dire encourager les différents pays à développer leurs contrôles financiers en se basant sur des principes uniformes qui font appel à cette expérience. Je ne sais pas à quel point l'idée de coordination opérationnelle internationale était ancrée dans les esprits des auteurs de la Déclaration, mais je pars de l'hypothèse que cette idée n'est apparue que très faiblement, pour ne pas dire pas du tout, dans leurs intentions. (Il convient de se rappeler que l'année 1977 venait immédiatement après le choc pétrolier international, c'est-à-dire à un moment où la coordination internationale était considérée comme une idée audacieuse).

Toutefois, la Déclaration n'a pas du tout failli à ses promesses. Bien qu'il ne soit guère nécessaire d'en passer en revue le contenu à ce stade, je souhaiterais attirer l'attention sur quelques uns des éléments et des principes qu'elle recèle et qui se sont par la suite révélés très importants:

1. Outre le fait qu'elle proclame l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC),
 - elle proclame aussi les raisons pour lesquelles cette indépendance est nécessaire,
 - elle attire l'attention sur le caractère relatif de l'indépendance et en établit les conditions les plus importantes (conditions personnelles et financières),
 - elle définit le contenu de l'indépendance en définissant la relation entre l'ISC et les institutions concernées.
2. Elle établit les limites des activités de l'ISC et le pouvoir des décisions qu'elle prend; c'est-à-dire qu'elle décrit les activités que l'on attend de l'ISC et les résultats de ces activités.
3. Elle fournit des lignes directrices méthodologiques détaillées sur le contenu et les domaines couverts par les activités des ISC (elle énonce les principes de l'assurance qualité, ce qui en 1977 était plutôt en avance sur son temps).
4. Elle définit la place des activités de l'ISC au niveau international (s'agissant aussi bien de l'échange d'expériences que des relations avec les organisations internationales).

La Déclaration de Lima s'appuie sur des principes généraux et des valeurs qui ne sont pas prêts de s'éteindre; sa formulation est tellement lucide et sa structure tellement claire qu'elle donne le sentiment d'être incontestable. De fait, les années écoulées ont apporté la preuve de son utilité directe et ont aussi établi le fait que

(grâce aux principes et valeurs durables qui y sont incarnés) aujourd'hui encore, elle peut servir de cadre au contrôle financier, en s'adaptant aux exigences d'un monde en mutation rapide.

Le contrôle financier aujourd'hui

L'objectif du contrôle financier a été défini de manières très diverses. La définition qui, à mes yeux, est la plus intéressante, notamment au regard de nos thématiques, est qu'elle permet *d'accroître la sécurité opérationnelle de la société*. La sécurité est importante, non seulement parce qu'elle constitue l'un des facteurs les plus importants de l'état général de l'individu et, à ce titre, un facteur très important permettant de qualifier une société donnée, mais aussi parce qu'elle joue un rôle décisif dans la dynamique du développement du bien-être social. L'une des propositions de base de l'économie, c'est que l'incertitude engendre des coûts considérables, qu'elle prive le développement de ressources importantes et, qui plus est, qu'elle dénature la structure de l'utilisation des ressources, ce qui nuit encore plus à la rentabilité économique.

Il va de soi que la sécurité de la société nécessite un certain nombre de composantes. Compte tenu du rôle des systèmes institutionnels de l'Etat dans une société moderne, la sécurité du fonctionnement des plus hautes institutions de l'Etat (et la confiance de la population en cette sécurité) revêtent une importance exceptionnelle. Les ISC ont pour principale tâche de promouvoir cette sécurité. La littérature consacrée à l'histoire des ISC attire l'attention de manière systématique sur le fait qu'au début, les contrôles avaient pour objet de vérifier la régularité financière des activités des instances de l'Etat. Toutefois, l'évolution des dernières décennies (de l'expansion des systèmes de sécurité sociale à l'intensification des exigences en matière de concurrence internationale) a débouché sur une situation où l'analyse de la rentabilité des opérations est aujourd'hui aussi importante que le contrôle de la régularité.

Le fait de parler des contrôles financiers ne signifie nullement que l'on a opté pour une approche équilibrée et unipolaire. Au contraire: *c'est dans les finances qu'apparaissent les dimensions les plus complètes des activités des instances étatiques*. Les dépenses des régimes de sécurité sociale figurent parmi les articles les plus importants de l'utilisation du PIB et parmi les éléments les plus importants de la condition générale de la société; les possibilités pour la vie intellectuelle et physique de la société se situent derrière les régimes de sécurité sociale. S'agissant de la compétitivité internationale, l'autre «évolution» mentionnée, il est possible de dire que le système d'incitations étatiques, la sécurité opérationnelle d'une société donnée et la confiance à l'égard de cette sécurité constituent des facteurs décisifs de compétitivité dans bon nombre de domaines.

Le contrôle est, par conséquent, une activité susceptible d'influencer de manière décisive la sécurité sociale et les possibilités de développement. Pour en explorer

l'importance de manière plus détaillée, examinons quelle relation existe entre le contrôle et les autres facteurs principaux ayant une influence sur la société, le dispositif de mécanismes de coordination sociale.

L'activité du contrôle dans le système de mécanismes de coordination sociale

On ne fait pas du contrôle juste pour faire du contrôle: ni ses motivations ni ses objectifs ne sont indépendants des autres mécanismes de gestion et de fonctionnement de la société. *A mes yeux, l'importance de la Déclaration de Lima réside d'abord et avant tout dans le fait que, vu sa formulation explicite, elle permet l'intégration de l'activité de contrôle d'une manière générale (et, à certains égards, comme l'indépendance, sous une forme concrète) au système de gestion sociale.* Pour expliquer ce point, permettez-moi de faire un bref détour théorique.

La division du travail étant l'un des principes de base du fonctionnement des sociétés modernes, elle se traduit (grâce à l'amélioration de la rentabilité qu'elle induit) par la spécialisation. Les personnes et les organisations ainsi spécialisées «échangent» les produits de leurs activités entre elles et la coordination de ces processus d'échange détermine le cadre des activités de la société et de l'économie.

Les mécanismes de coordination de la société ont fait l'objet d'une littérature abondante. J'estime personnellement que la formulation faite par János Kornai est la plus largement applicable. Kornai fait la distinction entre quatre types de mécanismes de coordination: le mécanisme bureaucratique, le mécanisme de marché, le mécanisme éthique et le mécanisme agressif.

Dans le *mécanisme bureaucratique*, les relations entre les acteurs se caractérisent par la subordination et la suprématie. D'après les relations de pouvoir qui prédominent, les ordres font que les personnes qui se situent aux niveaux inférieurs de la hiérarchie agissent et échangent les produits de leurs activités de manière réglementée par la loi et dans une mesure prévue par la loi. Ces relations peuvent être, mais ne sont pas nécessairement, basées sur l'argent ou monétisées (les agents perçoivent un salaire).

Dans le *mécanisme de marché*, les acteurs sont de rang égal et établissent des relations volontaires les uns avec les autres dans le but d'obtenir des avantages mutuels en observant les règles d'un système fondé sur l'intérêt mutuel. Les relations sont monétisées ; c'est-à-dire qu'elles s'appuient sur la présence de l'argent.

Dans le cas de la *coordination éthique*, les acteurs sont là aussi des pairs qui participent au processus de leur propre gré. L'incitation à le faire peut être univoque (charité) ou peut s'appuyer sur le principe de la mutualité et la réciprocité. Dans la coordination éthique, l'argent ne joue pas de rôle direct.

Dans la *coordination agressive*, les acteurs ne sont pas de rang égal et la réglementation se base sur la supériorité brute du coordinateur. L'argent est parfois présent, mais ne l'est pas nécessairement.

Ces mécanismes de coordination se retrouvent, dans des proportions inégales, dans toutes les sociétés, mais il est toujours possible d'identifier un mode de coordination dominant. Dans les sociétés modernes, c'est soit la coordination bureaucratique soit la coordination de marché. Les deux autres modes ne peuvent prédominer que temporairement, avant de «se transformer» rapidement en l'un des deux autres modes (par exemple, la charité est placée dans une fondation qui obéit aux lois du marché ou, dans le cas d'une reprise violente, les dirigeants sont légitimés). Aucune vacance de coordination ne peut durer à l'infini; lorsque les trois autres mécanismes ne fonctionnent pas, c'est la coordination agressive qui s'impose.

Comment peut-on positionner le niveau le plus élevé de contrôle financier, tel que défini par la Déclaration de Lima, dans ce système?

Les points de départ de la présente interprétation sont les trois composantes principales du contrôle telles que définies dans la Déclaration de Lima: le fait qu'il soit étatique, le fait qu'il soit indépendant et le fait qu'il soit axé sur les aspects d'économie, de rentabilité et d'efficacité dans l'utilisation des ressources financières.

Le fait que le contrôle soit étatique le place incontestablement parmi les éléments de la coordination bureaucratique (même dans le cas où le contrôle concerne des organisations du marché, comme les entreprises étatiques). Ainsi, ce type de contrôle dépend du type de rôle dominant joué par l'Etat dans un pays donné; les principaux points importants étant variables, selon qu'il s'agit d'un Etat libéral, d'un Etat providence ou d'un Etat socialiste. Dans ce cas, l'importance de la Déclaration de Lima réside dans le fait qu'elle énonce des principes généraux indépendamment des formes concrètes que prend le rôle effectif de l'Etat. Il s'agit là d'un élément particulièrement important, dans la mesure où il permet de réaliser des contrôles en se basant sur les facteurs et les pratiques qui vont au-delà des gouvernements en tant que tels, lesquels peuvent être remplacés et peuvent donc préférer d'assumer des rôles différents dans l'appareil de l'Etat. C'est là une propriété qui rend l'indépendance possible et en fait une partie intégrante de la substance du contrôle.

Cela permet aussi de s'assurer que le rôle le plus important de l'Etat moderne --celui qui consiste à mettre au point des règles pour le fonctionnement de tous les types de mécanismes de coordination et à faire respecter ces règles-- peut prévaloir sans pour autant perturber la société par des changements fréquents de ces règles.

Il est possible de dire que, actuellement, le mécanisme de marché est devenu le mode de coordination dominant dans la plupart des pays développés ou modérément

développés. Pour qu'un pareil résultat puisse être atteint, il a fallu une régulation stable et fiable comme préalable à une concurrence économique effective qui mobilise l'ensemble de la société. Le fait que la Déclaration de Lima met l'accent sur le contrôle du rendement et sur l'importance de l'efficacité du rendement est, dans une grande mesure, la conséquence du fait que *l'étendue de la coordination de marché qui mobilise l'ensemble de la société fixe des conditions très élevées en matière de rentabilité, lesquelles s'appliquent aussi à des processus qui ne sont pas organisés selon les règles du marché*. Cette situation prévaut parce que, dans la majorité des cas, il est possible de transformer les activités coordonnées de manière bureaucratique en activités obéissant à la coordination de marché (par exemple, la question très controversée de la privatisation des services de soins de santé).

La coordination éthique établit des relations entre les sphères privée et publique, c'est-à-dire, entre les éléments de la coordination bureaucratique et de marché dans plusieurs domaines (par exemple, le fonctionnement des forums de coordination d'intérêts). Plus important encore, cependant, est le fait que les *activités des ISC ne peuvent être conçues sans application explicite de considérations éthiques, dans un certain nombre de cas, aux lacunes qui existent inévitablement au niveau de la coordination bureaucratique ou sans effort d'harmonisation des points de vue de la coordination de marché et de la coordination bureaucratique*.

Par définition, les cas de coordination agressive doivent être «poursuivis» par le contrôle financier, dans la mesure où l'incitation à l'action, telle qu'elle figure dans la définition, repose sur une suprématie non légalisée.

Les arguments ci-dessus expliquent pourquoi le contrôle financier se fonde complètement avec les mécanismes de coordination du pays concerné. Pour répondre à la question du «comment», la Déclaration de Lima énonce des principes généraux clairs susceptibles d'être adaptés à des situations concrètes. Et c'est là que se trouve tout l'intérêt de ne pas préciser outre mesure les différents facteurs du contrôle, ce qui rend l'adaptation possible.

Tournons nous, maintenant, vers ce qui est probablement le domaine le plus excitant de l'interprétation de la Déclaration de Lima, à savoir le rôle qu'elle joue aujourd'hui. Etant donné que la qualité fondamentale de la Déclaration réside dans son caractère international, il nous faut maintenant placer la mondialisation au centre du présent exposé.

La Déclaration de Lima et l'économie mondiale

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. L'humanité s'est de tout temps attelée à connaître le monde qui l'entoure et à l'attirer dans la sphère de son activité, et nos ancêtres ont élargi leurs connaissances dans l'esprit de ces efforts, repoussant continuellement les limites du monde connu. Aujourd'hui, le concept de

mondialisation s'appuie sur l'expansion d'activités principalement économiques à l'ensemble de la planète. Notre propos n'étant pas ici d'en analyser les multiples définitions, nous appliquerons le concept simple selon lequel *nous pouvons parler de la mondialisation d'un phénomène dès lors que la portée des considérations, décisions et actions des acteurs s'étend au monde entier.*

Selon la définition actuelle, le moteur de la mondialisation, c'est l'économie, alors que son fondement et ses opportunités sont imputables au développement des technologies de l'information et de la logistique. Ce qui en perpétue le mouvement, ce sont généralement les efforts du capital pour parvenir à une rentabilité sans cesse croissante. Ces efforts nécessitent le plus de mobilité possible pour le capital dans l'intérêt duquel elle tente d'éliminer tous les obstacles qui lui barrent le chemin, y compris les frontières nationales.

La mondialisation jette aussi un éclairage nouveau sur les mécanismes de coordination sociale. Elle a prorogé la validité du mécanisme de marché dont le rôle transfrontalier permet aux opérations économiques d'englober la planète dans son ensemble. Dans le même temps, la sphère dans laquelle opère le mécanisme bureaucratique a, elle aussi, changé (c'est à dire a augmenté de volume). Elle a laissé tomber le cadre de l'Etat nation dans la mesure où il est nécessaire d'établir un système où les règles du jeu économique doivent être supranationales et doivent être mises au point par une bureaucratie mondiale. Tout ceci nous mène à la possibilité de voir le doublement de la coordination planétaire. D'un côté, il existe une gestion bureaucratique mondiale qui fonctionne depuis très longtemps, principalement par le biais d'institutions supranationales ou internationales créées par les Etats nations. Le principal acteur de cette coordination, c'est l'homme politique qui cherche à maximiser les votes. De l'autre côté, il existe une coordination de marché fondée sur les intérêts d'affaires et dont le principal acteur, c'est l'homme d'affaires qui cherche à maximiser les profits. A maints égards, les logiques de ces deux types de coordination sont très différentes; elles ont, néanmoins, deux propriétés communes qui sont importantes pour le sujet de la présente communication.

La première de ces propriétés communes réside dans le fait qu'en règle générale les principaux acteurs de la coordination (le responsable politique et l'homme d'affaires) se déplacent le long de parcours qu'ils sont pour l'essentiel forcés de prendre, et ce s'agissant de leurs préférences. Si, dans la durée, le revenu d'un homme d'affaires ne dépasse pas ses dépenses et le revenu de ses concurrents, ou si, dans un scrutin, le responsable politique n'est pas capable d'obtenir plus de voix que ses concurrents, ils sont perdus.

La seconde propriété commune réside dans le fait que, s'agissant de la coordination aussi bien bureaucratique que de marché, la société énonce les attentes éthiques qui débouchent sur la coordination éthique. Ces attentes éthiques peuvent, en fait, restreindre la liberté d'un acteur donné en matière de prise de décision. Toutefois,

sur le long terme et s'agissant du système dans son ensemble (ou, selon le cas, s'agissant du pays ou de l'ensemble de la planète), elles peuvent même accroître la rentabilité dont la définition est pointue.

Quel est le rôle de l'INTOSAI et de la Déclaration de Lima dans cette coordination planétaire? Pour répondre à cette question, commençons par examiner le système institutionnel de la mondialisation.

Il importe que les institutions chargées de la mondialisation de la coordination aussi bien bureaucratique que de marché aient été mises en place par des Etats nations, conformément aux règles de la logique politique. Cette logique fonctionne de manière appropriée, si ce n'est de manière très efficace, dans la sphère purement bureaucratique du système d'institutions politiques internationales. Toutefois, la logique interne des systèmes institutionnels des Etats nations chargés de la coordination de marché (y compris le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, par exemple) contredit, sur un certain nombre de points, les exigences de la mondialisation des marchés. Les principaux acteurs de la mondialisation des marchés sont la coopération multinationale, pour laquelle aucune organisation internationale n'a encore été mise sur pied et dont les intérêts sont, pour l'essentiel, affirmés de manière informelle dans le système institutionnel mondial.

Mon propos ici n'est pas de décrire l'ensemble du système institutionnel de la mondialisation. (Par exemple, je n'ai pas parlé des organisations internationales professionnelles ou de gestion ou de l'apparition d'institutions dans la sphère civile). Au lieu de cela, et à la lumière de ce qui précède, portons plutôt notre attention sur la place et le rôle de l'INTOSAI et de la Déclaration de Lima.

Ce qui a été dit à propos des mécanismes de coordination des Etats nations s'applique également à l'économie mondialisée; à savoir que, bien qu'elle soit incontestablement la plus efficace, la coordination de marché ne peut fonctionner à elle seule, notamment en raison du fait que les outils de base de la coordination de marché (les règles de la concurrence) doivent être mises en place par coordination bureaucratique. *L'INTOSAI a un rôle unique: elle influe indirectement sur les processus planétaires en influençant les activités des acteurs nationaux individuels, les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Etats nations. C'est ce qui fait la force de la Déclaration de Lima: elle promeut efficacement l'objectif selon lequel chaque institution nationale de contrôle doit contrôler les organes étatiques nationaux en s'appuyant sur des principes et des méthodes identiques.* Il en résulte qu'elles peuvent participer à la coordination globale grâce à des principes aussi uniformes que possible, ce qui permet une plus grande efficacité. Il s'agit là d'un rôle d'une importance capitale, notamment à la lumière de ce qui a été dit concernant la capacité des activités des pouvoirs publics à influencer sur la compétitivité des Etats nations au niveau international. A cet égard, la plus grande

importance de la Déclaration de Lima réside dans sa contribution, d'une part, au fonctionnement du système institutionnel international de la mondialisation qui s'appuie sur des principes uniformes et, d'autre part, au maintien de la pureté du système institutionnel, assurant ainsi la promotion de la pureté et l'efficacité de la concurrence au niveau mondial. D'ailleurs, ce processus est favorisé par le fait qu'une coopération concrète commence à s'établir, certes lentement, parmi les ISC et par l'ISC supranationale de l'Union européenne.

D'après ce que nous venons de voir, il est possible de voir l'INTOSAI comme une unité importante de la gouvernance mondiale et la Déclaration de Lima comme un manifeste important de la gouvernance.

L'INTOSAI est une unité spéciale de la gouvernance mondiale et son importance peut être déduite de ce fait. En gros, elle fait partie du système institutionnel de coordination bureaucratique dans la mesure où elle rassemble les organisations dont l'activité principale est le contrôle de l'autorité étatique. Dans un certain sens, comme le montre la Déclaration de Lima, cette organisation exerce une influence, comme les organisations spécialisées des Nations unies qui élaborent des règles et des recommandations à l'intention des Etats nations; dans le même temps, et contrairement à d'autres organisations, ce ne sont pas les organes gouvernementaux des Etats nations qui restent en arrière plan, mais plutôt les organisations indépendantes ancrées de manière spécifique à la structure de l'autorité étatique. Ainsi, en raison du rôle qu'elle joue à travers les ISC nationales, l'INTOSAI se détache de la bureaucratie de la mondialisation et influence de manière indirecte le fonctionnement du reste des organisations internationales ou supranationales.

Il serait également utile de comparer l'INTOSAI et les organisations non gouvernementales, notamment les organisations professionnelles internationales qui jouent un rôle croissant (bien que toujours mineur) dans la coordination internationale. Alors que les grandes organisations de gestion --comme la Chambre internationale de commerce, la Fédération internationale de l'achat et de l'approvisionnement (IFPMM) et les organisations internationales de médecins et d'ingénieurs-- tentent d'amener les organisations nationales qui régulent leurs professions à appliquer certaines normes et à observer certains critères, aucune de celles que je connais n'a un appui aussi fort de la part des institutions nationales que l'ISC. Il en résulte que la portée et l'influence de la Déclaration de Lima sont extrêmement vastes par rapport aux recommandations faites par d'autres organisations non gouvernementales.

L'importance de l'INTOSAI et de la Déclaration de Lima aujourd'hui

A maints égards, la sécurité et la stabilité du fonctionnement des Etats nations constituent des intérêts élémentaires dans un monde mondialisé. D'abord, d'un point de vue politique, je suis d'accord avec la célèbre explication de Ignatieff par laquelle

il conclut que les Etats nations pris individuellement et le développement pacifique du monde sont le plus menacés par d'autres Etats nations qui se sont désagrégés, ont fait faillite ou sont gouvernés par des régimes inacceptables. *Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques sont justement qualifiées pour promouvoir la sécurité du fonctionnement des Etats nations et des sociétés pris individuellement.* Il va de soi qu'elles ne peuvent pas assumer la responsabilité des décisions politiques et économiques mais, en prévoyant un retour d'information approprié, elles peuvent influencer considérablement sur les processus à long terme de prise de décisions, garantissant ainsi que les décisions sont conformes aux principes internationalement admis. Il n'est guère nécessaire de débattre de l'importance de la Déclaration de Lima, laquelle a pour objet spécifique de définir la notion de ce qui est «internationalement acceptable» de ce point de vue.

Outre la sécurité politique, l'INTOSAI (principalement par le biais de la Déclaration de Lima et de ses normes de contrôle) joue un rôle très important dans l'amélioration de l'efficacité de la coordination du marché mondial. Il est parfaitement admis, et nous l'avons mis en exergue ici aussi, que pour un monde mondialisé sur les bases de l'économie de marché, il est essentiel de s'assurer que le capital est freiné par le plus petit nombre d'obstacles possible dans l'amélioration de sa rentabilité. Je souhaiterais souligner que je ne considère pas l'augmentation de rentabilité du capital comme une valeur absolue. Je suis d'accord avec les arguments qui disent qu'elle a ses limites, lesquelles peuvent être déterminées du point de vue des valeurs humaines nationales ou générales. C'est un fait que, toutes choses étant égales par ailleurs, la rentabilité accrue des marchés débouche sur un bien-être accru. Selon l'opinion publique, les obstacles dont je parle sont en règle générale des phénomènes presque entièrement défavorables ou même nuisibles.

Le contrôle financier contribue de manière décisive et à travers deux canaux à cet accroissement de la rentabilité au niveau mondial. *Le premier de ces canaux consiste à empêcher la machinerie par laquelle l'Etat exerce le pouvoir d'essayer d'obtenir des avantages par des tentatives unilatérales perturbées par des intérêts politiques à court terme,* ce qui constitue, malheureusement, une forte tentation pour les participants aux accrochages politiques. La Déclaration de Lima a servi de socle permettant de s'assurer que les contrôles de la régularité et du rendement sont réalisés dans différents pays en s'appuyant sur des principes et des méthodes uniformes, c'est-à-dire pour s'assurer que de ce point de vue les différents Etats nations participent à la coopération mondiale sur les mêmes bases ou presque.

L'autre forme par laquelle l'INTOSAI et les différentes ISC qui en sont membres participent à l'amélioration de la rentabilité au niveau mondial réside dans la résistance acharnée aux phénomènes de la corruption et du marché noir et à leurs conséquences. La reddition des comptes et le respect des règles sont dans l'intérêt des acteurs économiques; sans eux, la concurrence loyale, qui est à la base de l'économie de marché, est impossible. De par sa nature même, toute forme de

corruption détériore la rentabilité économique; ainsi, la lutte contre ce phénomène est aussi une lutte pour une croissance économique accrue et une structure sociale plus saine.

Les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, en s'appuyant sur les principes énoncés dans la Déclaration de Lima, jouent aussi un rôle important dans la sphère de la coordination éthique. Il est extrêmement important que, pour les besoins du contrôle financier, la *Déclaration de Lima ait démontré dans la pratique la possibilité de mettre au point des principes qui relient différentes traditions, cultures et systèmes politiques*. Il va de soi que cela ne signifie pas que l'on se dirige vers l'abandon du caractère spécifique de chaque nation. La Déclaration de Lima prévoit l'affirmation des caractéristiques nationales uniques; plus spécifiquement, les principes généraux communs permettent aux différents pays d'affirmer leurs intérêts nationaux et leurs spécificités tout en adaptant effectivement les exigences de la mondialisation.

Il est extrêmement important à cet égard que l'INTOSAI oeuvre assidûment à éviter tout engagement politique. Il s'agit là d'un point fondamental important à la fois d'un point de vue pratique (pour préserver les opportunités de coopération substantielle) et d'un point de vue éthique (pour préserver la confiance mutuelle).

Résumé

Nous sommes à l'aube de la société du savoir. J'appartiens à cette école de pensée qui soutient que la création, le traitement et la diffusion de l'information revêtent une importance croissante pour le fonctionnement de la société humaine.

Dans ces conditions, une Déclaration qui non seulement fournit des informations relatives aux intentions et aux principes, mais aussi influence directement nos vies de tous les jours et notre bien-être gagne un nouveau rôle. Notre monde a le cadre et les moyens pour s'assurer que le contenu d'une Déclaration «respectée de tous» devienne une force pouvant influencer l'ensemble de la planète.

La Déclaration de Lima est un document bien structuré, son contenu est cohérent et bien intentionné et son message clair. Comme j'ai essayé de le montrer dans la présente communication, l'INTOSAI est une organisation importante qui répond aux exigences du monde moderne. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'elle pourra continuer à exercer une influence considérable sur les contrôles financiers tant au niveau national qu'au niveau international.



L'indépendance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Dr. Franz Fiedler, Secrétaire Général de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes d'Autriche

I. Remarques générales

Dans un Etat qui croit fermement au principe de la souveraineté du peuple, le Parlement, instance législative suprême, détient le pouvoir d'adopter le budget, alors que le gouvernement, instance suprême de l'Exécutif, et les autorités administratives qui en dépendent, sont responsables de son exécution. Il en découle que l'intérêt des autorités en charge du contrôle des finances publiques se porte principalement sur les tâches dévolues au pouvoir exécutif. Les instances qui exercent le pouvoir exécutif sont le véritable sujet des contrôles réalisés par les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC). Ce point figure de manière explicite dans la Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques (appelée «Déclaration de Lima», qui est entrée dans l'histoire de l'Organisation comme la Grande Charte de l'INTOSAI), adoptée par le 9ème Congrès de l'INTOSAI qui s'est tenu à Lima en 1977. La Déclaration de Lima stipule que les activités du gouvernement, des autorités administratives et des autres organismes qui en relèvent sont assujetties au contrôle réalisé par l'ISC (Section 9).

Vu l'importance des pouvoirs d'Etat qui sont concentrés dans le pouvoir exécutif, il existe un danger sous-jacent de voir ces pouvoirs utilisés contre les autorités responsables du contrôle des finances publiques. Ceci implique un risque constant de voir l'Exécutif influencer les activités des autorités en charge du contrôle des finances publiques et entraver leur indépendance. Si une telle influence devait être exercée à l'encontre du contrôle des finances publiques, l'ISC se trouverait très vite dans un état de dépendance vis-à-vis du gouvernement qu'elle contrôle. Ainsi, le contrôle objectif et effectif de la gestion financière de l'Etat serait affecté et tout contrôle des finances publiques se réduirait à un acte d'auto-contrôle ou à un «alibi» donné par le gouvernement pour justifier ses actions. L'ISC ne serait plus qu'une marionnette entre les mains du gouvernement.

Bien que la Déclaration de Lima note, à juste titre, que les institutions de l'Etat ne peuvent être absolument indépendantes de celui-ci puisqu'elles en font partie (Section 5.2), elle stipule en des termes qui ne souffrent aucune équivoque que les ISC ne peuvent accomplir leurs tâches de manière objective et efficace que si elles sont indépendantes du service contrôlé et si elles sont protégées contre les influences extérieures (Section 5.1).

En outre, la Déclaration de Lima exige que l'indépendance de l'ISC soit précisée dans la Constitution (Section 5.3). Pour satisfaire à cette exigence, une déclaration d'intention non contraignante est jugée comme insuffisante; au lieu de cela, la Déclaration de Lima stipule qu'un tribunal suprême doit assurer une protection juridique adéquate contre toute entrave à l'indépendance et garantir le pouvoir de contrôle des ISC (Section 5.3). Ainsi, la Déclaration de Lima fait référence à une garantie effective de la protection juridique des ISC et, dans la mesure où une telle protection ne peut être garantie que dans un Etat qui est pleinement et véritablement un Etat de droit, implicitement considère que ce dernier aspect va de soi.

Les menaces potentielles à l'indépendance de l'ISC et/ou la possibilité de voir l'Exécutif influencer l'ISC sont nombreuses et variées. Pour contrecarrer efficacement ces menaces, le concept d'«indépendance» doit être traduit en termes concrets et substantiels par l'application de déterminants normatifs spécifiques que nous expliquerons avec plus de détail dans ce qui suit.

II. Les déterminants de l'indépendance

1. L'indépendance organisationnelle

Si l'Exécutif était en position d'exercer une influence sans limites sur l'ISC, notamment sur ses dirigeants et son conseil d'administration, cela équivaldrait à la primauté du gouvernement sur l'ISC. C'est pour cette raison que la Déclaration de Lima précise que les ISC doivent pouvoir jouir de l'indépendance organisationnelle nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches (Section 5.2).

Toutefois, la Déclaration de Lima exige l'indépendance non seulement des ISC elles-mêmes, mais aussi de leurs membres, précisant que l'indépendance de l'ISC est indissolublement liée à celle de ses membres (Section 6.1). Dans la Déclaration, les «membres» sont définis comme étant les personnes appelées à prendre les décisions pour l'ISC et responsables de ces décisions devant des tiers, c'est-à-dire les membres d'une instance collégiale de prise de décision ou le chef d'une ISC monocratique.

Par cette formulation, la Déclaration tient compte des différentes structures des ISC qui sont organisées soit en instances collégiales, que l'on retrouve dans la plupart des pays à droit civil, soit en structures monocratiques, comme c'est le cas dans le modèle anglo-saxon. La Déclaration ne s'intéresse pas à une structure unique; elle n'accorde pas non plus la préférence à l'un ou l'autre des systèmes que l'on trouve de par le monde.

A juste titre, la Déclaration de Lima part du principe que l'indépendance du conseil d'administration de l'ISC garantit l'indépendance de l'ISC dans son ensemble. Si le gouvernement ou tout autre organisme assujetti au contrôle était en mesure de donner des instructions aux membres de l'ISC ou de les influencer de toute autre

façon, cela entraverait l'indépendance de l'ISC elle-même, compte non tenu de l'existence d'un engagement juridique ou même constitutionnel pour l'indépendance de l'ISC.

En suivant cette même logique, la Déclaration de Lima déclare en outre que l'indépendance des membres de l'ISC doit être garantie par la Constitution et ne doit pas être entravée par les procédures prévues pour leur révocation (Section 6.2).

A la lumière de l'expérience pratique, il nous faut reconnaître le fait qu'il n'est pas possible d'exclure un certain degré d'intervention et/ou de participation et d'initiative dans la nomination des membres des ISC, notamment leurs chefs. Toute évaluation de la véritable indépendance de l'ISC est tributaire de la question de savoir si le droit de participation du gouvernement se limite à la procédure de nomination en tant que telle ou s'étend à la manière avec laquelle le conseil d'administration de l'ISC joue son rôle et aux décisions qu'il prend. Le deuxième cas de figure serait incompatible avec l'indépendance des conseils d'administration et, donc, de l'ISC elle-même et irait en sens inverse des intentions de la Déclaration de Lima.

Ce qui serait encore moins compatible avec les exigences de la Déclaration de Lima, c'est que le gouvernement soit capable de révoquer arbitrairement les décideurs de l'ISC. Le simple fait que le gouvernement ait la possibilité de faire une telle action diminuerait l'autorité du conseil d'administration de l'ISC, nuirait à son impartialité, mettrait en doute l'objectivité de ses contrôles et entraverait l'indépendance de l'ensemble de l'institution.

Une ISC qui exercerait ses fonctions sous la menace de révocation arbitraire tentera tôt ou tard de plaire au gouvernement et s'abstiendra de toute critique à son encontre et ce dans la mesure où son conseil d'administration s'exposerait autrement au danger d'être révoqué par le gouvernement.

Il est entendu que ce qui vient d'être dit n'exclut pas la possibilité de voir le conseil d'administration de l'ISC révoqué avant la fin de son mandat s'il n'est plus à même de s'acquitter de ses fonctions officielles ou s'il s'avère qu'il a commis des infractions. Cependant, il faut garantir qu'une telle révocation obéit à une procédure formelle strictement réglementée et basée sur les principes de l'Etat de droit. Il ne serait nullement acceptable ou compatible avec l'indépendance de l'ISC et de ses membres que le gouvernement soit en mesure de révoquer arbitrairement le conseil d'administration en raison d'un rapport de contrôle défavorable. Dans plusieurs pays, les ISC et leurs conseils d'administration sont protégés contre de telles actions gouvernementales arbitraires par le fait que leurs membres jouissent de l'indépendance des juges et ne peuvent donc être révoqués à la discrétion du gouvernement.

L'exigence en matière d'indépendance organisationnelle s'étend aussi à la souveraineté exclusive de l'ISC pour ce qui a trait aux ressources humaines, y compris le recrutement du personnel. Toute intervention du gouvernement dans ces affaires équivaudrait à une influence indirecte sur l'activité de contrôle de l'ISC; imaginez, par exemple, un gouvernement qui aurait le droit d'interdire à l'ISC le recrutement de représentants de certains groupes professionnels, tels que les ingénieurs en bâtiment, pour l'empêcher de contrôler des projets de construction.

Bien qu'ils soient tenus de respecter les instructions de leurs supérieurs au sein de l'institution, les auditeurs eux-mêmes doivent bénéficier d'une protection suffisante contre les actes arbitraires de l'Exécutif. A cette fin, la Déclaration de Lima stipule que les agents de contrôle des ISC doivent être libres de toutes pressions que pourraient exercer les services contrôlés et ne doivent pas être subordonnés à ces services dans leur carrière professionnelle (Section 6.3). Les nominations et les promotions des contrôleurs et, par dessus tout, les mesures disciplinaires prises à leur encontre --la révocation étant la sanction la plus sévère-- doivent par conséquent échapper à l'influence de l'Exécutif.

2. L'indépendance fonctionnelle

Selon la Déclaration de Lima (Section 5.2), l'indépendance fonctionnelle de l'ISC n'est nullement moins importante pour que l'institution puisse s'acquitter de ses fonctions de manière objective et efficace. Pour que ce type d'indépendance puisse être garanti, les compétences de contrôle des ISC doivent être inscrites dans la Constitution, au moins dans leurs lignes fondamentales (Section 18.1) et le gouvernement ne doit pas s'immiscer dans ce genre de question.

En règle générale, l'indépendance fonctionnelle a trait à la garantie de l'exercice du contrôle des finances publiques sans qu'il soit possible pour un tiers, par dessus tout l'Exécutif, d'influer sur cette activité. Elle s'étend aux pouvoirs dont jouit l'ISC pour concevoir ses programmes de contrôle avec autant d'indépendance que possible et à l'absence de toute contrainte et/ou de conditions dictées par des tiers concernant le choix des organes à contrôler. En particulier, l'ISC doit jouir d'une protection juridique suffisante dans le cas où le gouvernement voudrait empêcher un contrôle.

En outre, le fonctionnement de l'ISC ne doit pas être entravé par des restrictions imposées à la réalisation des contrôles. Dans le cadre des dispositions juridiques qui régissent son activité, l'ISC doit donc être libre de définir ses propres priorités en matière de contrôle et d'appliquer les méthodes et techniques de contrôle qu'elle considère comme appropriées sans être influencée par le pouvoir exécutif. De la même façon, l'ISC doit jouir d'une entière liberté concernant la teneur de ses rapports. Toute tentative de la part du gouvernement visant à influencer le contenu des rapports de l'ISC ou à supprimer les résultats défavorables auxquels le contrôle est parvenu doit être contrecarrée avec détermination en toute circonstance.

3. L'indépendance financière

A l'instar de toute autre activité de l'Etat, le contrôle des finances publiques engendre des coûts que le budget public doit financer. Plus le budget total alloué au contrôle des finances publiques est faible, moins l'ISC est outillée pour s'acquitter de ses fonctions. Quelles que soient les bonnes intentions des dispositions juridiques relatives aux compétences et à l'indépendance de l'ISC, leur efficacité sera sapée si un manque chronique de moyens financiers empêche l'ISC d'exercer correctement ses fonctions de contrôle.

Afin d'exclure la possibilité que ces contraintes puissent entraver les activités de l'ISC, la Déclaration de Lima exige que les ISC soient dotées des moyens financiers qui leur permettront d'accomplir leur mission (Section 7.1).

Etant donné que dans la plupart des pays, c'est le gouvernement qui prépare le budget annuel prévisionnel, on ne peut exclure complètement la possibilité que le gouvernement alloue, à dessein, un montant très faible à l'ISC pour restreindre son champ d'action. Par conséquent, la Déclaration de Lima stipule que les ISC doivent pouvoir demander directement à l'organisme public responsable du budget national les ressources financières dont elles ont besoin, c'est-à-dire le Parlement (Section 7.2). Dans certains pays, comme l'Autriche, par exemple, le conseil d'administration de l'ISC a aussi le droit de prendre part aux délibérations parlementaires sur le budget et de présenter les intérêts financiers de l'ISC dans ce domaine en prenant la parole dans les séances plénières du Parlement.

Finalement, selon la Déclaration de Lima, l'indépendance financière doit être clairement définie, en indiquant avec précision les fonds qui leur sont alloués dans le budget de l'Etat dans une rubrique budgétaire distincte de celle des ministères de l'Etat. Plus important encore que cette insistance symbolique sur l'indépendance de l'ISC, la Déclaration exige que les ISC soient habilitées à utiliser comme elles l'entendent les fonds qui leur sont attribués (Section 7.3) et à exécuter leur budget sans avoir à obtenir l'approbation de l'Exécutif

III. Indépendance et démocratie

L'expérience nous montre que les membres de l'INTOSAI ont traduit dans la pratique, à des degrés divers, les trois principes fondamentaux de la Déclaration de Lima de l'indépendance organisationnelle, fonctionnelle et financière. A strictement parler, seul un petit nombre d'ISC ont des bases juridiques qui obéissent entièrement aux conditions exigeantes de la Déclaration. On a pu constater une corrélation positive entre, d'une part, le degré d'indépendance de l'ISC et les garanties fournies et, d'autre part, l'évolution du processus de démocratisation dans le pays concerné.

Il serait illusoire de penser que dans les pays à régime dictatorial et où il n'y a pas d'institutions démocratiques --les pays où la séparation des pouvoirs législatif,

exécutif et judiciaire est une notion qui leur est étrangère-- l'ISC nationale puisse se distinguer des autres institutions de l'Etat par son indépendance. Au contraire, les ISC ont tendance à être attirées dans la concentration de pouvoirs typique des régimes autoritaires et en être ainsi réduites à jouer un rôle subalterne.

Ainsi, les préalables fondamentaux à l'indépendance du contrôle des finances publiques sont une démocratisation avancée et des institutions étatiques hautement développées dans un Etat de droit. Bref, la démocratie et l'indépendance des ISC sont liées de manière inséparable. L'histoire nous offre de nombreux exemples illustrant la validité de cette affirmation. Ce n'est pas une coïncidence, mais plutôt la manifestation d'une attitude démocratique, si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par la Révolution française de 1789, comporte un paragraphe qui parle du contrôle des finances publiques:

«Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.» (Article XIV).

Ainsi, le rejet de l'absolutisme est allé de pair avec une insistance accrue sur l'importance d'un système transparent de contrôle des finances publiques et a annoncé le démarrage d'un développement qui demeure, aujourd'hui encore, incomplet. La souveraineté du peuple implique que la gestion des finances publiques soit assujettie au contrôle. Par conséquent, les institutions indépendantes chargées du contrôle des finances publiques doivent être considérées comme un produit direct de l'évolution démocratique.

L'interaction évidente entre la démocratie et le contrôle indépendant des finances publiques est devenue encore plus claire ces dernières années avec le processus de démocratisation dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est en transition qui a abouti rapidement à la création de nouvelles institutions véritablement indépendantes.

Les institutions de contrôle des finances publiques peuvent exister et fonctionner dans les dictatures, mais dans ce cas, soit il leur manque l'indépendance, soit elles ne jouissent d'aucune garantie d'indépendance par le biais de la protection juridique. Ce qui n'est pas le cas dans une démocratie véritable où le système de la séparation des pouvoirs assure les conditions préalables aussi bien de l'indépendance du contrôle des finances publiques que du fonctionnement du système parlementaire.

IV. Relations de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques avec le gouvernement

La lutte continue menée par l'ISC pour préserver son indépendance à l'égard de l'Exécutif n'exclut pas, cependant, la coopération avec le gouvernement. En fait, cette coopération est considérée comme normale dans un Etat démocratique où règne l'Etat de droit, le moindre des intérêts étant de faire l'usage le plus rentable des deniers publics et de répondre aux préoccupations du contribuable.

Pour l'essentiel, cette coopération se développe sur la base de la principale mission de l'ISC, c'est-à-dire son activité de contrôle. Le résultat de tout contrôle réalisé par l'ISC devrait être bidimensionnel: pour révéler les carences au niveau de l'exécution du budget public et recommander des améliorations. Toutefois, les deux composantes de l'activité de contrôle de l'ISC --l'une regardant vers le passé et l'autre vers l'avenir-- peuvent être mises en oeuvre au mieux avec la participation active de l'Exécutif. Les erreurs passées détectées par l'ISC sont plus faciles à corriger et à éliminer si l'administration est prête à prendre les mesures correctives nécessaires se situant dans sa propre sphère de responsabilité. La même règle s'applique aux améliorations futures recommandées par l'ISC qui peuvent être mises en pratique avec beaucoup de diligence si l'administration est prête à les accepter et à agir en conséquence.

D'où il ressort que la mise en oeuvre pratique des recommandations de l'ISC dépend, par dessus tout, de la coopération des pouvoirs exécutifs. Dans le même temps, l'Exécutif tire un avantage des recommandations des ISC qui ont pour objet l'amélioration de l'exécution du budget. Etant donné ce type de relation, la coopération entre l'organe qui exerce le contrôle des finances publiques et les pouvoirs exécutifs se décline de manière persuasive comme une option convaincante.

L'expérience nous montre que la relation entre le contrôle des finances publiques et le gouvernement se caractérise normalement non par une confrontation permanente, mais par la confiance mutuelle et la volonté d'entamer un dialogue. Il va de soi que cela n'exclut pas les différences d'opinion du moment qu'elles s'inscrivent dans un esprit d'ouverture et de compréhension.

Une coopération constructive entre l'ISC et le Ministère responsable des finances publiques s'est avérée particulièrement avantageuse dans la pratique, étant donné que l'on peut penser comme allant de soi que ces deux institutions recherchent le même objectif: l'emploi le plus rentable des ressources publiques. En prenant position de manière ferme et déterminée, l'ISC et le Ministère des finances viennent souvent à bout de la résistance d'autres parties de l'administration publique.

Les avantages de la coopération comprennent non seulement les résultats des contrôles réalisés par l'ISC, mais aussi les opinions d'expert qu'elle produit pour le

compte de l'administration. La Déclaration de Lima fait état des expertises faites par l'ISC, en précisant explicitement que les autorités administratives seront seules responsables de l'acceptation ou du rejet de ces expertises (Section 12.1).

Bien que la coopération avec l'administration et le gouvernement soit tout à fait souhaitable, l'ISC doit toujours veiller à ne pas se laisser dominer par le gouvernement ou à se laisser cantonner dans une position subalterne et servile. La coopération doit être fondée sur l'égalité et non sur la domination et la subordination ; autrement, l'indépendance de l'ISC pourrait être compromise. De plus, la Déclaration de Lima stipule que l'ISC doit veiller à ce que les missions supplémentaires réalisées à la demande de l'administration en plus des activités de contrôle ne doivent pas faire présumer de ses constatations futures et ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'efficacité de son activité de contrôle (Section 12.1).

V. La relation de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques avec le Parlement

1. L'importance des relations entre l'ISC et le Parlement

La relation entre l'ISC et l'Exécutif est toujours ambivalente, dans la mesure où il est toujours possible que l'indépendance de l'ISC soit entravée. A l'inverse, il est fort peu probable que les relations entre le contrôle des finances publiques et le Législatif puissent être affectées par des tensions de même intensité car les deux institutions recherchent en définitive le même objectif. Le pouvoir d'exercer un contrôle sur la façon avec laquelle le gouvernement exécute le budget est un complément nécessaire au pouvoir d'affectation budgétaire. Les Etats démocratiques confèrent en définitive ces droits au Parlement, organe qui agit en tant que véritable auditeur ayant une légitimité démocratique.

Toutefois, alors que le Parlement exerce ses droits d'affectation du budget, il ne dispose pas des ressources humaines et administratives pour exercer le contrôle de l'exécution du budget. Pour s'acquitter de cette mission, le Parlement dépend d'un organe de contrôle distinct, à savoir l'ISC. Il existe, par conséquent, un lien étroit entre l'ISC et le Parlement dans les Etats démocratiques.

L'importance que revêt l'ISC pour le Parlement provient essentiellement des informations concernant l'utilisation par le gouvernement des allocations budgétaires obtenues grâce aux contrôles réalisés par l'ISC. C'est pour cette raison que la loi du pays stipule en règle générale que l'ISC doit rendre compte de son activité de contrôle au Parlement. Cela correspond à l'exigence qui figure dans la Déclaration de Lima et selon laquelle la Constitution doit autoriser et obliger l'ISC à présenter en toute indépendance un rapport au Parlement (Section 16.1).

A défaut de rapports de l'ISC sur l'utilisation des fonds publics, le Parlement ne serait pas en mesure d'exercer son pouvoir de contrôle sur le gouvernement, ce qui

en dernier ressort nuirait à la souveraineté budgétaire. Ceci nous montre que l'ISC constitue l'un des piliers essentiels de la démocratie parlementaire. En exerçant sa fonction de contrôle des finances publiques pour le compte du Parlement, qui est le dépositaire des prérogatives suprêmes en matière de contrôle, l'ISC renforce considérablement l'autorité budgétaire du Parlement.

Pour l'ISC elle-même, le droit de rendre compte au Parlement implique plus de possibilités de voir ses recommandations prises en ligne de compte dans la pratique, comme le dit la Déclaration de Lima (Section 16.1). L'expérience nous a montré que si des sanctions ne sont pas prévues, la plupart des ISC ne seraient pas en mesure de voir leur recommandations réalisées contre la volonté des organismes contrôlés. Si l'ISC elle-même n'est pas en mesure de garantir la réalisation des recommandations qui visent l'organe gouvernemental contrôlé, le soutien du Législatif, dans l'exercice de ses prérogatives en matière de contrôle, est souhaitable.

Les rapports de contrôle de l'ISC permettent au Parlement d'exiger des organes publics et notamment du gouvernement d'assumer leur responsabilité politique et de recourir aux instruments parlementaires du contrôle, --tels que l'interpellation, les résolutions, les motions de censure-- pour la réalisation de cet objectif.

Ainsi, l'efficacité du contrôle des finances publiques, mais aussi la prérogative parlementaire en matière de contrôle dépendent dans une grande mesure de la coopération entre l'ISC et le Parlement dans un esprit de confiance mutuelle. Si le Parlement et l'ISC adoptent des positions communes à l'égard de l'administration, les recommandations faites par l'ISC pourraient être mises en pratique plus facilement et le Parlement serait en meilleure posture pour exercer efficacement ses prérogatives en matière de contrôle.

Par conséquent, le contrôle des finances publiques et le Législatif sont liés l'un à l'autre par de nombreux liens et auraient intérêt à utiliser les opportunités qui leur sont offertes par une coopération responsable, dans l'intérêt du contribuable.

Dans de nombreux pays, l'existence de ce réseau de relations se manifeste dans le droit du Législatif de participer à la nomination et/ou la révocation du conseil d'administration de l'ISC. Ceci s'applique également aux rapports que l'ISC soumet au Parlement (traités pour l'essentiel en présence des représentants de l'ISC) et aux expertises et/ou commentaires communiqués par l'ISC au Parlement concernant les projets de loi et les autres règlements à caractère financier, comme le prévoit la Déclaration de Lima (Section 12.1).

2. Le Parlement en tant que source de danger potentiel pour l'indépendance de l'ISC

Toutefois, si l'on examine la situation de manière réaliste, on constate un fossé considérable entre la relation de facto du contrôle des finances publiques et du Législatif et la notion idéale de la coopération.

Contrairement au modèle classique de l'Etat constitutionnel avec sa juxtaposition classique du Parlement et du gouvernement, la ligne de séparation dans de nombreuses démocraties parlementaires modernes ne se trouve plus entre le Parlement dans son ensemble et le gouvernement, mais entre l'opposition parlementaire, d'une part, et le gouvernement et les partis au pouvoir représentés au Parlement, d'autre part.

Compte tenu de ce changement au niveau de la réalité constitutionnelle, il manque souvent à la majorité parlementaire la détermination pour exercer un contrôle inconditionnel sur les organes administratifs qui en relèvent. Les groupes parlementaires des partis au pouvoir ont globalement intérêt à ce que le gouvernement reste en place et à exprimer leur solidarité avec lui, dans la mesure où la destinée politique des partis au pouvoir et de leurs représentants est intimement liée à celle du gouvernement. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que les députés représentant les partis au pouvoir aient rarement le courage d'appuyer les critiques exprimées par l'ISC, encore moins d'utiliser l'arsenal d'instruments parlementaires pour contrôler et/ou sanctionner le gouvernement.

Par conséquent, il appartient en premier ressort à l'opposition parlementaire de reprendre les rapports de l'ISC et d'utiliser les constatations et les critiques qui s'y trouvent comme arme non seulement dans le débat parlementaire, mais aussi dans le contexte des questions de politique intérieure. Il va sans dire que les partis d'opposition --tout comme les partis au pouvoir avec leurs intérêts divergents-- sont motivés par des considérations pratiques de politique partisane plutôt que par intérêt affirmé pour le contrôle des finances publiques. Néanmoins, il y a convergence d'intérêts entre le contrôle des finances publiques et l'opposition parlementaire, laquelle débouche à son tour sur une relation incontestablement étroite entre les deux. On reproche parfois aux ISC de se focaliser excessivement sur l'opposition ou même d'agir dans l'intérêt de celle-ci en termes de politique partisane. Ces critiques sont cependant sans fondement dans la mesure où elles prennent la cause pour l'effet. Les ISC n'agissent pas au vu de considérations partisans; ce sont plutôt les responsables politiques qui réagissent aux rapports selon leur appartenance politique.

Par conséquent, le débat parlementaire sur les rapports du contrôle se caractérise par un manque relatif d'enthousiasme, de la part de la majorité parlementaire, pour la cause du contrôle des finances publiques. Le plus souvent, les rapports de l'ISC ne suscitent pas de débat entre les représentants de l'organisme contrôlé et les députés; au lieu de cela, ils se soldent par une confrontation entre les parlementaires et les représentants de l'ISC. Dans de nombreux cas, ce n'est pas l'organisme contrôlé qui est appelé à justifier la conduite qui lui est reprochée, mais l'ISC qui doit défendre ses propres critiques

Si le gouvernement devait réussir à influencer sur l'ISC en se basant sur la domination de sa majorité parlementaire et, en définitive, du Parlement dans son ensemble, il y

aurait encore plus de raisons de s'inquiéter. Ainsi, dorénavant, par le biais du Législatif, le contrôle des finances publiques dépendrait indirectement de l'Exécutif.

La Déclaration de Lima a, par conséquent, parfaitement raison d'exiger que l'indépendance de l'ISC à l'égard du Parlement soit préservée même lorsque l'ISC agit en tant qu'agent du Parlement et réalise des contrôles sur ses instructions (Section 8). Le principe de l'autonomie de l'ISC et la responsabilité du choix des sujets du contrôle, des méthodes du contrôle et de l'établissement de rapports s'applique aussi à ses relations avec le législateur.

Les relations entre l'ISC et le Parlement doivent par conséquent être conçues de manière à permettre à l'ISC d'utiliser toutes les opportunités résultant de ces relations dans l'exercice de ses activités. Dans le même temps, il ne faut épargner aucun effort pour empêcher toute entrave au fonctionnement autonome et à l'indépendance de l'ISC. Il s'agit là d'un point supplémentaire qui vient appuyer la pleine égalité comme base de la coopération entre l'ISC et le Législatif.

VI. L'importance de l'indépendance du contrôle des finances publiques dans le cadre de l'INTOSAI

Tout au long de ses cinquante années d'existence, l'INTOSAI s'est penchée à de nombreuses occasions sur la question de l'indépendance des ISC. De fait, il n'est nullement exagéré de dire que cette question a été au centre des préoccupations de l'INTOSAI et un sujet de débat continu depuis sa fondation. Les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Lima et qui servent de critères de la véritable indépendance qui constitue l'atout le plus précieux de toute ISC, correspondent parfaitement à une préoccupation centrale que l'INTOSAI cherche à résoudre afin de promouvoir un contrôle efficace des finances publiques.

Toutes les ISC membres de l'INTOSAI ne satisfont pas aux conditions très exigeantes de la Déclaration de Lima en matière d'indépendance. Les instances de l'INTOSAI ont par conséquent souligné, à intervalles réguliers, l'importance de l'indépendance des ISC en profitant des nombreuses manifestations et publications de l'INTOSAI pour défendre ce point essentiel. Les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI se sont également penchés sur ce sujet. Par exemple, les conclusions du 4ème Congrès de l'EUROSAI qui s'est tenu à Paris en 1999 font référence, entre autres, à la relation entre les ISC et les médias comme indicateur de l'indépendance des ISC et ont souligné la nécessité d'une politique de communication autonome comme composante essentielle de l'indépendance.

A l'initiative de l'ISC du Canada, une task force sur l'indépendance des ISC a été mise en place à l'occasion de la 44ème réunion du Comité directeur de l'INTOSAI qui s'est tenue à Montevideo, Uruguay, en 1998. La task force a été chargée d'examiner le degré d'indépendance des membres de l'INTOSAI et de faire des recommandations sur les moyens susceptibles d'apporter des améliorations réalistes.

La task force était présidée par l'ISC du Canada; elle comptait parmi ses membres les ISC des pays suivants : Cameroun, Egypte, Arabie Saoudite, Antigua et Barbuda, Portugal, Uruguay et Tonga - elle comportait un représentant de chacun des sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI - et le Secrétariat général de l'INTOSAI.

Après une enquête approfondie auprès des membres et une évaluation du rapport du 4ème Congrès de l'EUROSAI, la task force a rendu son rapport final en 2001. Concernant la question de l'indépendance, la task force a retenu les principes centraux suivants comme conditions préalables essentielles à l'efficacité du contrôle des finances publiques que les ISC sont appelées à réaliser :

1. L'existence d'un cadre constitutionnel/statutaire/juridique approprié et effectif pour l'indépendance et l'existence de dispositions correspondantes pour une mise en oeuvre de fait.
2. L'indépendance des présidents et des membres (dans les organisations collégiales) de l'ISC, y compris la sécurité de la titularisation et l'immunité juridique.
3. Des compétences suffisamment étendues et une entière discrétion dans l'exercice des fonctions de l'ISC.
4. Un accès sans restriction à l'information.
5. Le droit et l'obligation pour l'ISC de rendre compte des résultats de ses contrôles.
6. La liberté de l'ISC de décider du contenu et de la date de ses rapports et de les publier et de les diffuser.
7. L'existence de mécanismes efficaces de suivi des recommandations de l'ISC.
8. L'autonomie financière en matière de gestion/administration et l'existence de ressources humaines, matérielles et monétaires appropriées.

Bien qu'ils reprennent quelques uns des principes fondamentaux de la Déclaration de Lima sur l'indépendance des ISC, ces principes centraux vont, en partie, au-delà et énoncent des conditions encore plus strictes que les ISC sont appelées à satisfaire. C'est pourquoi l'INTOSAI et ses organes déploient des efforts continus pour atteindre ce haut niveau d'indépendance pour leurs membres.

A cette fin, la task force --dont la composition est demeurée inchangée-- a été transformée en sous-commission de la Commission des normes de contrôle après achèvement de sa mission initiale en 2001. Dans le même temps, la sous-commission a été chargée de poursuivre le projet mis en route par la task force.

De plus, en 2004, le Secrétariat général de l'INTOSAI, en coopération avec les Nations unies, a organisé à Vienne (Autriche) un séminaire sur l'indépendance des ISC. Ces activités entreprises dans le cadre de l'INTOSAI confirment d'une manière impressionnante l'importance accordée à l'indépendance des ISC. Dans le même temps, elles révèlent les efforts considérables encore nécessaires pour établir et/ou garantir cette indépendance là où elle n'est pas encore suffisamment développée et/ou garantie.

Depuis quelques années, l'importance considérable du contrôle des finances publiques a également été reconnue en dehors de l'INTOSAI. Par exemple, des pays et des organisations internationales qui accordent aux pays en développement des aides ou subventions pour le développement souhaitent s'assurer que les fonds ou ressources qu'ils accordent sont utilisés conformément à leurs intentions. Ils ont tout intérêt à ce que les ISC réalisent des contrôles véritablement indépendants des institutions étatiques chargées de l'emploi des fonds et qu'elles soient par conséquent en mesure de rendre des rapports objectifs plutôt que des opinions qui ne valent guère mieux que des alibis.

Pour satisfaire aux exigences justifiées en matière de renforcement de la place des ISC dans les pays en développement, le Secrétariat général de l'INTOSAI conseille aux pays et/ou organisations donateurs d'inciter les gouvernements des pays en développement à faire participer des représentants de leur ISC, en tant que partenaires égaux, à la négociation de contrats d'aide au développement. Par ailleurs, les gouvernements devraient être tenus de garantir explicitement que l'ISC a les compétences pour réaliser un contrôle autonome et objectif de l'utilisation des fonds reçus dans le cadre de l'aide au développement. Cela permettrait de garantir l'objectivité du contrôle réalisé par les ISC des pays en développement concernés et, dans le même temps, renforcerait de manière décisive la position de ces ISC au niveau national, ce qui, à son tour, servirait à satisfaire la condition d'une plus grande indépendance du contrôle des finances publiques.

VII. Perspectives d'avenir

En matière d'indépendance des ISC, la situation actuelle des membres de l'INTOSAI se caractérise par des différences considérables. Il y a des pays où l'indépendance de l'ISC est inscrite dans la loi ou même dans la Constitution et, au moins aussi important, se trouve garantie dans la pratique par des assurances juridiques appropriées. Dans d'autres pays, et bien que son indépendance soit inscrite dans la législation nationale, l'ISC n'est pas protégée contre l'interférence inadmissible du gouvernement ou d'autres instances assujetties au contrôle, ce qui signifie qu'en dernier ressort leur indépendance a peu de valeur dans la pratique. Pour terminer, il y a des ISC qui ne jouissent pas d'une garantie juridique de leur indépendance et qui ne jouissent pas non plus du degré d'indépendance nécessaire à leurs activités de contrôle.

Il faudra, par conséquent, beaucoup d'efforts pour s'assurer que tous les membres de l'INTOSAI jouissent au moins du degré d'indépendance stipulé dans la Déclaration de Lima. Le processus de démocratisation --qui, je l'espère, va se poursuivre pendant les années et les décennies à venir-- devrait contribuer de manière décisive à cette évolution processus. L'exemple donné par les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est dans leur transition vers la démocratie justifie amplement notre optimisme.

Toutefois, même les ISC qui jouissent déjà d'un haut niveau d'indépendance doivent se montrer vigilantes pour la préserver et pour éviter que le gouvernement et l'Exécutif, en général, n'aient des doutes concernant son indépendance. Tous les membres de l'ISC, y compris ses plus hauts représentants, doivent pleinement utiliser l'indépendance qui leur est accordée et s'opposer, sans hésitation ni compromis, à toute tentative pour entraver leur autonomie. Les ISC ont une part de responsabilité dans la préservation de leur indépendance. Elles doivent, par conséquent, prendre garde à ne pas accorder de faveurs ou rendre des services au gouvernement. L'ISC qui donne un tant soit peu une impression de servilité court très vite le risque d'être influencée par l'Exécutif et d'être privée de son indépendance dans la pratique. A la lumière de ce qui précède, l'ISC et ses représentants doivent naturellement demeurer fermes et défendre leurs opinions avec courage !

En définitive, cependant, les ISC doivent toujours se rappeler que leur indépendance --à l'instar de celle du judiciaire-- n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre une fin : l'exécution objective et effective de leurs fonctions de contrôle telles qu'elles sont énoncées dans le Préambule de la Déclaration de Lima. Si elles sont reconnues pour leur objectivité et pour la qualité de leurs activités de contrôle, les ISC n'auront aucun mal pour se faire entendre et pour réussir à préserver leur indépendance. Néanmoins, même les meilleures lois ne permettront pas aux ISC de réussir si elles n'assument pas leur part de responsabilité dans la réalisation de cet objectif.

VIII. Résumé

1. L'indépendance de l'ISC, par rapport au gouvernement et l'Exécutif qui sont assujettis à ses contrôles, des points de vue organisationnel, fonctionnel et financier constitue la préoccupation centrale et le meilleur atout du contrôle des finances publiques.
2. Cette indépendance n'exclut pas, cependant, la possibilité de coopération entre le contrôle des finances publiques et l'Exécutif, à condition qu'elle soit fondée sur l'égalité des droits.
3. L'indépendance de l'ISC et de ses membres ne doit pas se limiter à une simple déclaration formelle d'intention, mais doit être garantie par des assurances juridiques appropriées.

4. Le degré d'indépendance de l'ISC dépend du niveau de démocratisation de l'Etat concerné.
5. L'ISC et le Parlement se complètent dans leurs fonctions de contrôle et poursuivent, donc, les mêmes objectifs, ce qui se traduit par la convergence des intérêts du contrôle des finances publiques et du Législatif.
6. Etant donné que dans la pratique politique, il n'est pas possible d'exclure une certaine domination du Parlement par le gouvernement, la base de la coopération entre le Parlement et l'ISC --qui s'établit dans le meilleur des cas dans un cadre d'égalité de droits-- peut être sapée, aux dépens de l'ISC.
7. Pour contrecarrer ce danger qui guette l'autonomie de l'ISC, l'indépendance de celle-ci à l'égard du Parlement doit être également garantie.
8. Le simple fait que toutes les ISC n'ont pas encore atteint le niveau d'indépendance requis par la Déclaration de Lima constitue un défi continu pour l'INTOSAI et pour ses organes qui doivent s'atteler à améliorer la situation.
9. Les pays et les organisations internationales donateurs s'intéressent de plus en plus à l'indépendance des ISC dans les pays en développement pour veiller à ce que le contrôle de l'utilisation des fonds soit objectif et échappe à l'influence gouvernementale.
10. Les ISC doivent assumer leur propre part de responsabilité dans la préservation de leur indépendance.



Les avantages offerts par l'INTOSAI aux Institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Dr. Arturo González de Aragón, Auditor General de Mexique

Je souhaiterais commencer mon exposé en exprimant ma profonde gratitude au Dr. Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes d'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI, pour l'aimable invitation qu'il m'a adressée pour participer aux célébrations du 50ème anniversaire de l'INTOSAI.

Je souhaiterais aussi dire combien j'apprécie la généreuse hospitalité offerte par le Dr. Árpád Kovács, Président du State Audit Office de Hongrie et premier Vice-Président de l'INTOSAI.

Nul doute que tous ceux qui sont ici ont une chance inouïe d'être venus en Hongrie, dans cette ville historique de Budapest, pour une occasion aussi exceptionnelle, à un moment où l'INTOSAI célèbre un demi siècle d'efforts continus pour l'amélioration du contrôle des finances publiques et de la reddition des comptes par les gouvernements dans chacun de nos pays.

La Hongrie et le Mexique ont, tous deux, connu et enduré les effets de l'agression des super-puissances et, en de nombreuses occasions, ont vu les possibilités de développement de leurs peuples sacrifiées en raison de conditions historiques défavorables qui se sont même soldées par la perte de portions considérables de leur territoire. Nous saluons donc, avec admiration et respect, le courage et la fierté du peuple hongrois.

L'INTOSAI est devenue une organisation stratégique fondamentale pour l'évaluation, le contrôle et le développement des politiques publiques. De 34 pays membres au départ, en 1953, l'Organisation compte aujourd'hui 185 membres et a accompli bien d'autres réalisations et objectifs renouvelés auxquels nous avons tous pris part. L'INTOSAI est une organisation mondiale qui devrait se considérer comme faisant partie du riche patrimoine de tous les peuples de la planète.

La Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques, approuvée à l'occasion du IXe Congrès international, constitue l'une des contributions centrales que l'INTOSAI a faites au domaine du contrôle des finances publiques et nous a permis d'améliorer notre aptitude à servir la société; elle définit la philosophie et délimite le cadre du contrôle des finances publiques.

La Déclaration de Lima définit aussi les lignes directrices et les principes dont s'inspirent et que reproduisent aujourd'hui les textes constitutionnels et juridiques de nombreux pays membres.

Nous pouvons ainsi dire que l'INTOSAI a mis en place les critères et les normes de base nécessaires pour tracer le chemin qui mène à un meilleur contrôle des finances publiques et à une amélioration considérable dans la gestion des gouvernements.

En tant qu'organisation dont les activités s'étendent aujourd'hui à l'ensemble de la planète, l'INTOSAI ne peut concentrer ses efforts sur un seul thème ou domaine spécifique. C'est pourquoi les sept groupes de travail régionaux constituent un moyen supplémentaire pour tenir compte des spécificités de chaque zone géographique, ce qui se traduit par un échange d'expériences partagées accru et amélioré.

Ces groupes régionaux --l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI), l'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI), l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI), l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes (CAROSAI), l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS), l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI), et l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud (SPASAI)-- sont tous devenus des structures fondamentales du fonctionnement de l'INTOSAI.

Les commissions et les groupes de travail de l'Organisation, dont le but est de réaliser des analyses, des recherches et des lignes directrices sur des thèmes spécifiques du contrôle, revêtent une importance spéciale pour l'INTOSAI. Nous pourrions, entre autres, citer la Commission des normes de contrôle, la Commission des normes de contrôle interne, la Commission des normes de comptabilité, la Commission pour le contrôle informatique et la Commission de la dette publique ainsi que les groupes de travail sur la privatisation et le contrôle écologique, l'évaluation de programmes et le contrôle d'institutions internationales et la Task Force planification stratégique du Comité directeur.

Les institutions de contrôle bénéficient de nombreux avantages de ces efforts; nous nous devons donc de réitérer notre gratitude permanente à l'Organisation qui les a rendus possibles.

Dans tous nos pays, les mutations et les défis auxquels la société a dû faire face pendant de nombreuses générations nous poussent inévitablement à la réflexion. En effet, de nouvelles réponses ont été trouvées aux problèmes anciens du service

public; dans le même temps, des retards inexplicables subsistent ainsi que de nouvelles formes de corruption.

Ces retards et le phénomène de la corruption ne sont pas spécifiques à un régime politique donné ou à un pays donné. L'exemple le plus frappant de ce phénomène est celui de la fraude financière dans les grandes entreprises multinationales qui a eu lieu en 2001 et qui a révélé le comportement inadmissible favorisé par les grands intérêts économiques.

Le Mexique a eu l'honneur de présider la Commission de la dette publique depuis sa création en 1991. Cette Commission a pour principaux objectifs la recherche, la mise au point et la diffusion de documents techniques et la formation dans le domaine de la dette publique pour promouvoir la transparence et la reddition des comptes parmi les membres de l'INTOSAI.

S'agissant de la formation, il convient de signaler spécifiquement l'appui décisif que nous a accordé l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et qui a facilité la préparation et l'élaboration du contenu des programmes de formation sur la dette publique assurés dans de nombreux pays d'Amérique latine cette année.

Le poids de la dette publique dans les pays émergents compromet les ressources publiques à un point tel que les politiques de sécurité sociale, d'éducation, d'emploi et de sécurité sont sérieusement affectées. Dans certains cas, cela se traduit par l'obligation de retarder l'attention requise par des questions comme les retraites et les programmes sociaux.

Pour que les pays puissent réaliser le nécessaire équilibre de leurs économies, l'étendue, la solidité et la capacité des programmes de contrôle de la dette publique doivent être étendues et une analyse rigoureuse doit être faite de son origine, légalité, inscription, gestion, remboursement et reddition de comptes.

Il s'agit là de questions auxquelles les organismes de contrôle doivent répondre avec le plus grand soin et un sens aigu des responsabilités. A l'occasion de la réunion annuelle de la Commission de la dette publique qui s'est tenue en juin 2003 et de l'Atelier régional sur la dette publique qui s'est tenu en avril, mai et juin 2003 à Mexico, l'ISC des Etats-Unis du Mexique a présenté une analyse des activités de contrôle liées à ce sujet.

Ces analyses ont permis de révéler que malgré le fait que le volume de la dette mexicaine sécurisée, en pourcentage du PIB, soit l'un des plus faibles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il est, en termes absolus, l'un des plus élevés des économies émergentes.

Néanmoins, la situation est différente concernant la dette éventuelle qui comporte des omissions et des vides juridiques qui ne permettent pas le contrôle ou l'évaluation appropriés de ses risques ou des politiques pour soutenir cette dette. La composition de cette dette est un autre élément à tenir en ligne de compte dans la mesure où elle comporte, entre autres, les pensions, les projets d'investissement retardés et diverses dépenses potentielles encourues en raison d'autres aspects.

Au cours de la décennie écoulée, le gouvernement mexicain, à l'instar d'autres gouvernements de par le monde, a dû intervenir pour sauver le système de paiement du pays. La crise économique qui a déclenché le sauvetage des banques menaçait l'épargne de millions de Mexicains et a, depuis, sérieusement mis en péril les ressources publiques de la nation.

A cet égard, l'ISC du Mexique a déployé des efforts considérables pour promouvoir la transparence et garantir à la société que les ressources consacrées au sauvetage du système bancaire ont été dépensées conformément aux normes et procédures établies et parfaitement en accord avec la législation.

Il est donc du devoir des ISC d'agir en tant que promoteurs de la transparence et de l'amélioration continue des services publics, et aussi en tant que garants pour la société en général que les ressources publiques sont perçues, gérées et affectées avec honnêteté, économie et rentabilité.

Les membres de l'INTOSAI doivent toujours se rappeler que l'atout principal des institutions de contrôle, c'est leur neutralité politique. Tout en partageant les objectifs de l'Etat, nous devons --compte non tenu des intérêts des personnes ou des groupes et en faisant preuve de beaucoup de sens politique-- servir essentiellement les intérêts supérieurs de la nation.

Conformément à l'un des principes qui régissent l'INTOSAI, l'échange de nos expériences a pour objet d'améliorer le rendement des membres de l'organisation afin d'éliminer progressivement les principales sources de corruption.

En 2002, la ligne de conduite institutionnelle adoptée par l'ISC de la Fédération mexicaine et visant à améliorer le rendement du gouvernement a été appuyée par une vision stratégique qui s'étend aux neuf domaines prioritaires suivants.

1. La rentabilité et l'efficacité de l'action publique

Ce domaine concerne l'élimination des excès de la bureaucratie, les formalités superflues et les prises de décision discrétionnaires qui favorisent l'inefficacité et la corruption. Il est, par conséquent, nécessaire de mettre en place des plans qui simplifient l'administration et encouragent la transparence et la productivité.

2. Les meilleures pratiques en matière de gouvernement

L'ISC doit devenir un promoteur de la qualité dans l'administration publique plutôt qu'une institution qui sanctionne et pénalise les irrégularités. L'idée d'un contrôle volontariste est liée à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces qui non seulement empêchent les actes illégaux mais aussi préparent le terrain à l'amélioration des pratiques des gouvernements.

3. La sécurité d'emploi des fonctionnaires

Cette question est axée sur la mise en place de modèles de fonction publique professionnelle pour que les fonctionnaires puissent avoir la sécurité d'emploi nécessaire pour s'acquitter de leurs responsabilités, ce qui permet d'éviter le concept de fonction publique centrée sur les intérêts personnels.

L'adoption de modèles de fonction publique professionnelle fait partie d'une stratégie visant à encourager le comportement éthique des fonctionnaires et l'excellence dans leur rendement institutionnel.

4. Les systèmes d'évaluation du rendement

Il est impératif de promouvoir la mise au point et l'utilisation de systèmes d'évaluation adéquats qui reposent sur des indicateurs de stratégie, de rendement et de services qui permettent de superviser et d'évaluer la réalisation des objectifs par les institutions publiques ainsi que le rendement des fonctionnaires.

La mise en place d'indicateurs et de paramètres de rendement permet l'évaluation systématique et objective de l'impact des politiques publiques ainsi que de leurs avantages économiques et sociaux.

La mise en oeuvre de contrôles du rendement doit également s'étendre à l'impact des activités et des programmes sur la protection de l'environnement. La promotion d'un respect accru des normes environnementales est une tâche prioritaire que les principales ISC dans le monde ont déjà entreprise; il s'agit aussi d'une nécessité générale pour toute société et une exigence légitime des générations montantes.

5. Les mécanismes de supervision et de contrôle de la gestion publique

Ce domaine s'intéresse particulièrement à l'organisation des régimes de supervision et de contrôle pour s'assurer que les registres budgétaires et comptables des organismes publics comprennent toutes les opérations et qu'ils sont tenus à jour pour renforcer le processus de reddition des comptes et, dans le même temps, pour disposer en temps opportun d'informations fiables utilisables pour la prise de décision. L'adoption de mesures préventives et correctives qui empêchent le retour de situations irrégulières doit être un objectif permanent des ISC.

6. Les améliorations potentielles

L'identification de moyens éventuels susceptibles d'améliorer la productivité, l'économie et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques doit faire constamment partie des activités de l'institution de contrôle. Il est possible de corriger les faiblesses détectées en faisant usage des capacités et des ressources pour reconnaître les points forts institutionnels et identifier les aspects vulnérables.

7. Le contrôle à impact élevé

Ce type de contrôle permet l'optimisation de la planification et de la programmation du contrôle pour en maximiser l'étendue, l'objectif étant d'accroître l'échantillon du contrôle par rapport à l'ensemble du budget public et ainsi renforcer le processus de reddition des comptes.

8. La culture de la reddition des comptes

Cet aspect passe par la promotion d'une reddition des comptes claire et transparente dans toutes les sphères, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions de l'administration publique en tant que pilier fondamental de la démocratie. Les fonctionnaires doivent rendre compte à la société parce qu'ils en administrent les ressources. La reddition des comptes doit être publique, dans la mesure où les ressources gérées sont elles aussi publiques.

La reddition des comptes est le lien qui maintient la légitimité des Etats démocratiques; il s'agit de l'un des mécanismes sans lequel il serait impossible de maintenir l'équilibre des pouvoirs dans l'appareil de l'Etat.

9. L'introduction de valeurs morales et éthiques dans les programmes de l'éducation nationale

Il importe de sensibiliser le citoyen aux responsabilités civiques. Cela nécessite un effort supplémentaire de la part des acteurs politiques à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques, notamment dans le domaine de l'éducation, afin d'aider à améliorer et renforcer les valeurs éthiques et morales des gens.

Pour qu'un changement qualitatif puisse intervenir dans l'administration publique, les programmes éducatifs doivent être révisés et renforcés à tous les niveaux. Les valeurs éthiques et morales sont, en elles-mêmes, les meilleures mesures préventives contre les pratiques corrompues.

Rappelons-nous les paroles d'un grand Mexicain du vingtième siècle, le Professeur José Vasconcelos, qui a dit: « Nous devons éduquer l'enfant pour ne pas avoir à punir l'adulte ».

Ce sont là neuf domaines stratégiques auxquels l'ISC du Mexique accorde la priorité dans ses efforts pour lutter contre la corruption et pour favoriser la transparence, la

rentabilité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Cet effort doit être constant et soutenu pour que l'on puisse obtenir des résultats significatifs.

L'Etat ne peut pas et ne doit pas être amoral; il ne peut pas et ne doit pas non plus omettre, taire ou occulter l'échelle de valeurs morales qui sous-tend le cadre juridique actuel. A défaut, l'Etat s'attaquerait à sa propre structure légale car la moralité s'exprime dans les formes juridiques qui soutiennent l'exercice du pouvoir public.

L'essence de l'Etat contemporain et la philosophie politique qui le légitime doivent passer par l'amélioration de l'individu. L'Etat doit devenir un moyen favorable, et non antagoniste, à l'individu dans la mesure où c'est l'individu qui en justifie, en définitive, l'existence.

Il convient de rappeler ici les valeurs que Stéphane de Hongrie a tenté, il y a un millier d'années, de transmettre en soulignant les valeurs de tolérance et de déontologie en tant que principes fondamentaux de la conscience du chef de l'Etat.

Les experts en philosophie disent que l'éthique sert de base aux actions de l'homme dans sa vie, son caractère, ses habitudes, et les valeurs morales qui déterminent sa destinée.

Dans les institutions, l'éthique exige une discipline constante ainsi que des valeurs et des principes partagés. Dans les services publics, l'éthique c'est la préservation responsable de l'intérêt commun.

Aujourd'hui, l'INTOSAI fait partie du patrimoine des peuples du monde car elle a permis de promouvoir les liens de la compréhension, la communication institutionnelle, et le développement économique et social grâce à sa contribution à l'amélioration du contrôle des finances publiques et de la reddition des comptes. Si le monde pluraliste dans lequel nous vivons est meilleur qu'il ne l'était en 1953, année de la création de l'INTOSAI, nous pouvons parfaitement dire que cette organisation a considérablement contribué à la réalisation de cet objectif.

Grâce à l'INTOSAI, nous avons appris que notre mission était de consacrer l'essentiel de nos efforts au bien-être des sociétés qui nous ont chargés de cette grande responsabilité d'être au service des autres. N'oublions jamais que la valeur suprême de la société, c'est l'être humain.

George Lukács, le grand philosophe hongrois du vingtième siècle, a dit que le devoir ne devait pas apparaître comme étant déplacé dans une réalité d'une nature totalement différente. Il peut tout aussi bien émerger de l'identité contradictoire de l'essence et de l'apparence. Il a aussi dit d'être soi-même, d'être essentiel et de croître malgré les influences dérangeantes du monde; soyez ce qui est en vous-

même, votre coeur et votre essence; soyez ce qui réside et qui palpite en vous, à jamais.

En matière de gestion des affaires publiques, comme dans les autres affaires centrales de la vie, nous ne devons pas nous préoccuper de notre longévité, mais de vivre notre vie de manière satisfaisante; la longévité dépend de la destinée, alors que la vie digne dépend seulement de nos valeurs éthiques et morales.

Par conséquent, construisons tous les jours le présent avec certitude afin d'atteindre un avenir prometteur. Par dessus tout, nous ne devons pas renoncer à notre aptitude à rêver, à faire des choses, à travailler et à chercher à avancer avec l'espoir de réaliser une distribution des richesses et de l'équité dans des opportunités de développement pour tous les pays.

Dans l'immédiateté de la pensée humaine d'aujourd'hui, la corruption est le pire des cancers; elle érode les valeurs fondamentales de l'humanité et elle est responsable de la détérioration de la qualité de la vie en société.

La myopie de la pensée moderne proclame la satisfaction des besoins matériels sans comprendre que la véritable signification de la vie réside dans les valeurs éthiques et morales, les seules à donner satisfaction et plénitude à l'esprit.

Continuons donc notre réflexion et continuons d'assumer nos responsabilités avec la conviction que le fait d'être au service des autres est un privilège qui justifie l'existence de l'homme.





Compte-rendu de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI

Célébration d'anniversaire





Allocution d'ouverture

Dr. Árpád Kovács, Président du State Audit Office de Hongrie

C'est pour moi un grand honneur d'ouvrir la séance de l'après-midi des célébrations du 50ème anniversaire de la création de l'INTOSAI.

Je suis convaincu que vous êtes d'accord pour dire avec moi que cette commémoration de la création de l'INTOSAI recèle plus d'un sens pour les dirigeants et les responsables des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Je suis également convaincu que vous partagez mon opinion sur le rôle des ISC. A savoir que, quel que soit le type de l'ISC dans un pays donné --qu'elle soit organisée en cour des comptes ou en bureau d'audit-- son travail et son fonctionnement peuvent avoir une influence considérable et décisive sur la gestion des finances publiques et sur la préservation de l'argent du contribuable dans le pays concerné.

Toutefois, il est très important que les ISC aient, au niveau international, une organisation professionnelle qui fait de la communauté internationale du contrôle une force organisée.

Dès lors, on est en droit de se poser les questions suivantes: Quel est l'impact de cette mise en commun organisée des forces, de cette coopération internationale méthodique? Quels sont les résultats susceptibles de faire en sorte que les activités de l'ISC soient plus respectées et qu'elles se développent? Dans quels domaines les ISC peuvent-elles détecter l'impact et les avantages cités?

Citons, d'abord, la coordination et la promotion des améliorations professionnelles du contrôle des finances publiques au niveau international et, naturellement, leur impact. Les thèmes techniques traités dans les sessions du congrès et qui débouchent sur des recommandations approuvées constituent les lignes directrices les plus importantes pour nous aider dans notre travail. Par exemple, le XV^e INCOSAI qui s'est tenu au Caire en 1995 a adopté des recommandations sur des questions environnementales et, de ce fait, un nombre croissant de contrôles écologiques ont été réalisés, parfois simultanément, dans différentes régions du globe. En Hongrie, le State Audit Office réalise en ce moment un contrôle concomitant avec nos collègues autrichiens et portant sur la situation environnementale de la région du Lac Ferto qui se trouve à la frontière entre les deux pays. Les recommandations du Caire ont également eu pour résultat la mise sur pied de groupes de travail de l'INTOSAI chargés de mettre au point des contrôles écologiques qui correspondent aux besoins des régions.

Je souhaiterais, par ailleurs, évoquer les recommandations de l'Uruguay, adoptées à Montevideo à l'occasion du XVI^e INCOSAI et qui ont identifié les outils de la lutte contre la corruption. Dans ce contexte, je me dois aussi de mentionner le Code de déontologie de l'INTOSAI, approuvé par le Congrès de Montevideo et publié avec les Normes de contrôle. Ce code est une base appropriée pour la lutte contre la corruption dans les Etats membres de l'INTOSAI. Conformément au Code, les ISC des pays membres de l'INTOSAI, y compris l'ISC de Hongrie, ont mis au point leur propre code de déontologie en tenant dûment compte des spécificités nationales.

Les normes de contrôle, de comptabilité et de contrôle interne mises au point par l'INTOSAI doivent être mentionnées lorsqu'on parle de l'impact de l'Organisation sur la profession du contrôle. Ces « documents vivants » sont des composantes très importantes du contrôle des finances publiques. Je suis convaincu que le contrôle moderne des finances publiques ne pourrait pas être efficace sans ces normes.

En ce qui concerne les activités professionnelles, je me dois de parler à ce stade des techniques utilisées par l'INTOSAI pour impliquer les ISC membres dans les travaux techniques. Je pense ici principalement à l'activité de ses commissions, groupes de travail et task forces permanents et ad hoc. La participation aux activités de ces instances est importante du fait qu'elle facilite l'évolution du travail de la profession et garantit la possibilité d'établir des contacts indirects entre les experts sur les questions professionnelles pour l'échange d'expertises, de connaissances et d'informations. Cet échange a un impact positif sur les responsables de l'ISC et sur leur développement professionnel.

Je souhaiterais maintenant parler au nom des pays dont la langue nationale ne fait pas partie des langues de travail de l'INTOSAI et dire que les organismes professionnels de l'INTOSAI mentionnés plus haut permettent aux responsables des ISC de ces pays de prendre part aux travaux de communautés professionnelles plus petites et de participer aux discussions ou faire des exposés dans ces groupes plus restreints en utilisant l'une des langues de travail de l'INTOSAI. Ainsi, les petites communautés professionnelles offrent un forum pour combler ce que l'on pourrait appeler une « insuffisance de communication ».

Au regard de l'utilité et de l'intérêt des activités mentionnées plus haut, nous accordons beaucoup d'importance au rôle de l'INTOSAI dans l'animation d'un forum international.

S'agissant de l'impact professionnel de l'INTOSAI, je souhaiterais mettre en exergue l'activité de formation mise en oeuvre par l'IDI dans le cadre de l'INTOSAI. Cette activité offre la possibilité de disséminer les compétences professionnelles et les techniques de contrôle les plus récentes. La Hongrie est heureuse d'aider à la réalisation de cette activité de l'IDI en mettant des instructeurs à sa disposition.

S'agissant des résultats des activités de formation, je me dois de mentionner le soutien à grande échelle à l'adresse des pays en développement, actuellement mis en oeuvre par le biais de différents programmes de formation avec la coopération de l'INTOSAI. Nous notons avec plaisir que ces programmes concernent aussi le système de contrôle des finances publiques des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'est qui ont connu des changements politiques et ensuite économiques.

L'autre spécificité positive de l'INTOSAI que je souhaiterais évoquer maintenant, c'est l'impact qu'elle peut avoir en donnant le bon exemple et en modelant l'attitude des contrôleurs.

Je pense à cet égard aux documents de l'INTOSAI qui ont un impact décisif sur la manière de voir des contrôleurs et sur leur attitude. Cette affirmation est particulièrement vraie dans le cas de la Déclaration de Lima qui donne un aperçu exemplaire du contrôle moderne et les composantes les plus importantes, les caractéristiques et les exigences des activités de l'ISC. Avec ses définitions, la Déclaration de Lima délimite le cadre et l'espace dans lesquels le travail de l'ISC doit être mis en oeuvre et dans lesquels ses activités évoluent.

Sans aller dans le détail, je souhaiterais dire que les postulats et les composantes de la Déclaration de Lima --par exemple, l'indépendance des contrôles de l'ISC, la relation avec le Parlement et le gouvernement, l'indépendance financière, les compétences en matière de contrôle, la formulation de différents types et de différentes procédures de contrôle et les exigences en matière d'établissement de rapports-- sont tous des éléments importants de l'attitude à l'égard du contrôle et de la conscience qu'on en a. A défaut de cela, nous ne pourrions faire correctement notre travail.

L'autre impact de l'INTOSAI que je souhaiterais mentionner, c'est que son existence intensifie et améliore le respect pour la communauté internationale des ISC.

Nul doute qu'un INCOSAI est un événement important pour le pays hôte ainsi que pour l'ensemble de la région à laquelle il appartient. Les médias prennent conscience des congrès et le Chef de l'Etat, le Président du Parlement et d'autres responsables de haut niveau dans le pays organisateur font partie des invités les plus en vue. En pareilles occasions, l'attention et l'intérêt du public se portent sur l'activité du contrôle.

L'importance extraordinaire des congrès est illustrée par la participation aux séances de travail des organisations internationales partenaires les plus illustres. Des représentants des Nations unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'OTAN, entre autres, sont généralement présents aux congrès ainsi que les

délégués et les observateurs d'autres organisations professionnelles apparentées comme la Fédération internationale des comptables, l'Institut des auditeurs internes et le Consortium international de la gestion des finances publiques.

En guise de conclusion, je dirais que l'INTOSAI sort les ISC de leur isolement, garantit qu'elles jouissent du respect qui leur est dû et les met en mesure de prendre part à la vie du contrôle sur la scène internationale.

La réalisation dans la pratique du fait que l'INTOSAI est un forum international est très importante et a un impact important sur le développement de l'ISC. Il s'agit d'une opportunité pour établir des contacts professionnels dans le cadre de la coopération internationale. Les réunions de professionnels sous les auspices de l'INTOSAI et l'activité conjointe menée au sein de ses commissions, groupes de travail et task forces sont d'excellentes occasions pour connaître les collègues et pour développer des relations professionnelles.

Par exemple, la Hongrie est un petit pays qui n'aurait que peu d'occasions pour nouer de telles relations professionnelles s'il n'y avait pas une organisation internationale pour nous permettre d'établir des contacts avec des experts d'autres pays. Grâce à l'aide de l'INTOSAI, nous avons pu prendre connaissance du travail de contrôle de pays lointains. Je pourrais aussi donner des exemples de coopération bilatérale réussie dans le domaine des activités professionnelles et que nous avons établies sur la base de la coopération multilatérale au sein de l'INTOSAI. Naturellement, je dois aussi mentionner les nombreuses opportunités offertes par l'INTOSAI pour établir des contacts amicaux et personnels entre les responsables des différentes ISC.

Je me dois aussi de mentionner l'impact positif du partage de l'information, rendu possible par la création de l'INTOSAI et dans lequel la *Revue internationale de vérification des comptes publics* joue un rôle de premier plan.

Bien qu'elle s'intéresse tout particulièrement à l'information sur la profession, la *Revue* publie aussi des articles sur différents types de contrôle; des initiations au fonctionnement, à la structure et aux changements majeurs de personnel des ISC; elle comporte aussi des publications récentes que des ISC du monde entier consacrent au contrôle. Les rubriques d'informations et d'annonces nous permettent de prendre connaissance des grandes mutations qui ont lieu au sein de la communauté internationale du contrôle.

Il convient de ne pas oublier l'impact de l'INTOSAI sur l'amélioration du rendement. Les prix Jörg Kandutsch et Elmer Staats ont incité les ISC et leurs responsables à améliorer le rendement dans le domaine du contrôle et de l'aide mutuelle.

Finalement, je souhaiterais parler de l'impact positif de l'attitude de l'INTOSAI en tant qu'organe non politique dans la coopération internationale entre les ISC. A un moment où le monde est confronté à tellement de problèmes et où la paix est affectée par d'innombrables phénomènes négatifs, il est réconfortant qu'au sein de l'INTOSAI toutes les ISC soient égales, quels que soient le système politique, la forme de gouvernement, la couleur de la peau ou l'origine raciale; et les conditions d'adhésion ont un caractère purement professionnel.

Avec votre permission, je souhaiterais évoquer quelques uns des défis auxquels seront confrontés les ISC membres de l'INTOSAI et qu'elles auront à résoudre ensemble à l'avenir :

- Le développement des processus d'intégration qui s'établissent actuellement de par le monde sera l'un de nos défis les plus importants dans les années à venir. L'une de nos tâches les plus importantes sera de trouver des objectifs appropriés pour le travail de contrôle qui se consolide sans cesse et qui répond aux besoins nés de cette intégration.
- L'identification et le développement de nouvelles méthodes de lutte contre la corruption continueront d'être un rôle et une mission importants de l'INTOSAI.
- La nécessité continue de développer les principes éthiques - en d'autres termes, ne pas laisser les règles éthiques devenir périmées. L'INTOSAI doit oeuvrer pour le respect de l'éthique afin de pouvoir faire face aux mutations et aux transformations sociales. Je suis convaincu que l'intégration engendrera des conditions et des attentes entièrement nouvelles pour les contrôleurs et les fonctionnaires.
- Le développement accru de la société de l'information posera la question de savoir comment utiliser et développer les tâches liées au contrôle.
- L'INTOSAI doit aussi appuyer et aider le développement d'autres contrôles, notamment en ce qui concerne le renforcement du contrôle interne, ce qui ne manquera pas de poser d'autres questions et problèmes auxquels il faudra trouver une solution.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs, à la lumière de ce que je viens de dire, je pense que nous pouvons affirmer que l'INTOSAI s'est bel et bien acquittée de la mission que les « pères fondateurs » ont assignée à l'organisation il y a de cela cinquante ans. Je suis convaincu que la coopération entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques connaîtra d'autres succès pendant les cinquante prochaines années ou plus pendant lesquelles nous aurons à faire face, par la coopération mutuelle, à une longue liste de défis en matière de contrôle.



La relation entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et le Parlement

Dr. Ferenc Wekler, Président de l'Assemblée nationale de Hongrie

C'est pour moi un grand honneur de vous saluer en cette occasion de fête organisée pour célébrer le 50ème anniversaire de la création de l'INTOSAI.

D'abord, permettez-moi de commencer ce mot de bienvenue par une remarque: en ma qualité de Vice-Président du Parlement de la République de Hongrie, je considère le State Audit Office comme une institution très importante, le socle de la démocratie et le pilier de l'Etat démocratique.

De même, en tant que citoyen hongrois, je suis certain que le State Audit Office est le contrôleur suprême et efficace de l'activité économique des organismes étatiques et de l'emploi des ressources financières de l'Etat. Je suis convaincu que la majorité du peuple hongrois partage ce point de vue.

Nous savons tous qu'une part considérable des deniers publics, les ressources financières utilisées par l'Etat, est constituée de l'impôt payé par le citoyen, le contribuable. Il importe, par conséquent, de savoir comment ces montants ont été utilisés par l'Etat, si l'Etat les dilapide ou, au lieu de cela, s'il tient compte des besoins de la population en développant l'économie, l'éducation, la santé publique, la défense nationale et les autres domaines nécessaires à la croissance viable de la société.

Il va de soi que nous sommes conscients du fait que l'observation et le contrôle des événements économiques ne sont pas une tâche facile. Au cours de la décennie écoulée, l'activité du contrôle s'est considérablement développée du fait qu'elle doit s'adapter aux mutations sociales et économiques.

Le suivi des mutations et le développement des méthodes du contrôle nécessitent la coopération. Je suis certain qu'aucune institution de contrôle ne peut, à elle seule, faire évoluer les différentes méthodes du contrôle. Pour cela, elle doit joindre ses forces à celles des autres.

J'estime que le cadre adéquat pour ce travail, c'est l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'INTOSAI, qui a été créée il y a cinquante ans par les dirigeants des institutions de contrôle de l'époque.

En tant que Vice-Président du Parlement, j'apprécie aussi l'activité du State Audit Office telle que je la vis au jour le jour dans mon travail.

Il importe à mes yeux --et c'est là, je pense, le meilleur impact, l'impact définitif, de l'INTOSAI-- que le caractère et le statut juridique du State Audit Office, ainsi que son indépendance, soient inscrits dans la Constitution de la République de Hongrie, sur la base de la Déclaration de Lima. A mes yeux, le principe retenu pour l'activité des institutions de contrôle a une signification très profonde. Il proclame l'autonomie, le degré élevé d'initiative et d'indépendance organisationnelle et fonctionnelle des institutions de contrôle.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai la possibilité de voir dans mon travail quotidien les résultats de la coopération entre le Parlement et le State Audit Office. A mon avis, il est possible de mettre en place cette coopération en respectant les principes et les recommandations de l'INTOSAI.

Permettez-moi d'expliquer un peu plus les relations entre le Parlement et le State Audit Office. Je qualifierais nos liens d'étroits et fructueux. Je dirais que les rapports du State Audit Office, les déclarations, les conséquences et les recommandations qui y figurent contribuent à l'application de la fonction législative et de contrôle du Parlement hongrois.

Le State Audit Office rend compte de ses contrôles dans 40 rapports par an, en moyenne. En outre, il établit un rapport distinct, complet et analytique, sur ses recommandations antérieures ainsi que sur l'activité et le développement de son organisation. Ces rapports sont discutés dans le cadre des séances plénières du Parlement et/ou des commissions permanentes et, de temps à autre, par des sous-commissions ou des commissions d'enquête.

Le point de rencontre le plus important pour la coopération entre le Parlement et le State Audit Office, c'est la Commission parlementaire du contrôle. Elle prend part aux discussions non seulement concernant les droits et les obligations que la loi prévoit pour le State Audit Office et son programme de contrôle, mais aussi le plan de contrôle, le rapport annuel, la proposition de budget de l'institution et son exécution et la stratégie du contrôle.

L'avenir de la coopération entre le Parlement et le State Audit Office se trouve dans l'accord passé entre les services du Parlement et l'ISC fin 2002. A mes yeux, cet accord a pour objet de répondre aux exigences de la société de l'information dans le XXI^e siècle. Il facilite l'accès total aux programmes et rapports du State Audit Office par le biais du réseau d'information du Parlement. Les supports thématiques à caractère juridique aident le Parlement à accomplir son travail. En outre, le

Secrétariat général du Parlement tient le relevé des recommandations concernant la législation et les amendements qui figurent dans le rapport annuel du State Audit Office.

L'accord autorise certains collègues de l'ISC de la Hongrie à se connecter directement au système d'information du Parlement. Il prévoit la mise en place d'une base de données qui comprend les informations relatives au budget de l'Etat et les états de contrôle réalisés soit par le Parlement, soit par le State Audit Office.

Je suis certain que cette activité conjointe régie par l'accord permettra de renforcer le travail du Parlement et du State Audit Office. En outre, je suis convaincu que cet accord de coopération plus étroite, qui répond aux exigences du XXI^e siècle et en utilise les informations et les résultats technologiques, contribuera au travail de contrôle.

En conclusion, je pense avoir bien résumé l'essence de la coopération entre le Parlement hongrois et le State Audit Office et avoir montré l'impact positif et décisif de l'INTOSAI sur les relations entre le Parlement et le contrôle des finances publiques.

L'impact mentionné plus haut, qui favorise la coopération de l'organe législatif et l'institution de contrôle est un instrument important de la démocratie. A mon avis, l'activité de contrôle du State Audit Office --subordonnée à la représentation populaire, mais indépendante dans son travail-- est une méthode fondamentale et efficace de la démocratie parlementaire. Les relations entre le Parlement et l'institution de contrôle sont convenables et les fonctions de coopération bonnes depuis que nous avons adapté les expériences internationales accumulées dans le cadre de l'INTOSAI à notre situation nationale.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter encore plus de succès à l'INTOSAI et à la communauté internationale du contrôle.



Cinquante ans d'INTOSAI

*Dr. Franz Fiedler, Secrétaire général de l'INTOSAI
et Président de la Cour des comptes d'Autriche*

Rétrospective des débuts de l'INTOSAI

Dans quelques jours, 50 années se seront écoulées depuis que l'INTOSAI, l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, a tenu son premier congrès à la Havane (Cuba) qui a donné naissance à l'Organisation.

Il y a de cela cinquante ans, le contrôle des finances publiques et les institutions de contrôle des finances publiques (ISC) avaient un statut nettement inférieur à celui qu'ils ont aujourd'hui. Certains pays n'avaient même pas d'institution de contrôle des finances publiques digne de ce nom. La plupart des ISC dont on pouvait dire qu'elles fonctionnaient bien jouissaient de compétences restreintes. Le plus souvent, leur mission se limitait à la réalisation de contrôles financiers et elles étaient très loin du contrôle intégré. Cette position plus ou moins subalterne des ISC dans leur structure constitutionnelle nationale se répercutait également sur la scène internationale car il n'y avait pas de plateforme internationale distincte spécifiquement dévolue aux besoins du contrôle des finances publiques. Les ISC devaient se contenter de prendre part, à titre accessoire, aux congrès internationaux des sciences administratives.

En 1953, le Dr. Emilio Fernandez Camus, alors Président de l'ISC de Cuba, a mis fin à cette situation parfaitement insatisfaisante. Cet engagement et cette perspicacité ont débouché sur la réunion de 34 ISC dans la capitale cubaine en novembre 1953 pour le 1er Congrès de l'INTOSAI qui a affirmé de manière remarquable l'indépendance du contrôle des finances publiques sur la scène internationale. Il serait intéressant, à cet égard, de se pencher sur les thématiques étudiées par les délégués à l'époque. Quelques unes des questions traitées par le 1er Congrès de la Havane sont toujours d'actualité, comme par exemple l'importance de l'indépendance du contrôle des finances publiques à l'égard de l'Exécutif et des autres organismes assujettis au contrôle, le rôle des ISC en tant que conseillères financières de l'Etat ou les relations entre les ISC et le Législatif. D'autres questions sont moins importantes ou totalement hors de propos pour les ISC modernes, comme le contrôle préalable des recettes et des dépenses publiques.

L'association qui a été créée il y a de cela cinquante ans à la Havane est un jalon important dans l'histoire de la coopération internationale entre institutions supérieures de contrôle des finances publiques. S'inspirant de l'idée prônant la mise en commun du savoir-faire acquis grâce à l'expérience pratique du contrôle dans différents continents et sa mise à la disposition de toutes les ISC intéressées, la jeune INTOSAI avait retenu, comme principe directeur, une devise latine, *Experientia mutua omnibus prodest* (« L'expérience mutuelle profite à tous »), devise qui, aujourd'hui encore, continue de guider son cheminement. Ainsi, l'INTOSAI

proclamait son intention de contribuer à l'amélioration du contrôle à l'échelle mondiale par le transfert et la multiplication du savoir-faire.

Tout comme chaque ISC, prise individuellement, puise sa force dans la puissance de ses arguments et rarement, pour ne pas dire jamais, dans la possibilité du recours à la force d'exécution, l'INTOSAI s'appuie sur la persuasion.

Tout au long de son existence, l'INTOSAI a observé un certain nombre de principes de base dont les plus importants sont :

- L'égalité de droit de tous ses membres, ce qui permet à chaque ISC d'accéder aux fonctions de leadership de l'INTOSAI. La structure juridique et organisationnelle de l'INTOSAI ne prévoit pas de cercle exclusif d'ISC d'Etats particulièrement prospères, puissants ou autrement influents.
- Les égards dus aux ISC qui n'ont pas encore atteint, pour diverses raisons, le degré de développement souhaité. L'une des préoccupations constantes de l'INTOSAI doit être d'aider ces membres à rattraper le retard. Par conséquent, ce principe rejette toute tendance contraire qui, dans les faits, aurait pour effet de défendre une « INTOSAI à deux vitesses », c'est-à-dire de creuser le fossé qui sépare les ISC les plus développées et celles qui le sont moins dans le cadre de l'INTOSAI. Les mesures déclarées ou dissimulées visant cet objectif sont donc rejetées.
- L'indépendance. Tout comme chaque ISC a besoin de préserver son indépendance à l'égard du gouvernement de son pays, laquelle est son atout ultime dans l'exercice de ses fonctions de contrôle, l'INTOSAI, en tant qu'organisation, se doit d'être vigilante sur la scène internationale pour ne pas devenir tributaire d'autres institutions. N'étant pas une organisation riche, l'INTOSAI fonctionne presque exclusivement grâce aux contributions de ses membres. On peut être tenté, parfois, d'attirer les contributions d'Etats riches ou d'autres donateurs, mais il convient de faire attention et d'éviter de compromettre l'indépendance de l'INTOSAI. Rien ne pourrait nuire plus à la crédibilité de l'INTOSAI que le fait qu'elle pourrait être manipulée par les donateurs pour faire valoir leurs propres intérêts. L'INTOSAI ne doit pas avoir peur de la coopération internationale. Elle en a apporté la preuve à maintes reprises dans son histoire, notamment dans ses excellentes relations avec les Nations unies et les organisations qui en relèvent. Toutefois, elle doit toujours veiller à ce que cette forme de coopération se réalise dans un esprit d'égalité. Comme ses membres, l'INTOSAI ne rend pas compte aux gouvernements et aux institutions financièrement puissantes, mais aux contribuables, dans l'intérêt desquels elle réalise ses activités.

- Orientation apolitique. La non-ingérence dans les querelles politiques est un principe qui est valable aussi bien pour les ISC, prises individuellement, que pour l'ensemble de l'INTOSAI. L'INTOSAI ne doit par conséquent pas subordonner ses activités à des objectifs politiques qui ont pu lui être imposés par des tiers. Le fait que --contrairement à d'autres organisations internationales-- des querelles n'ont jamais éclaté entre ses membres tout au long de ses 50 années d'existence -- bien qu'il s'agisse d'Etats représentatifs de systèmes sociaux et politiques très divers-- est essentiellement imputable à la politique de non-ingérence de l'INTOSAI comme le stipule judicieusement le paragraphe 1 de l'Article 1 de ses Statuts.

Comment l'INTOSAI s'est développée

L'INTOSAI, qui ne comptait que 34 ISC membres en 1953, devait bientôt connaître une croissance éclatante. Parmi les facteurs ayant contribué à cet essor, figurent la décolonisation de par le monde, suivie de la fondation de nouveaux Etats et la création concomitante d'institutions de contrôle des finances publiques.

Il est bien évident que cette augmentation considérable des membres a eu un impact sur les structures de l'INTOSAI et a nécessité une base organisationnelle plus vaste, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un Secrétariat général permanent au siège de la Cour des comptes autrichienne à Vienne, la création des groupes de travail régionaux, de commissions et de groupes de travail.

Peu à peu, les organisations régionales, mais aussi les commissions et les groupes de travail auxquels ont été assignés des thèmes d'étude spécifiques sont devenus les réservoirs d'idées de l'INTOSAI. Les documents de base qu'ils ont élaborés au fil des années sur des sujets divers sont généralement reconnus, et se sont avérés, comme des lignes directrices axées sur la pratique pour le travail de contrôle réalisé au jour le jour par les membres de l'INTOSAI.

La deuxième vague de nouveaux membres de l'INTOSAI a été le fait des mutations extraordinaires au niveau de la situation politique en Europe centrale et en Europe de l'est. D'une part, plusieurs nouveaux Etats ont vu le jour; et d'autre part, le processus de démocratisation s'est traduit par la mise sur pied d'ISC indépendantes qui ont demandé à adhérer à l'INTOSAI. Cette situation a représenté un défi majeur pour l'INTOSAI qui devait communiquer aux nouveaux membres, dont la majorité n'avait guère d'expérience pratique du contrôle, l'état de l'art en matière de contrôle des finances publiques et le répertoire des valeurs de l'INTOSAI. L'organisation s'est acquittée de cette tâche dans des délais étonnamment courts grâce à l'ouverture des membres de l'INTOSAI à la coopération fructueuse et grâce aux efforts remarquables déployés par les ISC des pays en transition pour élever leurs contrôles aussi vite que possible au niveau des normes modernes. L'INTOSAI et ses membres ont démontré de manière impressionnante que son engagement pour l'échange d'expériences n'allait pas se limiter à des assurances verbales vides de sens, mais

qu'il allait être traduit dans les faits. Il n'y a pas plus éloquent témoignage de la réussite de l'INTOSAI que le fait qu'un certain nombre de pays en transition vont bientôt accéder à l'Union européenne et que Bruxelles estime que leurs ISC ont atteint les niveaux communautaires.

L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), fondée en 1986, a elle aussi réalisé des succès comparables. Elle avait pour mission de venir en aide au développement des ISC, notamment dans les pays en développement. A cette fin, l'IDI a organisé des programmes de formation, des cycles de renforcement des compétences et de perfectionnement ainsi que des programmes de formation de formateurs dans la plupart des cas en coopération avec les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. Au début, les opérations de l'IDI étaient gérées par l'ISC du Canada et puis, en 2001, l'IDI est passé de l'IDI du Canada à celle de la Norvège. En acceptant cette grande responsabilité, les deux ISC se sont distinguées en répondant aux préoccupations du contrôle des finances publiques dans l'esprit de l'INTOSAI.

L'INTOSAI a réussi à sensibiliser le public à l'importance du contrôle des finances publiques pour l'ensemble de l'appareil de l'Etat. Dans le monde d'aujourd'hui, où tous les Etats ou presque sont menacés par « le diktat des caisses vides », l'idée de se débarrasser des ISC est inconcevable; cinquante ans en arrière, cette notion n'était pas encore fermement ancrée dans les esprits.

A mesure que le travail des ISC prenait de l'importance au fil des 50 dernières années, leurs compétences de contrôle se sont également élargies. Aujourd'hui, la préoccupation principale des ISC n'est plus le contrôle financier, mais le contrôle intégré qui s'étend aussi au contrôle du rendement. En de nombreuses occasions, l'INTOSAI a fait une contribution décisive et a autonomisé ses membres en les dotant des outils et du savoir-faire nécessaires pour faire face aux tâches de plus en plus exigeantes qui leur sont confiées.

Plus important encore, lors de son IXe Congrès de Lima en 1977, l'INTOSAI a adopté la Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques (ce qu'il est convenu d'appeler la Déclaration de Lima) qui est un document fondamental sur tous les objectifs et les problèmes liés au contrôle des finances publiques et aux garanties nécessaires aux ISC. Ce document a été à juste titre appelé la Grande Charte du contrôle des finances publiques. La Déclaration de Lima a pour objectif premier l'indépendance des ISC à l'égard des organes contrôlés et la protection de cette indépendance par des garanties juridiques appropriées. L'INTOSAI a toujours oeuvré pour la réalisation de cet objectif, notamment par la création en 1998 d'une task force distincte dont les tâches ont été confiées en 2001 à une sous-commission présidée par l'ISC du Canada.

Reconnue pour ses mérites, l'INTOSAI a pendant de nombreuses années été recherchée comme partenaire de coopération. Les séminaires annuels organisés au siège du Secrétariat général conjointement avec les Nations unies, ainsi que les manifestations organisées conjointement avec le programme SIGMA (Soutien à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion dans les pays d'Europe centrale et de l'est), la Banque mondiale, différentes banques régionales de développement et d'autres organisations internationales sont des témoignages éloquents de cette coopération; ils donnent une idée de l'hommage rendu à ses réalisations et renforcent la position du contrôle des finances publiques partout dans le monde.

Cinquante années de réalisations

En retraçant l'histoire de l'INTOSAI au cours des 50 dernières années, l'INTOSAI et ses membres peuvent être fiers de leurs réalisations :

- Le nombre des membres de 45 institutions supérieures de contrôle à l'origine est passé à 185, soit quasiment le nombre des membres des Nations unies.
- Jusque et y compris l'année 2001, 17 congrès ont été organisés sur cinq continents; 139 délégations étaient présentes au dernier Congrès de Séoul en Corée.
- Sept groupes de travail régionaux ont été mis sur pied entre 1965 et 1990.
- De 1984 à 2001, neuf commissions et groupes de travail ont été créés.
- L'INTOSAI s'est vu conférer le statut d'organisation non gouvernementale des Nations unies et un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies.
- La *Revue internationale de vérification des comptes publics* est publiée une fois par trimestre depuis 1974 sous la houlette de l'ISC des Etats-Unis. Elle est actuellement publiée dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI (l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français).
- Depuis 1971, le Secrétariat général a organisé 16 séminaires de formation en collaboration avec les Nations unies.
- Une revue spécialisée dans le contrôle informatique (*intoIT*) est publiée depuis 1995.
- Des milliers de contrôleurs ont bénéficié d'une formation et se sont familiarisés avec les méthodologies les plus récentes en matière de contrôle, dans le cadre d'actions organisées par le Secrétariat général, l'IDI, les groupes de travail régionaux et d'autres organes de l'INTOSAI.

- Les documents de base suivant ont été élaborés, principalement par les commissions et les groupes de travail:
 - Glossaire de termes et expressions choisis du contrôle des finances publiques;
 - Normes de contrôle qui ont été utilisées, sous une forme modifiée, pour le travail de contrôle des ISC de l'Union européenne.
 - Directives pour l'élaboration de normes de contrôle interne;
 - Les normes de comptabilité;
 - Lignes directrices sur la communication de la dette publique;
 - Code de déontologie de l'INTOSAI;
 - Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la privatisation;
 - Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des financements public/privé et des concessions;
 - Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la réglementation économique;
 - Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental ;
 - Contrôle interne: Jeter les fondements de la responsabilisation publique.

Cette liste donne une idée de l'approche multiforme de l'INTOSAI et témoigne amplement du caractère pratique de ses documents et son ouverture à l'égard des problèmes du monde moderne. Cette constatation est particulièrement vraie pour des domaines comme les technologies de l'information et la privatisation des entreprises étatiques, deux sujets dont l'intérêt s'est accru au cours de la dernière décennie, ainsi que le contrôle des programmes gouvernementaux --ou l'absence de tels programmes-- dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les questions traitées par l'INTOSAI dans ses congrès illustrent aussi sa préoccupation volontariste par rapport aux enjeux actuels; leur pertinence dépasse de loin les attributions du contrôle des finances publiques. Parmi les thèmes des deux derniers congrès de Montevideo (1998) et de Séoul (2001), figurent :

- l'expérience et le rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption;
- l'amélioration de la bonne gouvernance grâce au travail des ISC;

- le rôle des ISC dans la planification, la mise en oeuvre et l'audit des réformes des systèmes de gouvernement et d'administration;
- l'audit des institutions internationales et supranationales par les ISC.

Les recommandations des congrès relatives à ces thèmes de discussion, et à bien d'autres, contribuent à une utilisation viable, rentable et efficace de l'argent du contribuable et ont un effet préventif considérable permettant d'éviter la dilapidation des deniers publics. Par conséquent, il n'est nullement exagéré de qualifier l'impact du travail de l'INTOSAI de précieux et d'y voir un avantage pour les contribuables des pays membres.

Le mieux pour s'assurer de l'entière signification de l'INTOSAI serait d'imaginer comment le contrôle des finances publiques aurait évolué si l'INTOSAI n'avait pas existé. S'il est vrai que, sans l'INTOSAI, le contrôle des finances publiques se serait quand même développé, ce développement serait limité aux ISC prises individuellement. Il n'y aurait pas de forum à l'échelle planétaire pour l'échange d'idées et d'expériences et, plus important encore, il n'y aurait pas d'organes institutionnalisés à l'échelle mondiale comme, ceux de l'INTOSAI, qui diffusent rapidement les nouveautés dans le domaine du contrôle des finances publiques et qui sont en mesure de les transmettre à d'autres ISC. Les nouvelles méthodes et techniques de contrôle mettraient une éternité pour s'étendre à l'ensemble de la planète. Les échanges se limiteraient aux contacts bilatéraux. Un nombre considérable d'ISC seraient menacées d'être coupées du développement.

L'absence de l'INTOSAI se ferait sentir de manière encore plus aiguë s'agissant des normes de contrôle qui ont été énoncées. Il est probable que ces normes n'existeraient pas du tout, du moins pas sous leur forme actuelle, si l'expérience du contrôle était partagée sur des bases exclusivement bilatérales. Ces normes de contrôle ont été mises au point en s'inspirant de l'immense réservoir de connaissances et d'expériences que l'on retrouve chez un nombre considérable d'ISC.

De plus, grâce à l'INTOSAI et ses organes, le contrôle des finances publiques dispose d'une voix écoutée partout dans le monde pour exprimer les préoccupations de ses membres. Par ailleurs, l'INTOSAI est connue pour avoir toujours adhéré aux appels à la démocratisation et à l'Etat de droit. L'INTOSAI garantit la conscience du public concernant la relation entre le contrôle des finances publiques, la démocratie et l'Etat de droit. Ce postulat ambitieux n'a pas encore été mis en oeuvre dans tous les pays; il continuera, cependant, de toujours constituer un défi pour l'INTOSAI et pour ses membres.

L'INTOSAI peut s'enorgueillir de bien d'autres réalisations. Par dessus tout, elle a apporté la preuve qu'elle pouvait résoudre les problèmes communs qui se posent à

ses membres dans un effort mutuel et qu'elle pouvait déclencher ou renforcer l'impulsion pour le développement du contrôle des finances publiques. L'INTOSAI est un exemple remarquable de réussite d'une organisation viable à l'échelle planétaire notamment en cette ère de la mondialisation qui est la nôtre.

Perspectives d'avenir

Malgré les réussites de l'INTOSAI, nous ne devons pas succomber à la tentation d'une confiance excessive et perdre de vue les défis à venir. A l'instar de toutes les autres organisations, l'INTOSAI doit reconnaître les signes des temps et doit se préparer à faire face aux mutations des conditions de ses membres; le nouveau siècle qui vient de commencer est annonciateur de nombreux changements de ce genre.

Au regard de l'histoire de l'INTOSAI, depuis sa naissance jusqu'à présent, il ne semble pas justifié de supposer que l'INTOSAI puisse un jour s'arrêter ou perdre de son dynamisme. Les évolutions récentes, notamment la Task force pour la planification stratégique mise sur pied par le Comité directeur et présidée par l'ISC des Etats-Unis, sont le signe manifeste que l'INTOSAI entend se repositionner stratégiquement à un niveau très fondamental. Sans vouloir anticiper les résultats des travaux de cette Task force, dont les délibérations ne sont pas encore achevées, il est légitime de dire aujourd'hui que de nombreuses idées voient le jour qui peuvent radicalement repositionner l'INTOSAI dans leur sillage.

Dans ce processus, l'INTOSAI doit avoir pour objectif premier de demeurer à l'écoute des préoccupations de ses membres. Pour que sa devise (« L'expérience mutuelle profite à tous ») puisse rester d'actualité, l'INTOSAI doit continuer de se développer pour faire face aux mutations du cadre dans lequel les ISC travaillent aujourd'hui, mais elle ne doit pas changer juste parce qu'il faut changer. Il convient ici d'attirer l'attention sur les engagements internationaux pris par les Etats et ayant un impact à caractère économique ou environnemental. Dans l'intérêt de la protection de l'environnement au niveau mondial, il serait souhaitable que les ISC concentrent l'attention des gouvernements de leurs pays sur les questions liées à l'adoption des accords internationaux sur la protection de l'environnement et à leur mise en oeuvre. Plus précisément, le fait que l'on ait constaté des carences dans ce domaine chez quelques-uns des pays industrialisés les plus développés, qui sont à l'origine d'énormes quantités de polluants, devrait inciter les ISC concernées à se pencher sur ces carences et l'INTOSAI à accorder une attention spéciale à ces questions à l'avenir.

De plus, l'interdépendance accrue entre les secteurs public et privé est susceptible d'ajouter de nouvelles missions aux ISC. Le contrôle de projets gérés conjointement par le secteur public et par des financiers privés, comme ceux prévus par les modèles de partenariat public/privé, est un domaine de travail entièrement nouveau pour de nombreuses ISC. Il s'agit là d'un domaine où l'INTOSAI peut fournir à ses membres le savoir-faire théorique et pratique nécessaire. Cette remarque s'applique aussi au

leasing transfrontalier, phénomène qui a récemment explosé et qui commence à poser des problèmes aux ISC.

Dernier problème, et non des moindres, l'INTOSAI et ses membres vont devoir faire face à la question de savoir comment mettre sur pied des relations avec les ISC de communautés supranationales d'Etats, comme l'Union européenne. Vu l'importance croissante des grandes zones économiques qui s'étendent sur plusieurs Etats ou même un continent entier --et qui, par conséquent, ont besoin de nombreuses ressources humaines et financières-- l'importance des institutions de contrôle de ces structures, elle aussi, va croissant. Par conséquent, des appels ont été lancés pour la mise en place d'une coopération fructueuse entre les institutions de contrôle supranationales et les ISC nationales correspondantes. Vu son mode d'organisation, l'INTOSAI serait en mesure d'offrir un cadre institutionnel éprouvé pour le dialogue entre les institutions de contrôle nationales et supranationales.

Toute réorientation stratégique de l'INTOSAI doit se pencher sur les problèmes que je viens de décrire à titre d'exemple et doit leur trouver des éléments de solution.

L'INTOSAI accueille toute stratégie nouvelle et moderne parce qu'elle n'a jamais été une organisation à se retrancher dans des perceptions passées, mais il doit s'agir d'une stratégie en mutation permanente. Toutefois, ce changement qui n'a jamais été révolutionnaire et n'a jamais visé une transformation abrupte est à caractère évolutif et prend en ligne de compte les intérêts de ses membres, comme le laissent voir de manière formelle les amendements régulièrement apportés aux Statuts et, qui plus est, de manière concrète dans les résolutions techniques adoptées par les congrès et le Comité directeur. L'INTOSAI doit par conséquent s'atteler à dégager un consensus pour préserver les valeurs qui ont fait leur preuve et qui ont contribué substantiellement à sa réussite jusqu'ici.

En outre, l'INTOSAI doit toujours se rappeler que la mission centrale de ses membres, c'est le contrôle des finances publiques. Les capacités de l'ISC seraient mises à rude épreuve si elle devait, ce qui n'est pas du tout sa mission, se pencher sur toutes les carences de la société qui se situent en dehors de sa mission première et encore moins se pencher sur celles qui revêtent un caractère planétaire. Les ISC ne remplacent pas les organismes chargés de l'application des lois ou des poursuites judiciaires. Si cela fait partie de leurs attributions statutaires, les ISC peuvent aider ces institutions à combattre la criminalité dans le cadre de leurs activités de contrôle; néanmoins, elles ne doivent jamais remplacer ces institutions.

En poursuivant les valeurs traditionnelles conjointes auxquelles l'INTOSAI souscrit, la réorientation stratégique de l'organisation sera couronnée de succès et adoptée par ses membres. Cela permettra de garantir la continuité nécessaire de l'INTOSAI et son développement accru en tant qu'organisation tout en évitant toute cassure

abrupte. En respectant ce principe, nous devons nous préoccuper du statut et du rôle de l'INTOSAI dans le XXI^e siècle.

Nous ne devons jamais oublier que les réalisations de l'INTOSAI dépendent de l'engagement de ses membres. L'INTOSAI ne doit sa force et son influence actuelle qu'à ses membres. En tant que Secrétaire général de l'INTOSAI, je souhaite par conséquent remercier tous ceux qui ont adhéré aux principes de l'INTOSAI au cours des 50 dernières années et qui ont fait preuve d'engagement, notamment les membres du Comité directeur ; les présidents des commissions, groupes de travail, sous-commissions et task forces ; les présidents et les secrétaires des sept groupes de travail régionaux et les ISC qui ont accueilli les 17 congrès précédents. Ces dernières, en particulier, méritent d'être spécifiquement remerciées, dans la mesure où elles ont assumé d'énormes charges financières, administratives et organisationnelles pour accueillir et rassembler l'organe suprême de l'INTOSAI.

Je souhaite aussi exprimer mes remerciements et ma gratitude au State Audit Office de la Hongrie qui accueillera le XVIII^e INCOSAI l'année prochaine et à laquelle nous devons la manifestation par laquelle nous commémorons aujourd'hui le 50^{ème} anniversaire de l'INTOSAI. A titre personnel, je souhaiterais vous rendre hommage à vous, Honorable Dr. Kovacs, Président du State Audit Office de la Hongrie. Par ailleurs, je suis heureux que nos festivités se tiennent aujourd'hui dans le Parlement hongrois; il s'agit là d'un témoignage impressionnant et éloquent des liens étroits qui existent entre le contrôle des finances publiques et le Parlement, conformément aux intentions de l'INTOSAI.

Je suis très impressionné par la présence d'autant de représentants de la vie publique hongroise, ce qui dénote l'intérêt des premiers responsables gouvernementaux pour le travail de contrôle des finances publiques en général et pour le travail du State Audit Office en particulier. Au nom de l'INTOSAI et en mon nom propre, je souhaiterais vous remercier tous pour avoir accueilli cette réunion dans les locaux de votre Parlement qui sont parmi les plus beaux au monde. En hommage à votre vif intérêt pour le travail du contrôle des finances publiques, je prends la liberté, en tant que Secrétaire général, de formuler le souhait de vous voir, à l'avenir, accorder au State Audit Office le soutien qu'il mérite.

Je ne voudrais pas conclure sans remercier l'ensemble de la famille de l'INTOSAI dont la plupart des membres ne sont pas représentés ici aujourd'hui. Leur appartenance à l'INTOSAI, leur participation à ses différents organes et leur adoption des valeurs qu'elle défend ont fait de l'INTOSAI ce qu'elle est aujourd'hui : une organisation reconnue dans le monde entier et oeuvrant dans l'intérêt du contribuable. Sachant cela, l'INTOSAI sera en mesure de poursuivre ses succès pendant les 50 prochaines années !



Conclusion : l'avenir de l'INTOSAI





Introduction au Plan Stratégique de l'INTOSAI

David M. Walker, Comptroller General des Etats-Unis d'Amérique et Président de la Task force sur la planification stratégique

Alors qu'elle marque son 50ème anniversaire, l'INTOSAI publie son tout premier plan stratégique pour guider ses opérations dans les années à venir. En octobre 2001, la 49ème réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, qui s'est tenue à Séoul, Corée du Sud, a mis sur pied une Task force planification stratégique. La Task force –dont les membres sont Antigua et Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Burkina Faso, la Corée, les Etats-Unis, la Norvège, le Pérou, le Royaume-Uni et Tonga -- s'est réunie formellement à trois reprises (en avril 2002, octobre 2003 et décembre 2003) afin de mettre au point le plan proposé. En outre, la Task force a demandé l'avis de tous les membres du Comité directeur, présidents de commissions, secrétariats de groupes de travail régionaux et de tous les membres de l'INTOSAI pour la mise au point du plan proposé qui sera soumis à l'approbation des membres de l'INTOSAI à l'occasion du XVIIIe INCOSAI de Budapest (Hongrie) en octobre 2004.

Comme le montre la section « Vue d'ensemble du Plan stratégique de l'INTOSAI » qui fait suite à la présente introduction, le plan contient une mise à jour de la mission et de la déclaration de vision, quatre objectifs principaux et plusieurs valeurs centrales pour guider les efforts de l'organisation dans les années à venir. Le premier objectif du plan est d'encourager les ISC à être fortes, indépendantes et pluridisciplinaires et d'aider à la mise au point de normes professionnelles efficaces et d'en encourager l'adoption. Le deuxième consiste à renforcer les connaissances et les capacités professionnelles des ISC par la formation, l'assistance technique et d'autres activités de développement. Le troisième consiste à promouvoir la coopération, la collaboration et l'amélioration continue des ISC par le partage des connaissances (y compris l'évaluation comparée, benchmarking), les études sur les meilleures pratiques et la recherche. Le quatrième est de faire de l'INTOSAI une organisation internationale modèle qui mène par l'exemple.

Le plan proposé puise ses racines dans les valeurs centrales que sont l'indépendance, l'intégrité, le professionnalisme, la crédibilité, l'inclusivité, la coopération et l'innovation et tient dûment compte de la souveraineté nationale, de la diversité et de l'égalité de tous les Etats membres de l'INTOSAI.

Le plan stratégique de l'INTOSAI est évolutif plutôt que révolutionnaire. L'INTOSAI entend baliser son avenir tout en consolidant ses succès du passé. Le Plan examine soigneusement ce qui a bien marché, ce qu'il faudrait améliorer et les changements requis pour pouvoir aider les membres à faire face aux demandes et attentes croissantes auxquelles les ISC sont confrontées dans le XXI^e siècle. Tous les membres sont invités à mettre en oeuvre le Plan stratégique dans les limites de leur mandat et prérogatives spécifiques et compte tenu des considérations liées à la souveraineté nationale.

Compte tenu des nombreuses réalisations de l'INTOSAI depuis sa création en 1953, le Plan stratégique entend mettre l'organisation en mesure de faire face aux nouveaux défis. Etant donné que l'amélioration continue est la caractéristique de toutes les institutions de niveau international, le présent plan constitue le premier pas pour faire de l'INTOSAI un modèle pour toutes les institutions internationales.



VUE D'ENSEMBLE PROPOSEE DU PLAN STRATEGIQUE DE L'INTOSAI

2005 - 2010

MISSION

L'INTOSAI est une organisation autonome, indépendante, professionnelle et apolitique, dont la mission est d'offrir un soutien mutuel, de favoriser l'échange d'idées, de connaissances et d'expériences, d'agir en tant que porte-parole attiré des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISC) auprès de la communauté internationale et de veiller à l'amélioration continue de types très divers d'ISC membres.

VISION

Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernement en mettant les ISC en mesure d'aider leurs gouvernements respectifs à améliorer le rendement, parfaire la transparence, veiller à la reddition des comptes, maintenir la crédibilité, lutter contre la corruption, promouvoir la confiance du public et favoriser la perception et l'utilisation des ressources publiques de manière rentable et effective au profit de leurs populations.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

■ **Objectif n° 1: Reddition des comptes et normes professionnelles.**

Veiller à ce que les ISC soient fortes, indépendantes et pluridisciplinaires en (1) les encourageant à mener par l'exemple et (2) à contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles appropriées et efficaces.

■ **Objectif n° 2: Renforcement des capacités institutionnelles.**

Renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des ISC par la formation, l'assistance technique et d'autres activités de développement.

■ **Objectif n° 3: Partage de connaissances et services connexes.**

Encourager les ISC à coopérer et à collaborer entre elles et à rechercher l'amélioration continue par le partage des connaissances, y compris en fixant des points de référence, en réalisant des études sur les meilleures pratiques et en effectuant des travaux de recherche consacrés aux questions d'intérêt commun et aux préoccupations communes.

■ **Objectif n° 4: Organisation internationale modèle.**

Structurer et administrer l'INTOSAI de manière à promouvoir des pratiques de travail économiques, rentables et efficaces, la prise de décision opportune et les pratiques de gouvernance efficace, tout en tenant dûment compte de l'autonomie des régions, de l'équilibre entre les régions et des différents modèles et approches des ISC membres.

VALEURS CENTRALES

INDÉPENDANCE INTÉGRITÉ PROFESSIONNALISME CRÉDIBILITÉ
INCLUSIVITÉ COOPÉRATION INNOVATION